

Délibération n°2025-08

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 3

Objet : Approbation du Contrat opérationnel de mobilité

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 février 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 24

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. François PREVOST
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Accusé de réception en préfecture
004240460448102502250812023-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

CONSIDERANT que la Région Sud est depuis le 1^{er} juillet 2021 Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) par substitution pour la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU la délibération n°22-0931 du 16 décembre 2022 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur autorisant la Région à créer des Comités de Partenaires sur les territoires où la Région est AOM par substitution ;

VU la délibération n°2023-36 du 21 mars 2023 relative à la création du Comité Local des Partenaires au sein la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

CONSIDERANT l'avis du Comité Local de Partenaires (COPART) réuni en date du 18 février 2025 concernant la proposition du Contrat Opérationnel de Mobilité pour le bassin E ;

CONSIDERANT que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 désigne la Région comme chef de file en matière de mobilité et lui confie à ce titre la charge d'élaborer un Contrat Opérationnel de Mobilité, traduction opérationnelle de sa mission d'organisation des modalités de l'action commune des acteurs de la mobilité à l'échelle des bassins de mobilité qu'elle doit définir,

CONSIDERANT que conformément à son plan climat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait le choix d'ajouter la décarbonisation des mobilités comme 6^{ème} thématique de ce contrat ;

CONSIDERANT que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé de co-construire dans chaque bassin le Contrat Opérationnel de Mobilité avec les acteurs suivants :

- les autorités organisatrices de la mobilité locale,
- les communautés de communes qui n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité,
- les gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux et de gares voyageurs,
- les Départements concernés,

- les Régions limitrophes le cas échéant,
- les acteurs locaux présentant une expertise en mobilité et dont la participation a été approuvée par le comité de bassin ;

CONSIDERANT que le Contrat Opérationnel de Mobilité n'est pas un contrat de financement mais un outil permettant une meilleure coordination, mise en cohérence et optimisation des actions territorialisées par les acteurs de la mobilité, sur différents périmètres et durant la durée prévue du contrat,

004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CONSIDERANT que la durée du Contrat Opérationnel de Mobilité est fixée à quatre ans 2025-2028 pour cette première génération de contrat,

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité E qui concerne la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité pour le bassin de mobilité E ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



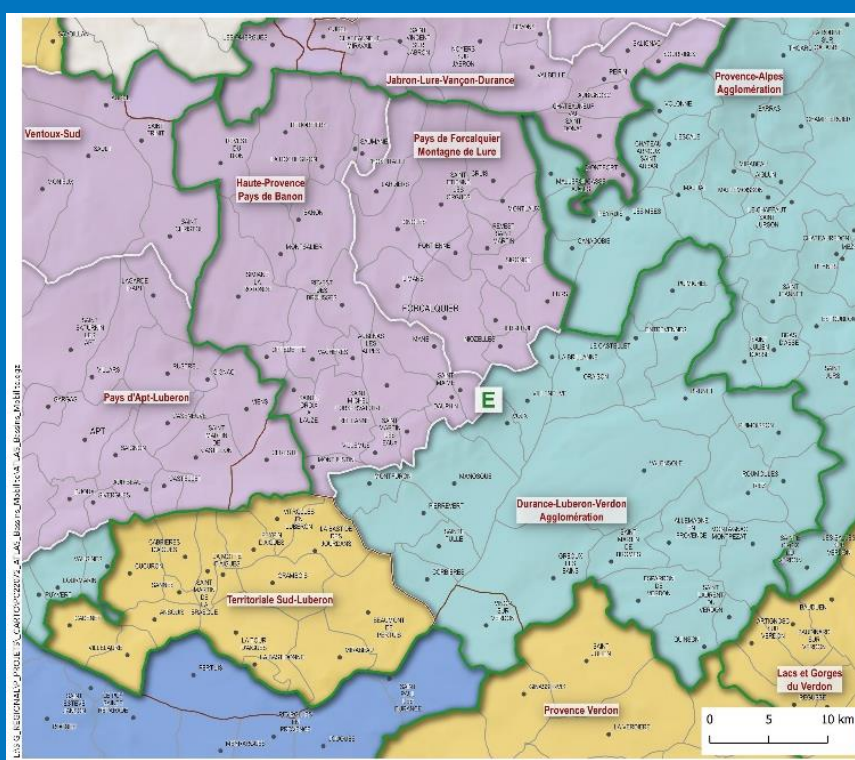
Le Président,
David GEHANT

Acte publié le : 07 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025



Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN E



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité			
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur		Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
Département des Alpes-de-Haute-Provence			
Département du Var			
Département de Vaucluse			
Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération			
Communauté de Communes Territoriale Sud-Luberon			
Communauté de Communes Haute-Provence-Pays de Banon			
Communauté de Communes Pays de Forcalquier -Montagne de Lure			
SNCF Gares et Connexions			

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Eliane BARREILLE, Présidente ;

Le Département du Vaucluse, représenté par Dominique SANTONI, Présidente ;

Le Département du Var, représenté par Jean-Louis MASSON, Président ;

La Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon-Agglomération, représentée par Camille GALTIER, Président ;

La Communauté de communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, représentée par David GEHANT, Présidente ;

La Communauté de communes Territoriale-Sud-Luberon, représentée par Robert TCHOBDRENOVITCH, Président ;

La Communauté de communes de Haute-Provence-Pays de Banon, représentée par Jacques DEPIEDS, Président ;

ci-après dénommées « les EPCI » ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur régional ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque cette dernière n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. La Région est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux assurent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport et en reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
AMP	Aix Marseille Provence Métropole		
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique ci-avant</i>)		
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service		
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique ci-avant</i>)		
CA	Communauté d'Agglomération		
CA DLVA	Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération		
CC	Communauté de communes		
CC HPPB	Communauté de communes Haute-Provence-Pays de Banon		
CC PFML	Communauté de communes Pays de Forcalquier -Montagne de Lure		
CC COTELUB	Communauté de Communes Territoriale Sud-Luberon		
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique ci-avant</i>)		
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité		
COP	Conférence des Parties		
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique ci-avant</i>)		
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique ci-avant</i>)		
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin		
CPER	Contrat de Plan État Région		
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial		
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale		
ERTMS	European Rail Traffic Management System		
EV	EuroVelo		
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules		
IRVE	Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique		
JOB	Jour Ouvré de Base		
LER	Lignes Express Régionales		
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service		
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur		
LOM	Loi d'Orientations des Mobilités		
LOTI	Loi d'Orientations des Transports Intérieurs		

MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique ci-avant</i>)
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (<i>cf. lexique ci-avant</i>)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SERM	Services express régionaux métropolitains
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

Accusé de réception en préfecture
SP412400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'action communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des différents acteurs à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Accusé de réception en préfecture
04/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM ;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

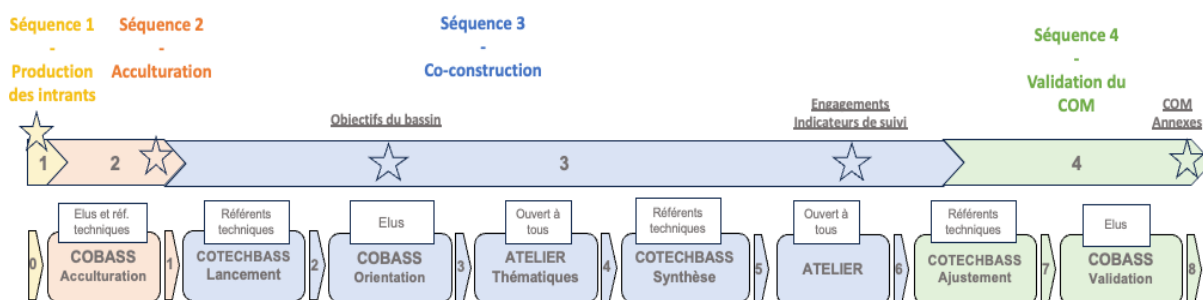


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

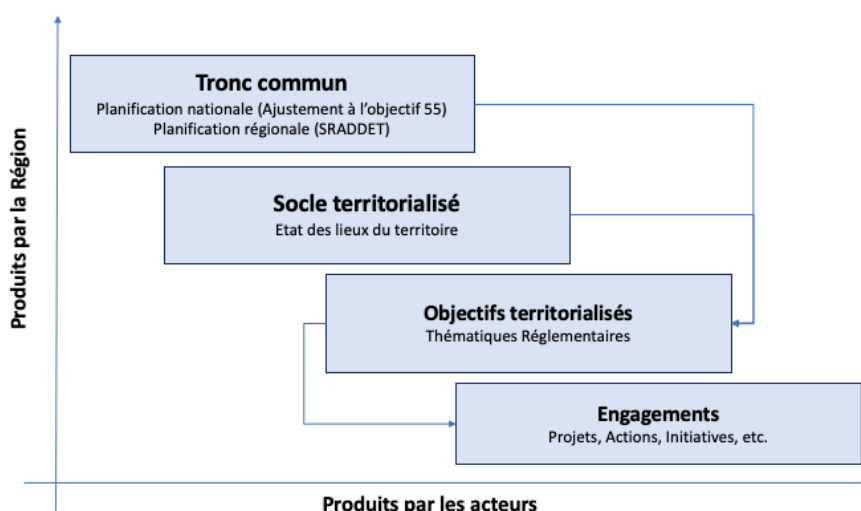


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation "tronc commun" se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Stocage temporaire
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engagent à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

Une annexe présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

Une annexe retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

<u>LE TRONC COMMUN</u>	<u>11</u>
<u>LE SOCLE TERRITORIALISE</u>	<u>36</u>
<u>LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES</u>	<u>83</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>87</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	14
1.1	DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE ROLE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES	14
1.2	LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050, UN DEFI POUR LES MOBILITES	18
2	LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	18
2.1	DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DEPLACEMENTS.	18
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTENUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.	19
3	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	20
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3.2	UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE DECOULANT DE SON DOUBLE ROLE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	21
3.3	LA REGION ET LES PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES.	23
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITES DES TERRITOIRES	23
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA REGION EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES DES TERRITOIRES	24
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	26
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	26
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	27
4.3	NATURE DU COM	29
4.4	DUREE DU COM	29
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITE	30
4.5.1	LE COMITE DE BASSIN	30
4.5.2	LE COMITE TECHNIQUE DE BASSIN	30
4.5.3	LES COMITES DES PARTENAIRES	30
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	30
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	30
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	30
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	30
4.6.1.3	Les ateliers de travail	31
4.6.1.4	La tenue du COBASS	31
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	31
4.6.1.4.1.1	La séance du COBASS	31
4.6.1.4.1.2	4.6.2.1.3 La prise de décision du COBASS	31
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	31
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	31
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	32
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	32
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	32
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	32
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	32
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	32

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Bassin E

4.6.1.6.4	L'égalité des participants	33
4.6.1.6.5	Le principe de subsidiarité	33
4.6.1.6.6	Le principe d'efficacité	33
4.7	ÉVALUATION DU COM	33
4.8	MODALITES DE REVISION	34
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	34

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

5 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** **34**

5.1 **OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL** **34**

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de récépissé : 10/08/2025

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi) , Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

La LOM affirme le couple Région/Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Coconstruire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),
- **Un rôle d'AOM locale par substitution** (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

[illegible]

Région Sud / EPCI

0 25 50 km

17

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économiques.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Accusé de réception en préfecture
094-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 20/03/2025

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique.

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports** est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il **représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂**.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources

(matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. **Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.**

Accusé de réception en préfecture
004-240400410-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture 10/03/2025

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;

- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;
- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 11/03/2025

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité «de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,

- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :
 - Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplcation pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
 - Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
 - Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Accusé de réception en préfecture
09431490440-20250225-08-2025-05
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innervir les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires.

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilités des territoires

La Région Sud accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés et des projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Accusé de réception en préfecture
N° : 2020-125000025-2
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Via ces contractualisations, la Région Sud promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d'un **réseau de référents mobilité**,
- **L'Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en ne pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,
- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif **« Mobilab »** d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et de respecter les

préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « **Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante** ».

Accusé de réception en préfecture
00474010040 20230725-01625-0
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables dotée d'une enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- **Action 1** Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- **Action 2** Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- **Action 3** Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)
- **Action 4** Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- **Action 5** Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres

établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

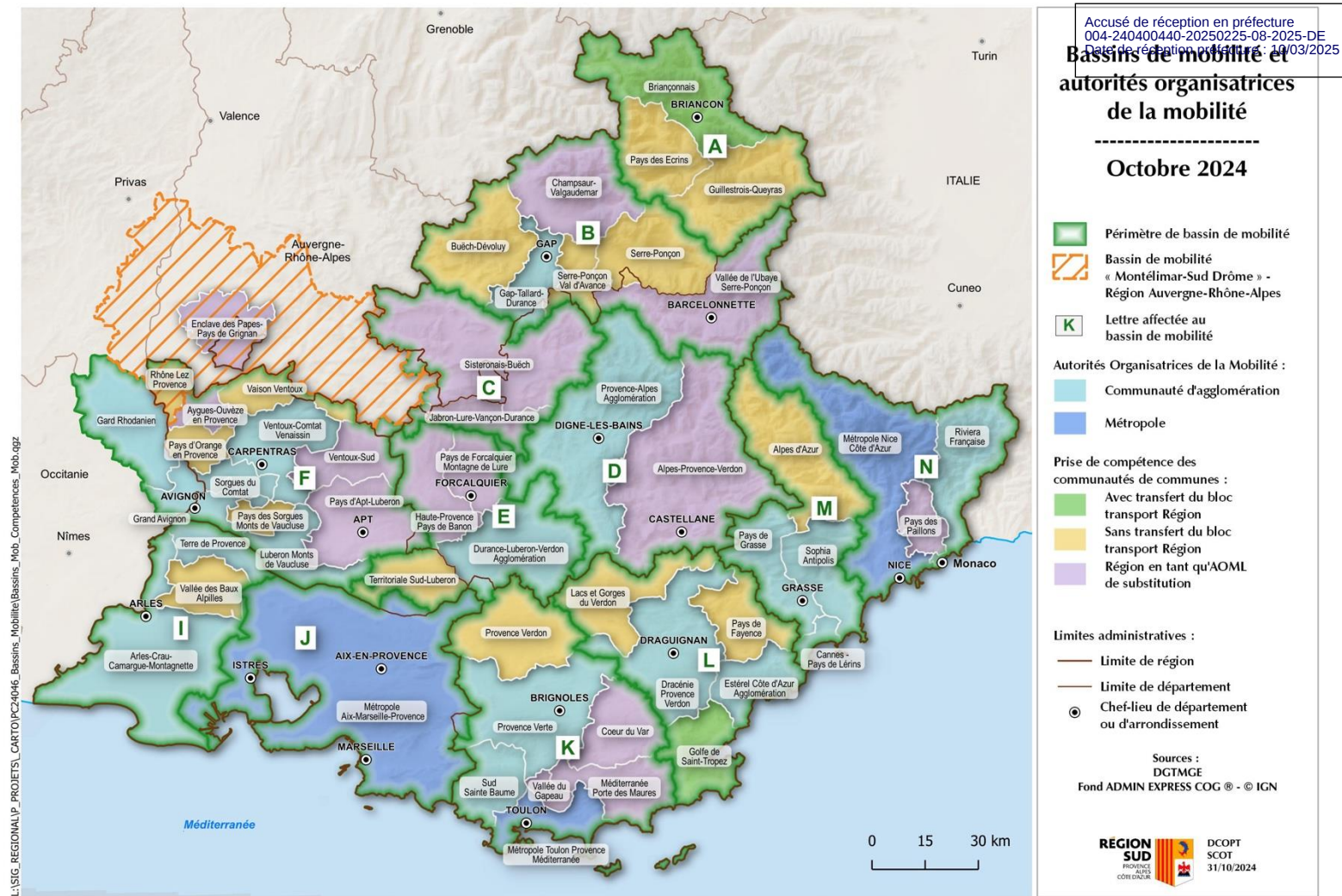


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

Accusé de réception en préfecture
004240400410-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 20/03/2025

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Les parties conviennent que le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

⁵ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

La présidence du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le président du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

Accusé de réception en préfecture
004240400410-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.1.2 4.6.2.1.3 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes, lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son animateur qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

L'animateur du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par l'animateur.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

L'animateur du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, l'animateur ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, l'animateur ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie d'un consensus.

4.6.1.6 La tenue des ateliers de travail

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par l'animateur du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

L'animateur du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le président ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, l'animateur ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.3. Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.1.6.4 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.1.6.5 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM s'engagent à ce que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-473392-01
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.1.6.6 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de X mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :

- Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
- Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
- Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Obj42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :

- Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39),
- Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40),
- En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46),
- Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.
-

- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :

- Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des Veloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :

- Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35)

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :

- Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45),**
- Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C).

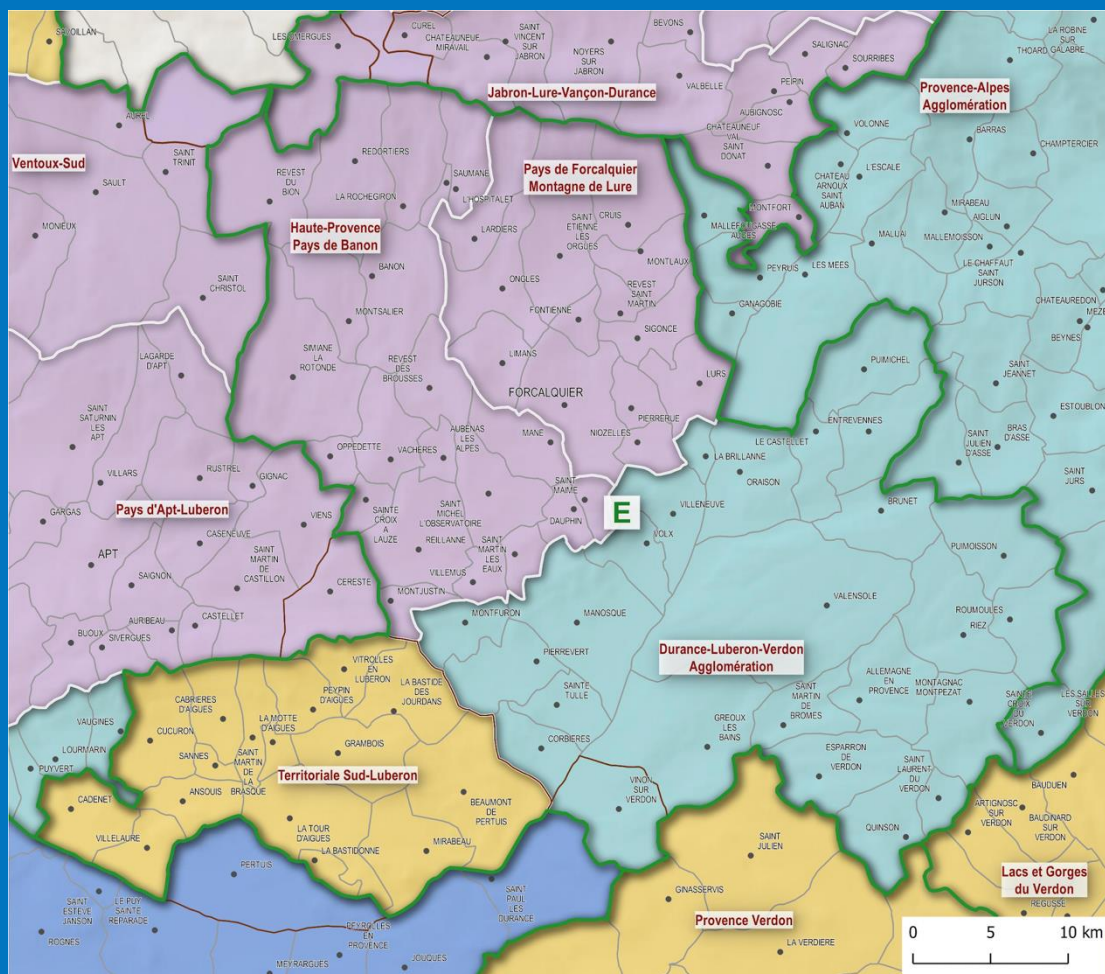
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :

- S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**),
- Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**).

Contrat Opérationnel de Mobilité

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN E

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1 LE BASSIN DE MOBILITE E 38

1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, ETUDES ET ACTIONS EN COURS	40
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	64
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	66
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	73
1.6	SERVICES DE MOBILITES	75

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

38

1 Le bassin de mobilité E

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité E.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économique du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existants sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité E est composé de 4 EPCI, 75 communes et 108 388 habitants⁷.

EPCI du bassin de mobilité E :

- Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération
- Communauté de Communes Haute-Provence-Pays de Banon
- Communauté de Communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure
- Communauté de Communes Territoriale Sud-Luberon

Les EPCI suivants sont territoires associés du bassin E :

- Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération
- Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance
- Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon
- Communauté de Communes Provence Verdon
- Communauté de Communes Ventoux Sud
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence

⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

⁷ Source : Données Insee Statistiques locales, 2023, INSEE

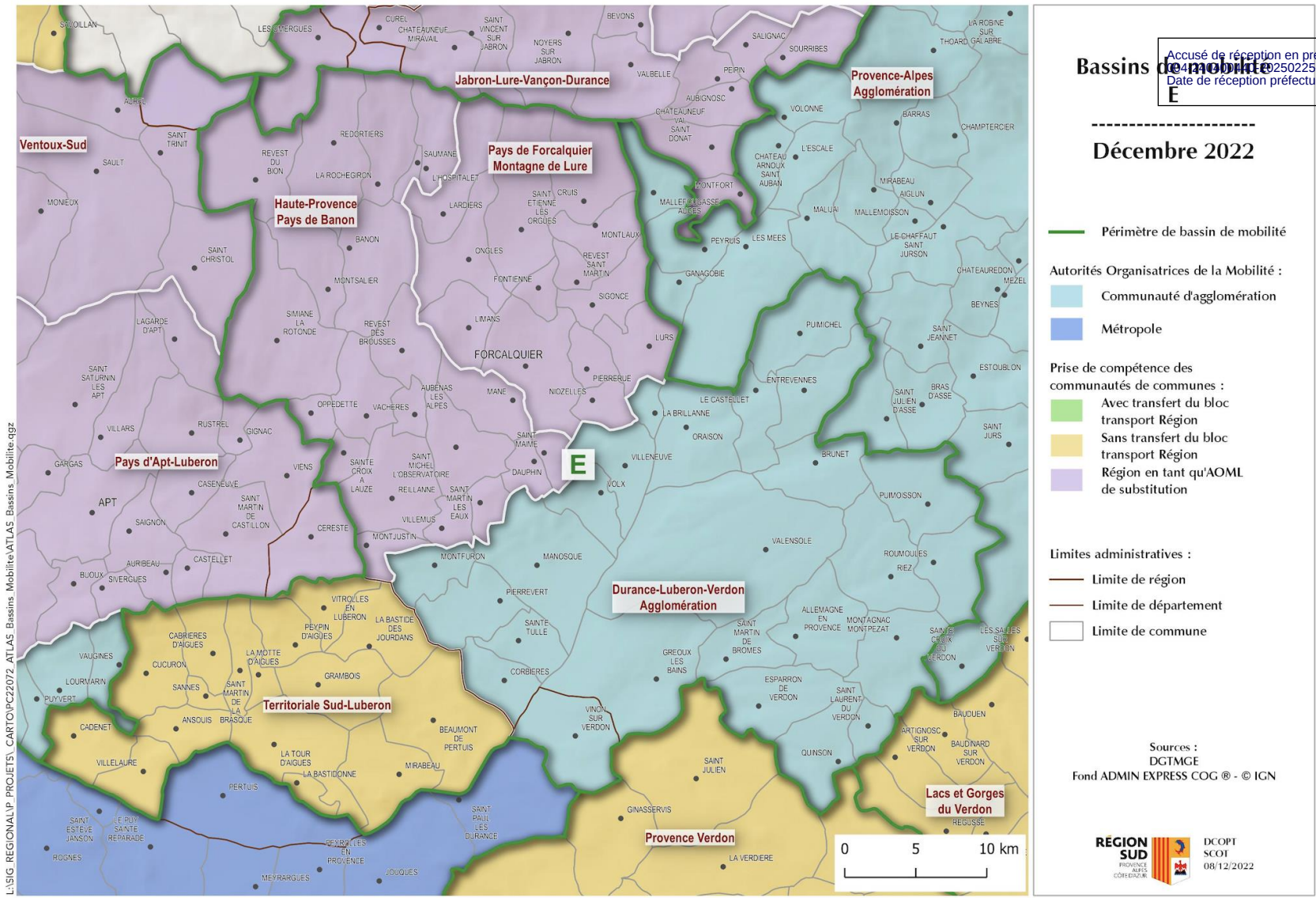


Figure 5 : Bassin de mobilité E (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DGTME, 2023)

Le bassin de mobilité E est localisé sur trois départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La CC de Haute-Provence-Pays de Banon et la CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure sont situées dans le département des Alpes de Haute-Provence (04). La CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération est également dans le département des Alpes de Haute-Provence (04) à l'exception de la Commune de Vinon-sur-Verdon qui est dans le département de la Vaucluse (84). La CC Territoriale Sud-Luberon est localisée dans le département du Vaucluse (84).

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230622-000000000000
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification, études et actions en cours⁸

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

À ce jour, trois intercommunalités ont élaboré des documents de planification de la mobilité dans le bassin E, la CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération, la CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure et la CC Territoriale Sud-Luberon.

Deux EPCI ont un Schéma de cohérence territoriale dont Le SCoT de la CC Territoriale Sud-Luberon en cours de révision, et la CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération.

La CC Territoriale Sud-Luberon a élaboré un PCAET et un Schéma de mobilité rurale.

La CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération présente également un Plan Global de Déplacement en révision. Il est prévu une adoption du plan de mobilité fin 2025. Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est en cours de réalisation pour cet EPCI.

La CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure a approuvé son Schéma Local d'Orientations des mobilités en septembre 2024.

⁸ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

Il n'y a pas de documents approuvés en cours d'élaboration pour la CC Haute-Provence-Pays de Banon.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin E (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E)

Assise de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

EPCI	PDU/Plan de mobilité	PCAET	SCOT
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	2015 En révision	En cours	2018
CC Haute-Provence-Pays de Banon	-	-	-
CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure	2024	-	-
CC Territoriale Sud-Luberon	2016	2020	En révision

Les périodes des différents documents de planification analysés sont :

- SCoT de DLVA : 2017 – 2035
- Plan Global de Déplacement de DLVA : 2015 – 2025
- PCAET de CC Territoriale Sud-Luberon : 2020 – 2026
- Schéma de mobilité rurale de CC Territoriale Sud-Luberon : approuvé 2016
- SCOT de CC Territoriale Sud-Luberon : en cours de révision
- SLOM Pays de Forcalquier Montagne de Lure : 2024

La CC de Haute-Provence-Pays de Banon développe une stratégie de démobilité avec des actions pour le maintien et la réimplantation de commerces de proximité. Au moins 5 commerces de proximité ont été soutenus depuis 2003.

Bassin de mobilité E & documents intercommunaux de planification des mobilités

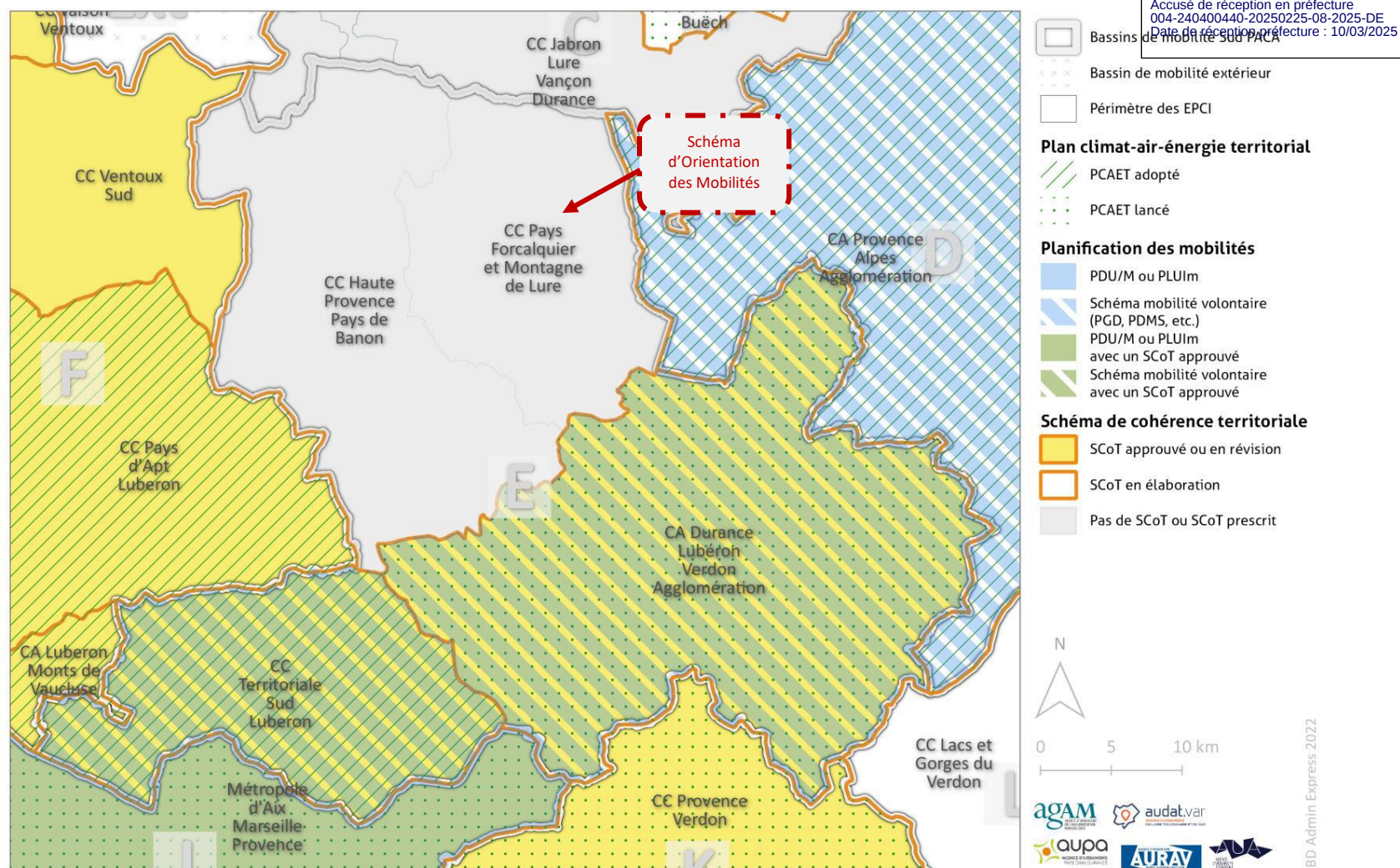


Figure 6 : Bassin de mobilité E (Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme)

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant un échange de déplacement fluide et aisée.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 08/03/2025

1.2.1.1 Durance-Luberon-Verdon Agglomération : Schéma de Cohérence Territoriale⁹

- Actions en faveur du vélo :
 - Le SCoT identifie la nécessité de poursuivre les aménagements de voirie dédiés aux cyclistes que ce soit pour une visée touristique ou pour une visée de déplacement quotidien.
 - La DLVA invite les communes et l'agglomération à étudier les continuités cyclables identifiées sur la carte n° 3 du recueil cartographique.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Les objectifs de DLVA en la matière sont les suivants :
 - Faciliter le déplacement vélo quotidien, par le développement de continuités cyclables et par des connexions avec les zones d'emplois, les pôles scolaires et les points d'échanges : aires de co-voiturage, gares...
 - Sécuriser les itinéraires et les stationnements vélos.
 - Développer la mixité des fonctions urbaines.
 - Favoriser les formes urbaines compactes et les cheminements directs piétonniers dans les projets d'aménagements, en lien avec l'offre de stationnement.
 - Recréer de la continuité piétonnière dans les projets de requalification urbaine.

⁹ Source : Analyse SCOT De DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

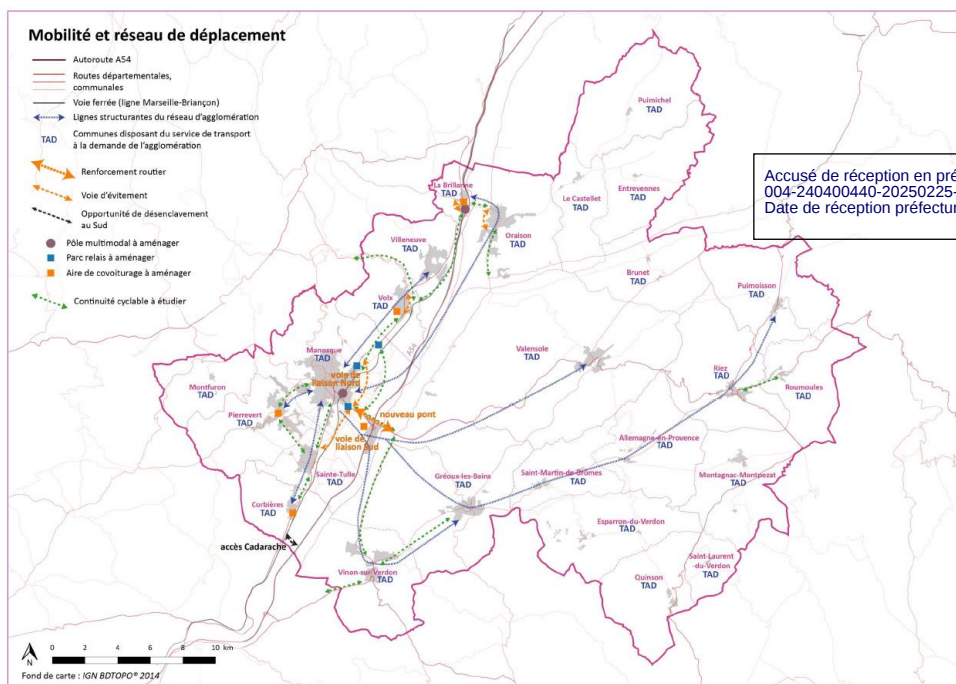


Figure 7 : Mobilité et réseau de déplacement (source : Analyse SCot Durance-Luberon-Verdon Agglomération)

1.2.1.2 Durance-Luberon-Verdon Agglomération : Plan Global de Déplacement Actions en faveur des Transports interurbains :

- Restructurer les réseaux de transport en commun :
 - 4 axes structurants : Villeneuve > Volx > Manosque, Pierrevert > Manosque, Sainte-Tulle > Manosque, Gréoux-les-Bains > Vinon-sur-Verdon > Manosque.
 - 3 axes performants : Valensole > Manosque, Riez > Gréoux > Manosque, Oraison > La Brillanne > Manosque.
 - Des lignes de rabattement en TAD.
 - Une offre étendue le samedi et dimanche.
 - Une prise en compte de la saisonnalité.
- Mise en accessibilité du réseau de TC.
- Optimisation et sécurisation de l'ensemble du réseau.

Contrat Opérationnel de Mobilité

Un réseau de transport communautaire desservant l'ensemble du territoire : le Transagallo comme ossature de la politique des déplacements

-  Des lignes régulières et scolaires structurantes
-  Une ligne touristique estivale
-  Du Transport à la Demande
-  Deux réseaux urbains performants
-  Des arrêts sécurisés et accessibles (non cartographié)
-  Des pôles d'échanges multimodaux en gare SNCF de Manosque et La Brillanne

Une multimodalité renforcée

Favoriser l'usage des modes actifs et des Transports en Commun en :

-  - repensant l'espace public dans les villes et villages (ex : zone 30, stationnements diversifiés...) et en créant des parcs relais aux entrées de Manosque et des parcs de persuasion dans les villes et villages
- créant des stationnements adaptés au plus près des principaux points de rabattements des réseaux de transports (non cartographié)
- développant l'usage du vélo par des stationnements sécurisés dans les pôles d'échanges multimodaux et à chaque arrêt de TC important (non cartographié)
- créant des continuités cyclables par :
 -  ① des voies express d'agglomération (EV8 et Transalpine)
 -  ② des voies principales communales

Un schéma de circulation adapté

-  Améliorer et mailler le réseau de voiries de Manosque : voie d'évitement Nord vers Volx, voie d'évitement Sud vers Sainte-Tulle, liaison entre la sortie de l'A51 et le centre-ville
-  Sécuriser la traversée des villes et villages

Une incitation à de nouveaux usages de la voiture individuelle

Faire évoluer les habitudes de déplacements (covoiturage, autopartage, véhicules électriques...) en s'appuyant sur des outils d'informations et de communication (non cartographié)

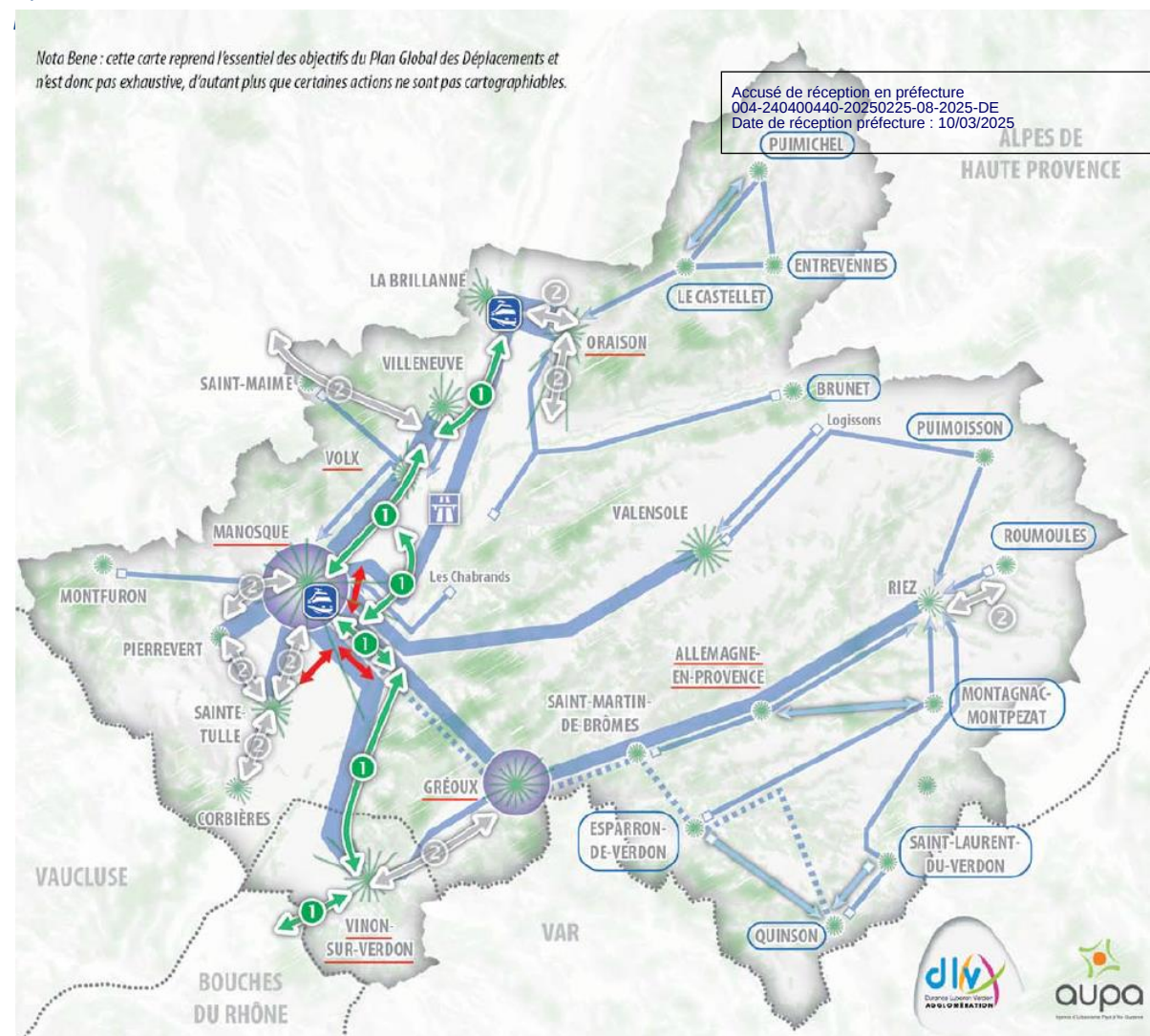


Figure 8 : Plan Global des déplacements DLVA (Source : Analyse Plan Global de Déplacement de DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance))

- Actions sur la circulation automobile :
 - Imaginer un plan d'aménagement de voies réservées aux cars et bus. Il pourrait se réaliser en plusieurs phases sur des axes stratégiques, prioritairement la D907.
 - Créer des zones 30 et de rencontres dans les espaces résidentiels du territoire et notamment aux abords des établissements scolaires.

Accusé de réception en préfecture
004-2024-00440-2025-03-10
Date de réception préfecture : 10/03/2025

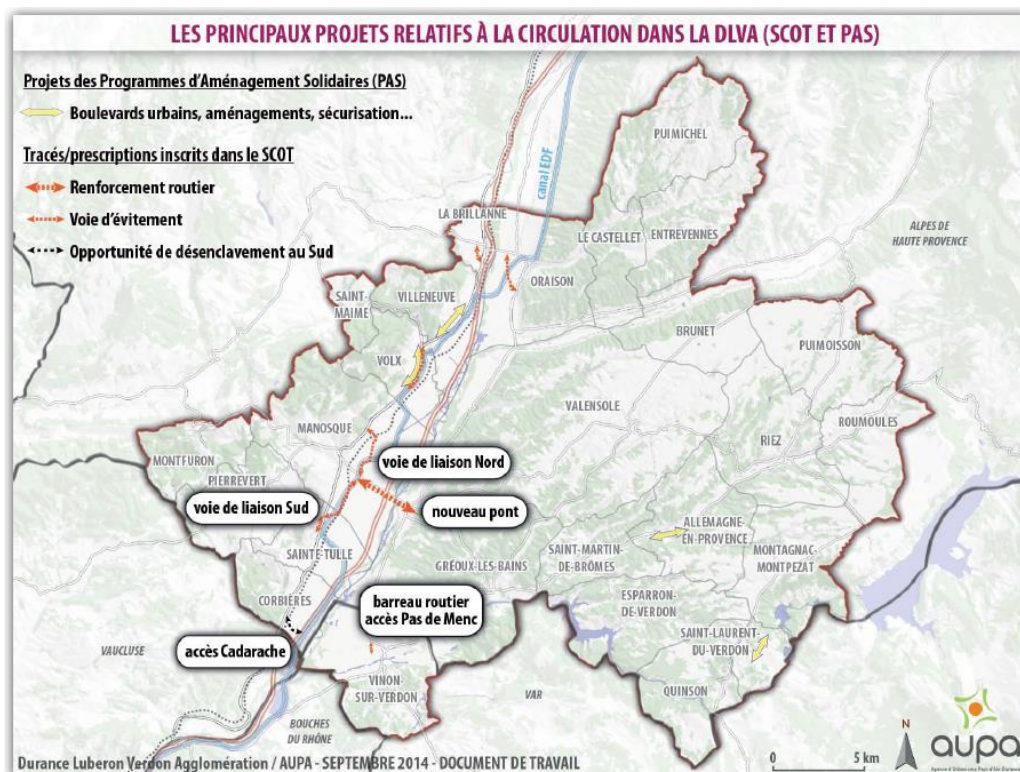


Figure 9 : Principaux projets relatifs à la circulation dans la DLVA (Source : Analyse Plan Global de Déplacement de DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Duranc)

- Actions en faveur du vélo :
 - Définir dans un schéma l'ensemble des actions permettant de développer l'usage du vélo.
 - Aboutir à un maillage cohérent du territoire par un véritable réseau d'aménagements cyclables sécurisés, en profitant des nombreux projets existants.
 - Développer l'usage du vélo par l'aménagement de stationnements ouverts ou sécurisés à des endroits stratégiques.
 - Inciter l'usage du vélo par la mise en place d'actions d'information/communication.
 - Aider à l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique (VAE).

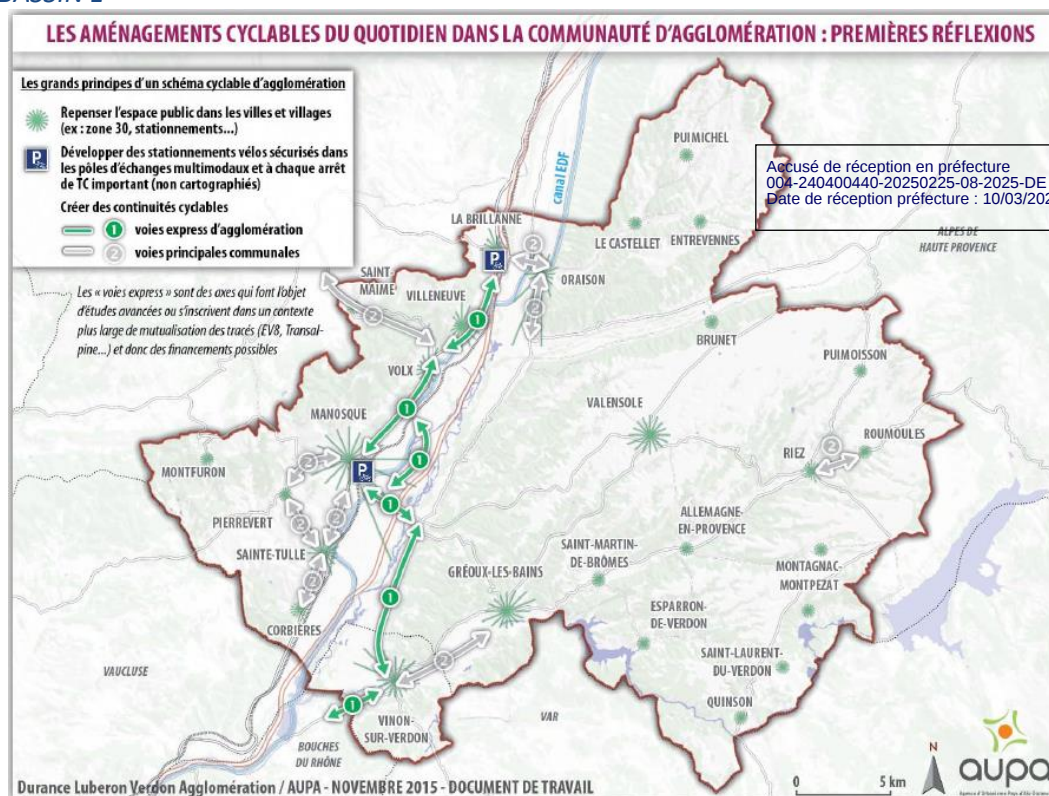


Figure 10 : Aménagements cyclables de la DLVA (Source : Analyse Plan Global de Déplacement de DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance) -

Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :

- Limiter au maximum la présence de la voiture sur les places et trottoirs des villages au service des piétons et cyclistes.
 - Préserver les centres anciens de l'automobile avec un accès piéton rapide.
 - Mener une politique de stationnement qui limite les effets de voitures « ventouses » proches des commerces et services, au profit des stationnements de courte ou moyenne durée pour les usages quotidiens qui ne doivent pas entrer en conflit avec les besoins des résidents (ex : zone bleue).
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Le territoire du Verdon (Gorges du Verdon, Lac d'Esparron, Plateau de Valensole...) est fortement marqué par un afflux touristique important durant la période estivale. Des offres adaptées sont ainsi envisagées durant la période estivale avec la ligne Manosque > Vinon > Gréoux > St-Martin-de-Brômes > Esparron.
 - Certains horaires pourraient être modifiés en été ou en hiver du fait, par exemple, de l'absence de curistes ou des touristes beaucoup moins nombreux.

- Élaborer une stratégie de communication en identifiant les publics cibles et les moyens efficaces de communication.
- Diffuser l'information aux différents niveaux (intercommunal et communal).
- Mettre en place des ambassadeurs de la mobilité afin d'accompagner les habitants du territoire au changement de comportement (animations, stands, présence dans les établissements scolaires, apprentissage du vélo...)

Accusé de réception en préfecture
004240408410 20250325 08-2025-25
Date de réception préfecture : 10/03/2025

La CC Territoriale Sud-Luberon est lauréate de l'appel à projet AVELO 2, (démarrage en juin 2022 - fin du contrat en juin 2024) :

La CC Territoriale Sud-Luberon a décidé d'élaborer une stratégie de développement d'aménagements cyclables (grâce à la réalisation d'études) et d'animer et de promouvoir une politique cyclable à l'échelle du territoire.

Plusieurs actions ont déjà été déployées et certaines sont en cours :

- L'aménagement d'un axe modes doux structurant entre La Tour d'Aigues et La Bonde avec une étude de faisabilité pré-opérationnelle réalisée en 2023.

3 scénarios ont été étudiés par le bureau d'étude :

Accès par routes départementales, par chemins communaux ou par des anciens canaux.

Le choix a été porté de traverser la Commune de St Martin de la Brasque afin d'être sur une portion de route à trafic modéré permettant la pratique cyclable sécurisée avec un mix Voie verte et voie partagée pour 8km de trajet.

La signalétique de ce parcours sera réalisée courant novembre 2024.

-La valorisation des Chemins communaux a été livrée début 2024. Afin de permettre aux usagers de découvrir les itinéraires sans difficulté en leur offrant des informations de destination et de distance, des panneaux directionnels et des pictogrammes ont été apposés au sol.

-Le développement d'une connaissance et d'une pratique du vélo pour tous avec un accompagnement de la population pour mieux connaître, mieux comprendre et changer les comportements grâce à un animateur. Ces actions d'animations sont mises en place depuis septembre 2022 : dans les écoles, sur les marchés locaux, lors de journées évenementielles...

-La Création d'un guide de pistes cyclables du territoire destiné aux habitants de CC Territoriale Sud-Luberon est distribué depuis le mois de juin 2024.

Mise à disposition d'un parc de VAE

- Mise en place d'un service de location permettant aux habitants de tester ce mode de déplacement. (non démarré à ce jour)
- Mise en place d'équipements nécessaires en termes de stationnement sécurisé et de réparations. Ce type d'équipements est présent dans chaque PEM de notre territoire avec un abri vélo sécurisé et des bornes de recharge.

Développer des nouvelles énergies pour les transports

- Afin de consolider la mobilité électrique, la collectivité peut s'associer aux industriels pour conforter le réseau de distribution à destination des véhicules particuliers, à

travers des bornes de recharge, et de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.

Les 16 communes de CC Territoriale Sud-Luberon sont adhérentes au Syndicat d'énergie vauclusien (SEV), ce sont les communes qui disposent de la compétence pour créer, entretenir et exploiter des bornes de recharge de véhicules électriques dans le cadre d'un service public. La CC Territoriale Sud-Luberon est associée à l'élaboration des schémas directeurs de développement des IRVE.

Le schéma se donne pour objectif le déploiement de 383 bornes dans le Vaucluse en 2025.

Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés

- Accompagnement des entreprises sur la promotion des modes de déplacements alternatifs à destination des salariés,
- Apporter des solutions concrètes en termes de service (temps de trajet en TC comparable aux déplacements en voiture, location de vélo...) et d'aménagements.
- Accompagner les salariés vers le changement de mode et de comportement,
- La collectivité peut accompagner les employeurs dans l'élaboration de leur plan de déplacement en faisant appel à un bureau d'études spécialisé,
- Étudier les possibilités d'adaptation du réseau de TC aux besoins des entreprises.

Renforcer l'attractivité touristique du territoire : développer des solutions de déplacements ne recourant pas aux énergies fossiles ou responsables de polluants atmosphériques (vélos, marche à pied, véhicules électriques/...).

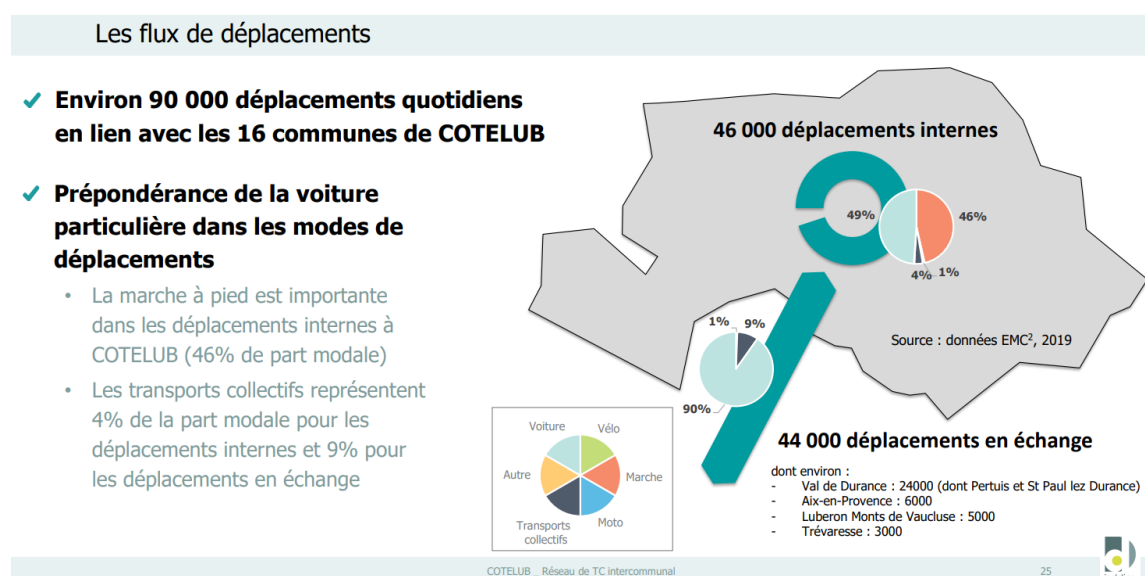


Figure 11 : Flux de déplacements quotidiens sur le territoire de CC Territoriale Sud-Luberon (source: Bureau d'Etude Indiggo 2022)

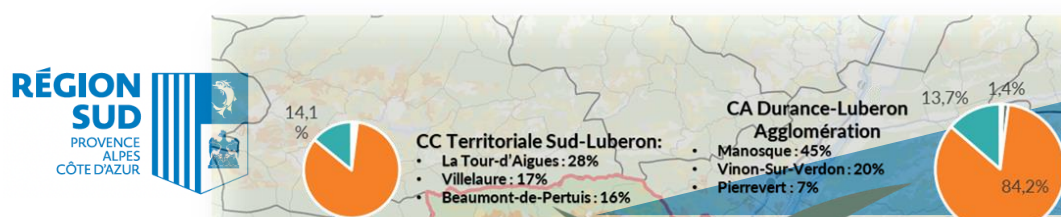
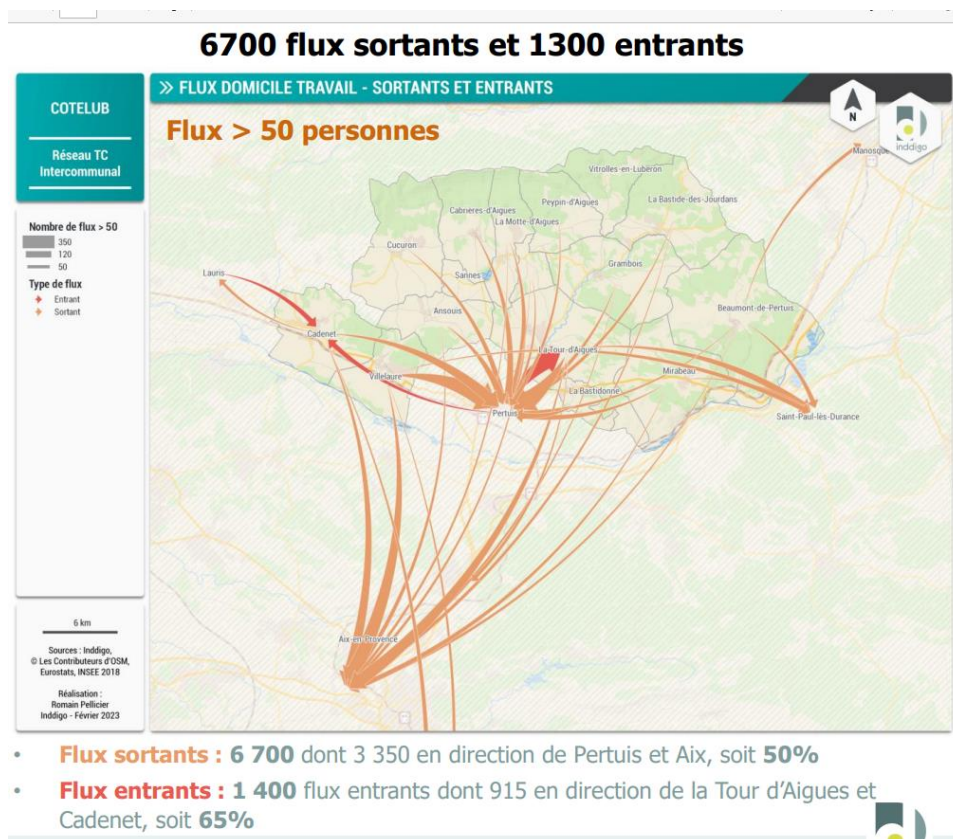
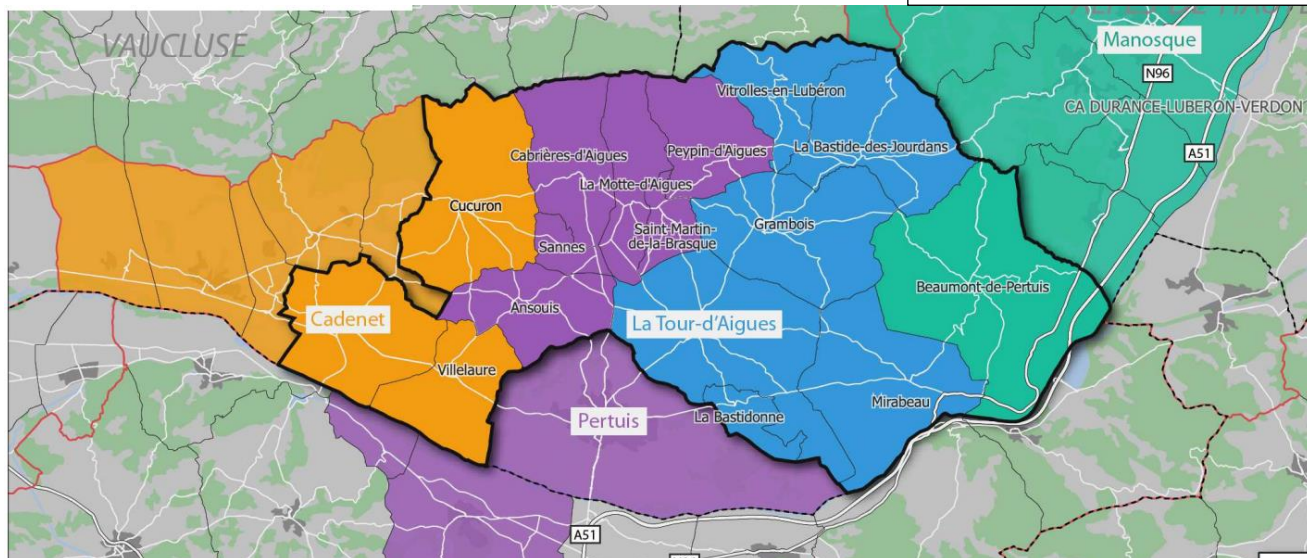
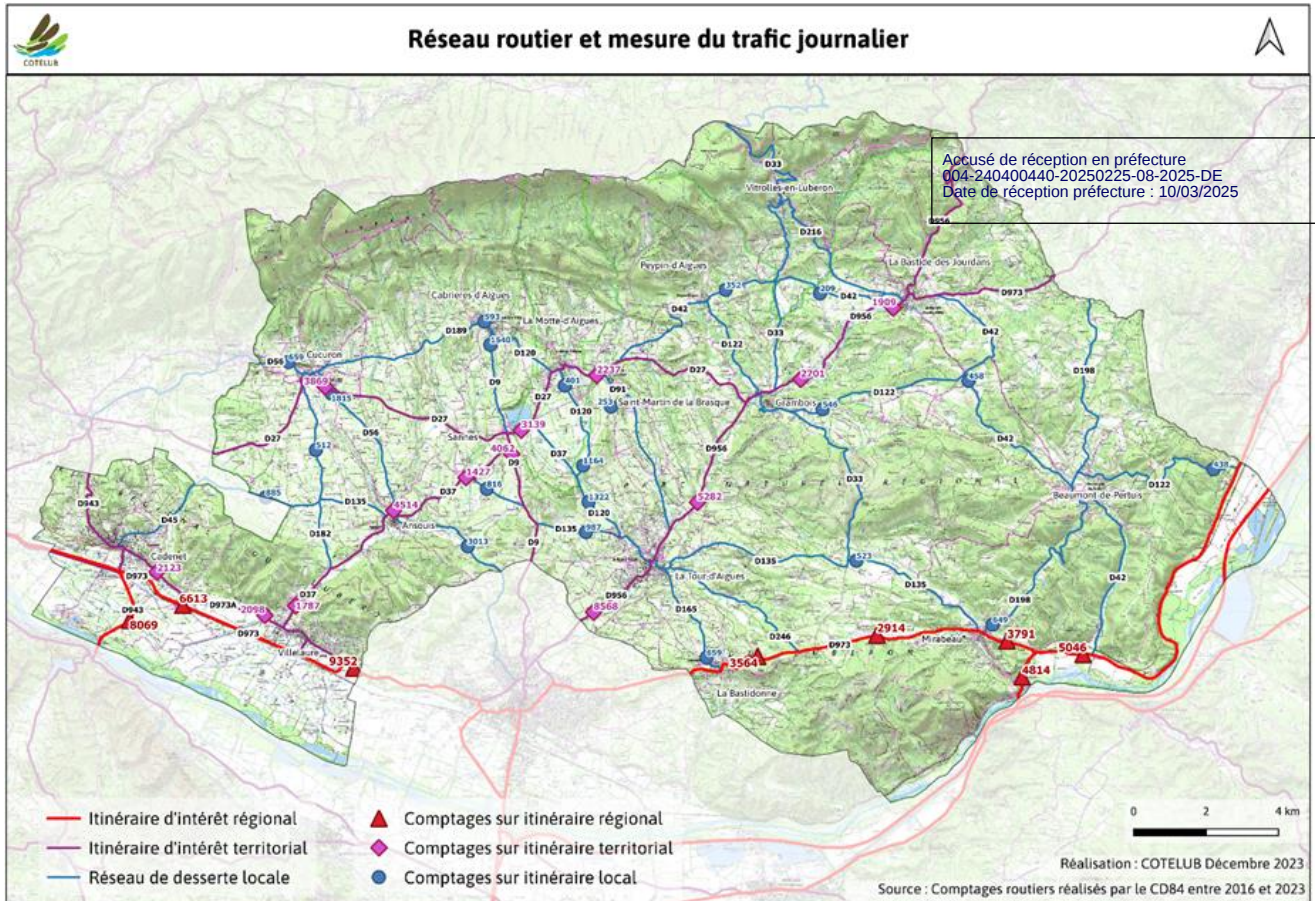


Figure 12 : Flux à destination du CEA de Cadarache (source : Etude SYSTRA octobre 2021)

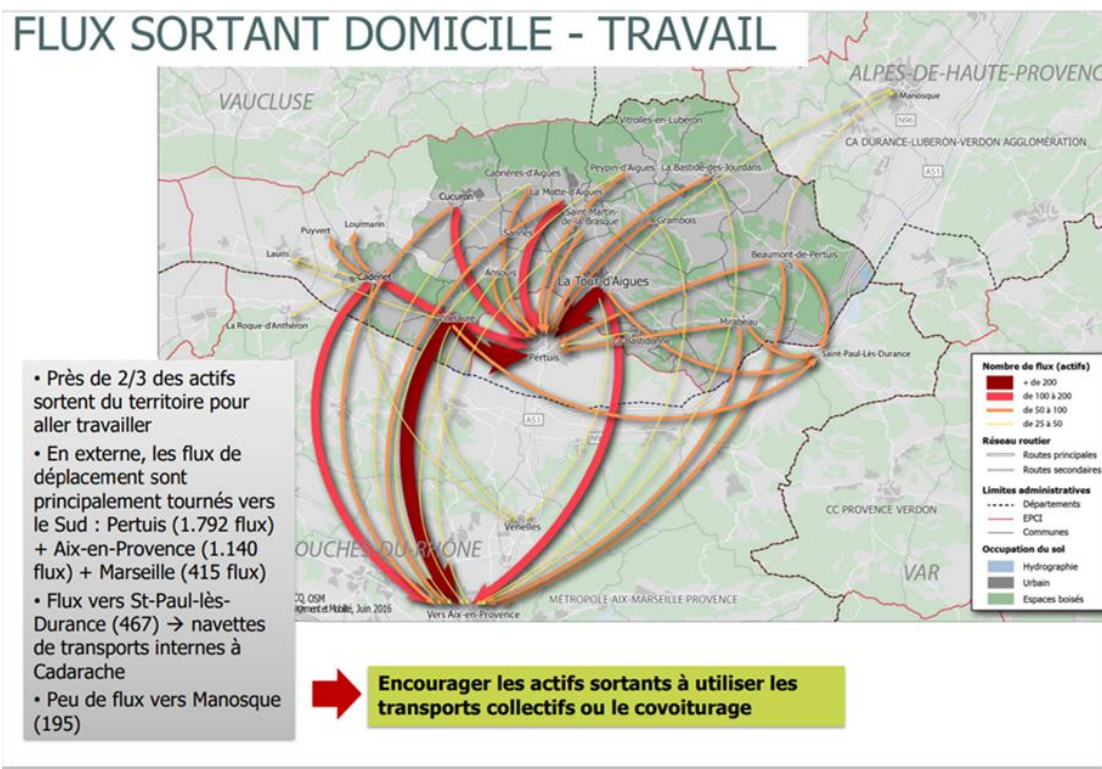
Une étude menée en 2023 montre le cas particulier de la CC Territorial sud Luberon qui comprend 4 bassins de vie : La Tour d'Aigues, Cadenet, Pertuis et Manosque

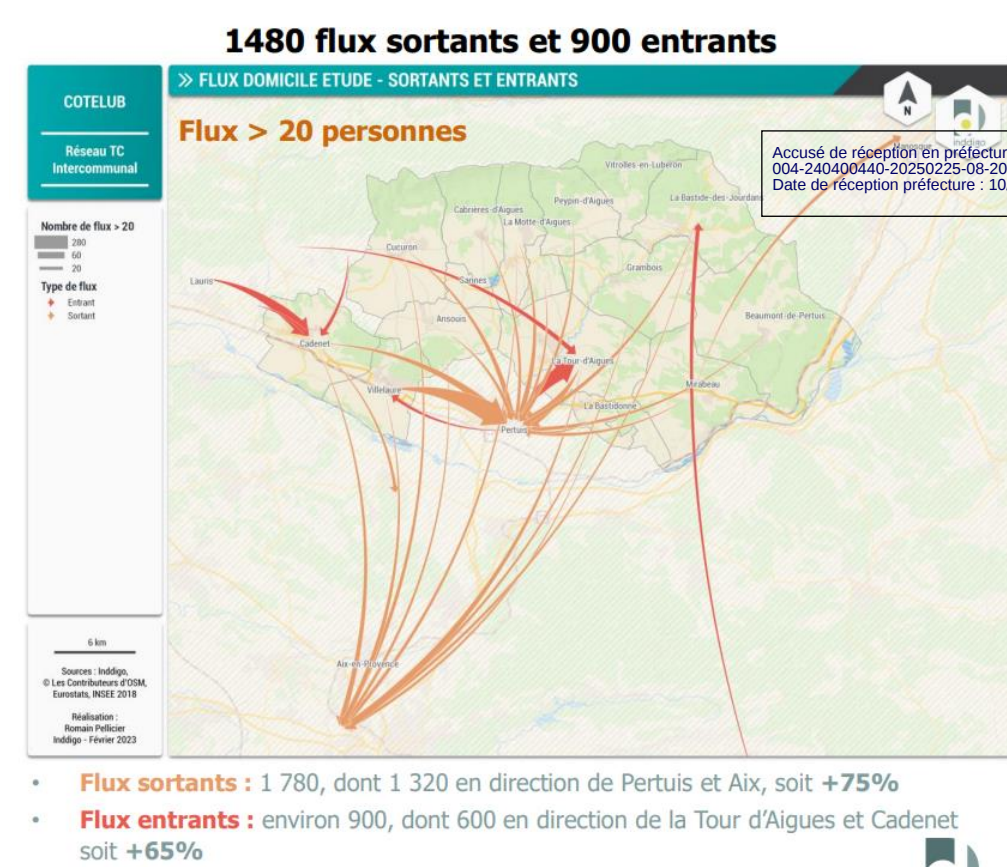
Accusé de réception en préfecture
N° 20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025





source: bureau d'étude Indiggo



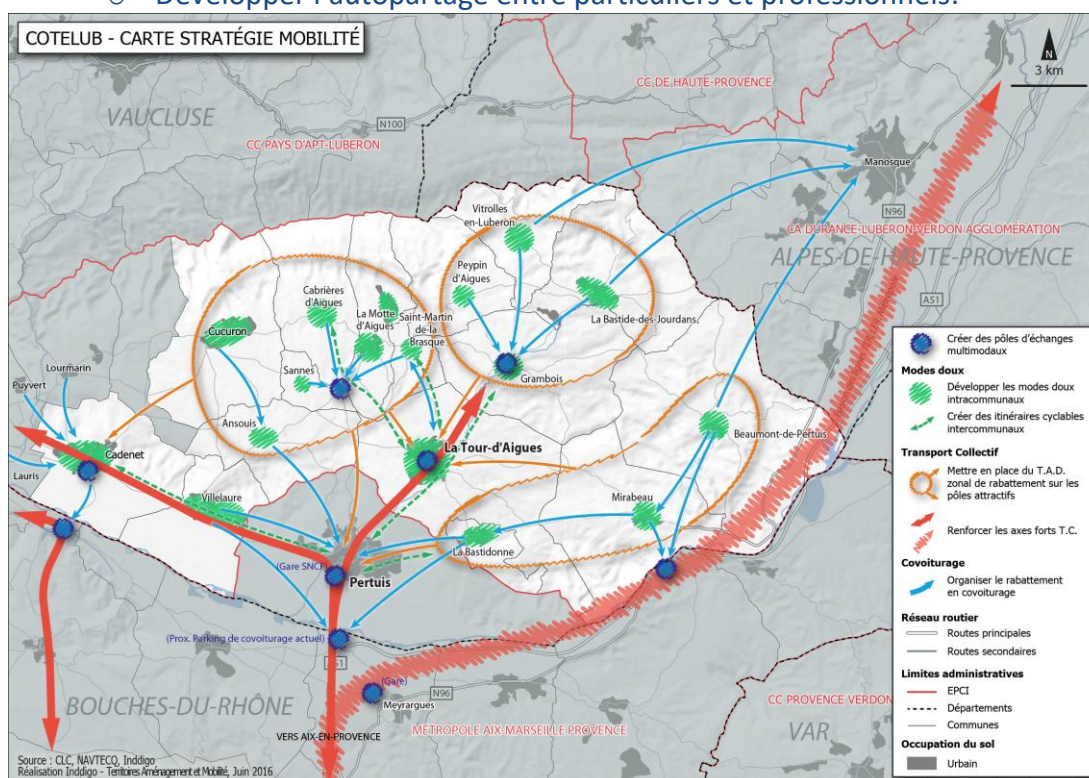


1.2.1.4 CC Territoriale Sud-Luberon : Schéma de mobilité rurale ¹¹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Optimiser les réseaux de transports existants (ajustements itinéraires et horaires) en partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole d'Aix Marseille Provence et la DLVA,
 - Prise de compétence transports sur le territoire de CC Territoriale Sud-Luberon en 2021 et souhait de mise en place d'une nouvelle ligne interne : étude de faisabilité ayant pour objectif de définir précisément l'offre de service à mettre en place, évaluer les coûts et les ressources,
 - Optimiser le rabattement vers les réseaux de transports les plus performants et vers les PEM,
 - Actions de communication et d'animation : afin de promouvoir l'usage des transports collectifs et accompagner les solutions de mobilité durable.
- Actions en faveur du vélo :
 - Promouvoir le développement du vélo,
 - Développer les réseaux modes doux intra communaux pour les déplacements du quotidien,
 - Promouvoir la mobilité scolaire,
 - Valoriser les chemins communaux = plan de jalonement et signalétique,

¹¹ Source : Analyse Schéma de mobilité rurale de CC Territoriale Sud-Luberon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

- Aménagement d'un axe mode doux structurant entre La Tour d'Aigues et La Bonde,
- Services et équipements :
Animation et promotion de la politique cyclable par un animateur (intervention dans les établissements scolaires, opérations événementielles, journées du développement durable, semaine de la mobilité, développement d'une connaissance et d'une pratique du vélo pour tous,
- Action d'exemplarité : achat de VAE pour les agents et/ou pour les opérations de test.
- Actions en faveur du covoiturage
 - Adhérer à une seule plateforme internet, communiquer et animer pour la mise en place du TAD et de l'autopartage et faire vivre la démarche,
 - Une étude en cours sur les différents dispositifs afin de déployer cette solution courant 2024,
 - Expérimenter le stop amélioré : Lancé en 2019, Rezo Pouce n'a pas fonctionné sur notre territoire pour diverses raisons. CC Territoriale-Sud-Luberon a lancé en septembre 2024, la plateforme de covoiturage KAROS afin d'inciter les usagers au covoiturage pour l'ensemble des trajets du quotidien,
 - Développer l'autopartage entre particuliers et professionnels.



-
- Figure 13 : Schéma de mobilité rurale CC Territoriale Sud-Luberon (Source : Analyse Schéma de mobilité rurale de CC Territoriale Sud-Luberon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

1.2.1.5 CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure : Schéma Local d'Orientation des Mobilités

- Actions du SLOM:
- **Mesure 1 – Renforcer les transports collectifs**
Action 1 Travailler ensemble à l'amélioration des points d'arrêts des transports collectifs,

Action 2 Identifier les besoins d'amélioration de l'offre régionale de transports publics sur la CCPFML,

Action 3 Mise en place d'un service de transport à la demande (TAD).

- **Mesure 2 – Etablir un cadre favorable au déploiement du vélo**

Action 1 Créer du stationnement vélo sécurisé au niveau des pôles centraux de déplacements et aux coeurs de bourgs,

Action 2 Valoriser et renforcer les itinéraires vélo en mettant en place une stratégie touristique vélo à l'échelle de la CC,

Action 3 Proposer une aide à l'achat de vélos,

Action 4 Développer une offre de location de Vélos à Assistance Électrique.

- **Mesure 3 – Atténuer la place de la voiture dans les centres-bourgs**

Action 1 Renforcer la stratégie de limitation de la vitesse,

Action 2 Améliorer la signalétique piétonne, notamment en centre-bourg,

Action 3 A Forcalquier, renforcer le stationnement périphérique.

Accusé de réception en préfecture
004-240480440-20230225-00-0025-DE
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

1.2.1.6 Schémas cyclables des Départements

Les trois départements concernés par ce bassin de mobilité disposent de documents actant leur stratégie vélo.

Le schéma départemental cyclable du Département des Alpes de Haute-Provence acté en 2023 est le document cadre de la collectivité pour le développement de la pratique du vélo et des autres formes de mobilités douces. Il concerne la pratique cycliste sur les voies aménagées en site propre ou partagées (hors pratique tout terrain).

Il vise à :

- Fixer les ambitions de la collectivité tant au regard de ses compétences internes que de sa collaboration avec les territoires.
- Faire du vélo et des déplacements doux un levier d'efficacité des politiques publiques départementales.
- Permettre un développement coordonné et stratégique de la pratique sur le territoire des cyclistes et piétons en assurant une complémentarité et cohérence avec les autres formes de transport et plus particulièrement les transports collectifs (bus, trains, véhicules partagés), covoiturage...

Quatre orientations sont identifiées sur le schéma cyclable, réparties ainsi :

- ORIENTATION 1 : structurer un réseau cyclable départemental de qualité pour développer les pratiques cyclables quotidiennes et touristiques,
- ORIENTATION 2 : accompagner les politiques cyclables des partenaires,
- ORIENTATION 3 : appuyer le développement du tourisme à vélo,
- ORIENTATION 4 : intégrer le vélo au cœur des actions départementales,

L'ensemble de ces orientations sont déclinées en axes de travail pour le déploiement et la mise en œuvre du schéma. Le détail est à retrouver sur site web du Département des Alpes de Haute-Provence : <https://www.mondepartement04.fr/deplacements/mobilites-douces>

Département du Vaucluse : à retrouver sur site web du Département du Vaucluse : https://www.vaucluse.fr/fileadmin/Documents_PDF/Nos_territoires/Sports_et_citoyennete/Vaucluse_terre_de_velo/2020/SCH_velo2019-2025diffusion.pdf

Département du Var : (à retrouver sur site web du Département du Var : <https://var.fr/le-plan-vélo-départemental>)

1.2.1.7 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 08/03/2025

1.2.1.8 Durance-Luberon-Verdon Agglomération : Schéma de Cohérence Territoriale¹²

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Créer une politique de stationnement basée sur le développement de véritables pôles multi-modaux accessibles et fonctionnels.
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport
 - Développer l'intensification de l'urbanisation autour des transports publics et modes doux :
 - La priorité est donnée, dans le temps, à l'urbanisation des espaces potentiels d'extension urbaine qui sont desservis par un service de transport public, quand il existe,
 - Les projets de développement urbain, qu'ils soient résidentiels, économiques ou touristiques devront :
 - En dehors des zones d'activités économiques, prioriser le développement d'activités génératrices d'emplois autour des gares ferroviaires, notamment autour des pôles multimodaux, dont l'aménagement sera étudié, identifiés sur la carte n° 3 du recueil cartographique,
 - Favoriser les modes de transports actifs (vélos, marche) en réinvestissant l'espace public par le traitement du réseau viaire de l'urbanisation,
 - Traiter les voiries associées à l'urbanisation pour permettre des temps de parcours et des conditions de sécurité et de confort acceptables pour l'utilisateur par la recherche ou la création d'un itinéraire protégé (exemple de l'ordre de 10 minutes entre la station ou l'arrêt et le lieu de résidence ou d'activité).

¹² Source : Analyse SCOT De DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

1.2.1.9 Durance-Luberon-Verdon Agglomération : Plan Global de Déplacement ¹³

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Création de pôles d'échanges multimodaux à la gare de Manosque et la Brillanne,
 - Créer un parc-relais à chaque entrée stratégique de Manosque (route de Volx, route de Sainte-Tulle),
 - Créer des parc-relais dans les villes et villages périphériques.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 18/03/2025

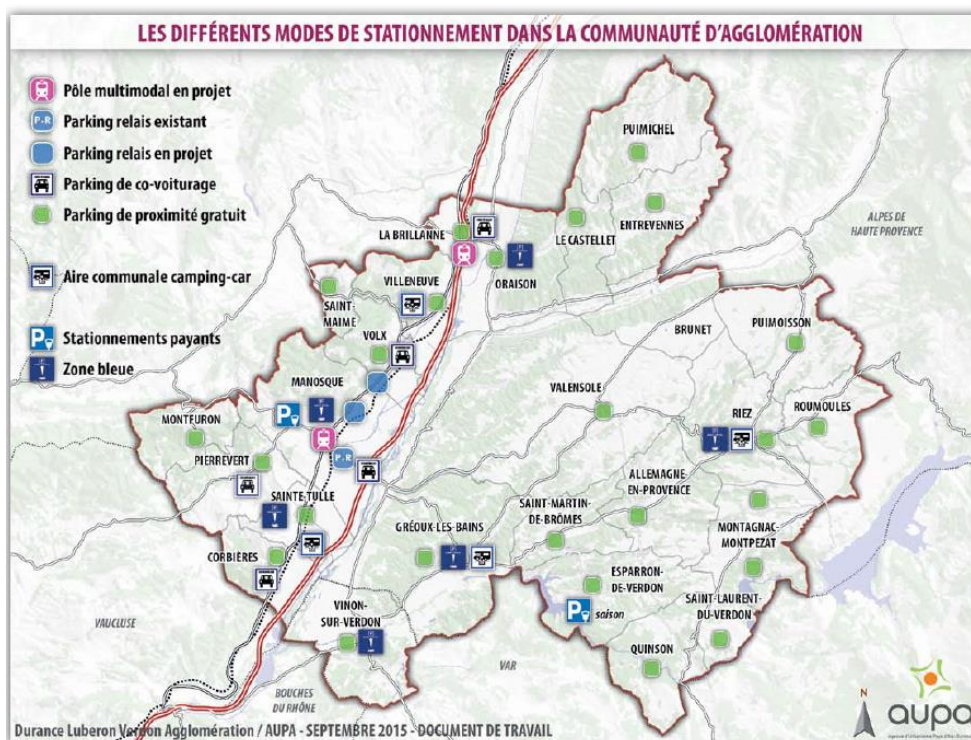


Figure 14 : Différents modes de stationnement dans la CA DLVA (Source : Analyse SCOT De DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)¹⁴

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité rurale, la création d'un maillage de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire répond à un double objectif : rendre visible et lisible l'offre alternative et offrir dans un même lieu un panel de services larges et varié » (TC, covoiturage, stop amélioré...)

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Pour l'accessibilité physique du réseau, la collectivité peut aménager des points stratégiques de correspondances avec le réseau de TC afin de permettre et de favoriser l'accessibilité pour les modes actifs, l'information voyageur, les correspondances y compris avec la voiture, la sécurité des cheminements, et d'améliorer les conditions d'attentes pour les voyageurs.

¹³ Source : Analyse Plan Global de Déplacement de DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

¹⁴ Source : Analyse PCAET de CC Territoriale Sud-Luberon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)



Figure 15 : Pôles d'échanges de CC Territoriale Sud-Luberon

1.2.1.10 CC Territoriale Sud-Luberon : Schéma de mobilité rurale ¹⁵

- La stratégie de mobilité de CC Territoriale Sud-Luberon repose sur une logique d'intermodalité où la création des PEM est l'une des actions prioritaires.
- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Créer un maillage de pôles d'échanges multimodaux comprenant des aires de covoiturage :
 - Réaliser un schéma de pôles d'échanges multimodaux / aires de covoiturage,
 - Accompagner les projets de pôles d'échanges / aires de covoiturage communaux,
 - Prévoir des bornes de recharge électriques pour voitures et vélos dans les PEM,
 - Amélioration de l'intermodalité entre les bassins limitrophes grâce à une offre multimodale performante.

La CC Territoriale Sud-Luberon a engagé la création de 3 pôles d'échanges multimodaux afin de faciliter les correspondances et l'interconnexion avec les bassins limitrophes.

Les PEM sont également en lien avec l'itinéraire vélo afin de relier les 16 communes du territoire.

¹⁵ Schéma de mobilité rurale de CC Territoriale Sud-Luberon

Le PEM de Cadenet a été achevé en juin 2023, on y retrouve comme équipements :

- 12 places de stationnement supplémentaires,
- 1 abri vélo sécurisé 6 places,
- 2 bornes de recharges pour vélos électriques,
- un cheminement piéton,
- de l'équipement mobilier urbain : éclairage, signalétique,
- un aménagement paysager : plantations de massifs et arbustes,
- 1 borne de recharge pour voitures électriques.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

En 2024, Le PEM de Grambois est inauguré au niveau du Moulin du Pas:

- 19 places de stationnement, dont 5 dédiées au covoiturage et 1 aux PMR,
- Une borne de recharge pour véhicules électriques, permettant de recharger 2 véhicules de façon simultanée, nouvel abri bus abri vélo en bois sécurisé,
- 3 bornes de recharge pour les VAE (dont 2 situées à l'intérieur de l'abri),
- Un cheminement piéton confortable, accessible et sécurisé,
- Un éclairage public adapté,
- Une sécurisation du site par vidéosurveillance,
- Un traitement paysager qualitatif (plantation d'arbres d'ombrage pour les stationnements, et aménagement d'un jardin méditerranéen de 110 m²,
- Un pôle de collecte des déchets (PAV) : colonne enterrée pour les OM, conteneurs de tri, plateforme de compostage des biodéchets.

Enfin, le projet de PEM à Mirabeau prévu en 2025 et la réactivation des études autour de la réouverture de la halte ferroviaire à Mirabeau apparaît comme un point important pour le territoire.

Le pont de Mirabeau offre la possibilité de créer une nouvelle porte d'entrée de la CC Territoriale Sud-Luberon à l'Est du territoire, entre Aix et Manosque à proximité du CEA de Cadarache et permettra une jonction régulière entre les bassins limitrophes, où seront envisagés des rabattements sur les cheminements doux et les transports collectifs vers la gare.

1.2.2 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal

sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.3 Recensement et diffusion des pratiques de mobilité

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.3.1 CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure : Schéma Local d'Orientation des Mobilités

- Actions du SLOM:

Mesure 6 Diffuser l'information sur les services de mobilité: Développer des actions de communication,

Mesure 4 – Mieux travailler avec les employeurs

Action 1 Encourager les employeurs à mettre en place un plan de mobilité employeurs,

Action 2 Inciter les employeurs à mettre en place du covoiturage.

1.2.3.2 CC Territorial Sud Luberon : Schéma rural de mobilité

- Actions de communication et d'animation : afin de promouvoir l'usage des transports collectifs et accompagner les solutions de mobilité durable,
- Services et équipements :
Animation et promotion de la politique cyclable par un animateur (intervention dans les établissements scolaires, opérations événementielles journée du développement durable, semaine de la mobilité, développement d'une connaissance et d'une pratique du vélo pour tous.

1.2.4 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

Adopté en séance plénière le 04-24/04/2025
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de révision : 03/2025

1.2.6.1 Durance-Luberon-Verdon Agglomération : Schéma de Cohérence Territoriale¹⁶

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Développer des aires de covoiturage pour faciliter la rencontre inter-usagers, au sortir de certains bourgs et villages, mais aussi de certaines zones particulièrement propices, par exemple en proximité d'autoroute (La Brillanne, Rive gauche...),
 - Ces aires de covoiturage doivent notamment s'envisager pour faciliter le rabattement des usagers des villages et des bourgs isolés vers le réseau de transport en commun et donc être à proximité piétonne des arrêts du réseau Trans Agglo,
 - Les aires de covoiturage à aménager identifiées sur la carte n° 3 du recueil cartographique doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une étude de faisabilité.

1.2.6.2 Durance-Luberon-Verdon Agglomération : Plan Global de Déplacement¹⁷

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Promouvoir le covoiturage : étude sur les potentiels de covoiturage, renforcer et faire connaître les aires de covoitages existantes, faciliter le covoiturage aux bords des voies de circulation les plus fréquentées,
 - Étendre le service d'autopartage de véhicules électriques en milieu rural si celui rencontre du succès.
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Déployer des flottes de véhicules moins polluants : flotte DLVA,
 - Créer des places de stationnements réservées aux véhicules et vélos électriques,
 - Déployer des bornes électriques,
 - Aider à l'acquisition de VAE (Vélos à Assistance Électrique).

¹⁶ Source : Analyse SCOT De DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

¹⁷ Source Analyse Plan Global de Déplacement de DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

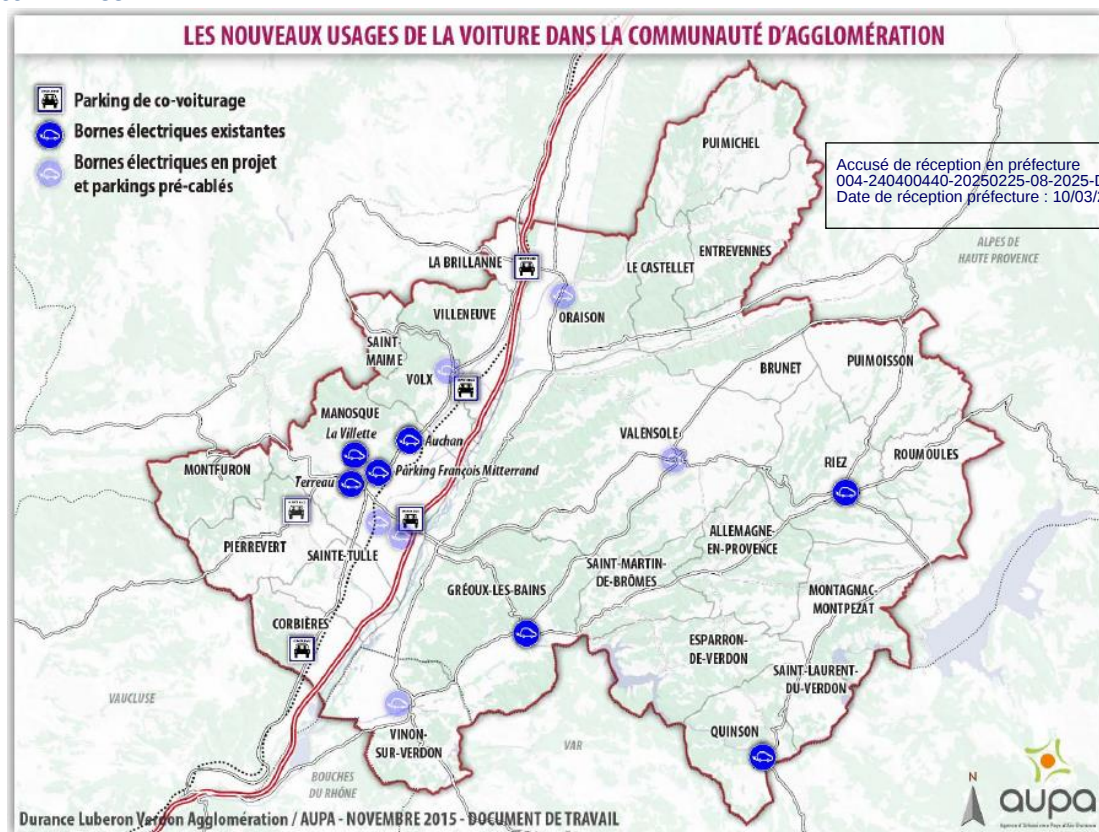


Figure 16 : Nouveaux usages de la voiture de DLVA (Source Analyse Plan Global de Déplacement de DLVA, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance))

1.2.6.3 CC Territoriale Sud-Luberon : PCAET ¹⁸

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Covoiturage : la collectivité peut accompagner les projets d'aires de covoiturage (en privilégiant les parkings déjà existants, sous occupés et bien positionnés, à proximité d'une RD en entrée ou sortie du centre-bourg),
 - La CC Territoriale Sud-Luberon a mis en place le dispositif RezoPouce, besoin d'être promu, tout comme d'autres mobilités alternatives à la voiture individuelle, comme l'autopartage,
 - Mise à disposition d'un parc de vélo à assistance électrique : pour les habitants ou les touristes. (À ce jour les VAE ont été mis à disposition des agents territoriaux).
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Développer les bornes IRVE sur l'ensemble du territoire,

Les 16 communes de la CC Territoriale Sud-Luberon sont adhérentes au Syndicat d'énergie vaclusien (SEV), ce sont les communes qui disposent de la compétence pour créer, entretenir et exploiter des bornes de recharge de véhicules électriques

La CC Territoriale Sud-Luberon est associée à l'élaboration des schémas directeurs de développement des IRVE.

¹⁸ Source Analyse PCAET de CC Territoriale Sud-Luberon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
 - Limiter au maximum l'artificialisation des sols en tenant compte notamment des objectifs nationaux de Zéro Artificialisation Nette intégrés dans le Plan Biodiversité de 2018 et des objectifs régionaux issus du SRADDET ;

Accusé de réception en préfecture
N°2403000020024000000
Date de réception préfecture : 10/03/2025
 - Faire du SCOT un outil de planification favorisant et facilitant la transition énergétique et écologique inscrite dans le PCAET,
 - Favoriser un modèle de développement de l'urbain basé sur le modèle des courtes distances, la résilience et une information/sensibilisation multi-cibles autour des questions climat air énergie ainsi que sur la consommation,
 - Co-rédiger un guide des pratiques en faveur d'un aménagement durable,
 - Intégrer différentes solutions de mobilité dès la création d'un projet aménagement.

1.2.6.4 CC Territoriale Sud-Luberon : Schéma de mobilité rurale ¹⁹

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Covoiturage : 5 aires/pôles d'échanges identifiés sur le territoire (cf. action PEM), action de communication sur le covoiturage, adhésion à une plateforme de covoiturage,
 - Expérimentation du stop amélioré avec Rézopouce.
57 panneaux Rezopouce ont été installés entre 2019 et 2021, accompagnés d'une formation en distanciel avec un suivi régulier pour l'aide au déploiement. A fin juillet 2023, 127 inscrits à Rezo Pouce mais peu d'utilisation du dispositif. C'est pourquoi, la CC a mis fin au dispositif au printemps 2024,
 - Mettre en place une assistance au développement de l'autopartage : pour analyser la demande et définir des scénarios adaptés au contexte local, et communiquer sur le service une fois sa mise en place active.
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Aménagement de bornes de recharge électrique pour voitures dans les PEM et sur l'ensemble du territoire.

1.2.6.5 CC Pays de Forcalquier - Montagne de Lure : Schéma Local d'Orientation des Mobilités

- Actions du SLOM:
- **Mesure 5 – Favoriser les services itinérants**

¹⁹ Source Analyse Schéma de mobilité rurale de CC Territoriale Sud-Luberon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance)

Action 1 Encourager la mutualisation de services itinérants en partenariat avec les structures d'aide à domicile.

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité E compte une population de 108 388 habitants. La densité de population est de 54,4 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin E par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone 2020
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	63 316	22 928	24 421
CC Haute-Provence-Pays de Banon	9 861	2 533	3 709
CC Pays Forcalquier - Montagne de Lure	9 985	3 102	3 437
CC Territoriale Sud-Luberon	25 226	5 151	10 598 ²⁰
TOTAL BASSIN E	108 388	33 714	42 165

La répartition de la population sur le bassin de mobilité E est présentée figure suivante.

²⁰ Source : Insee EMP T5 – Emploi et activité, données 2020

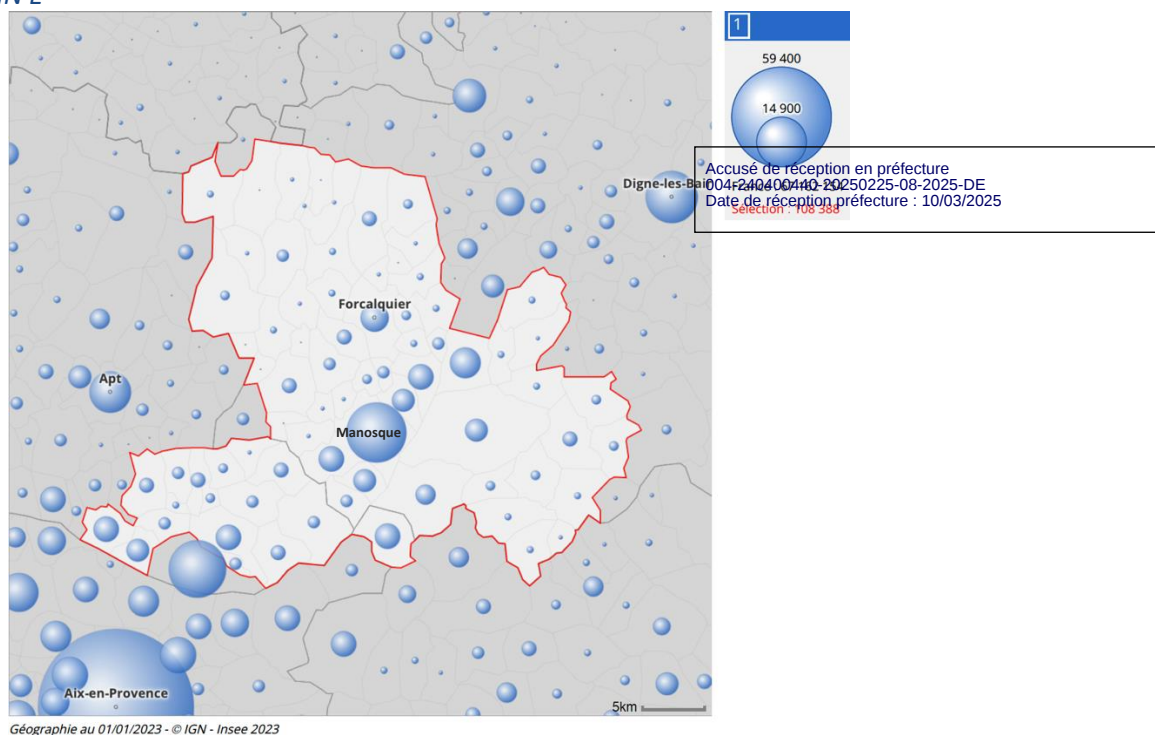


Figure 17 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité E comprend plus de 33 700 emplois.

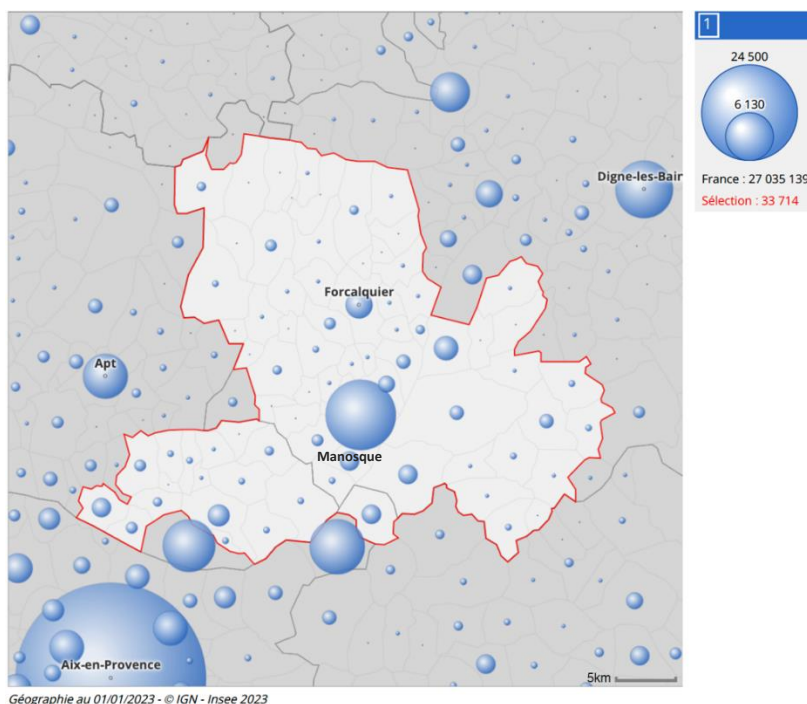


Figure 18 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

La métropole Aix-Marseille-Provence, et notamment le Centre CEA de Cadarache et le site ITER qui accueillent plus de 5 000 personnes par jour, situés dans la Commune de Saint-Paul-Lès-Durance frontalière de la CA DLVA et de la CC Territoriale Sud-Luberon, exercent une influence sur l'emploi dans le bassin de mobilité E.

L'entreprise L'occitane, basée à Manosque comprend également 800 employés.

La société PELLENC est aussi un des employeurs majeurs (avec le CEA de Cadarache) à proximité immédiate de CC Territoriale Sud-Luberon (entre 500 et 999 emplois)

Les flux de la CC Territoriale Sud-Luberon vont principalement vers La Métropole (Pertuis et Aix) et vers le CEA de Cadarache.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortants au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin E

Les flux internes du secteur et les échanges extérieurs au secteur sont sensiblement égaux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) bassin E (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin E	51%	186 800
Avec les EPCI extérieurs au secteur	49%	180 100
TOTAL	100%	366 900

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin E

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux
Intra-EPCI	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	114 300	69%
	CC Haute-Provence-Pays de Banon	10 200	6%
	CC Pays Forcalquier -Montagne de Lure	11 600	7%
	CC Territoriale Sud-Luberon	29 700	18%
	TOTAL Intra-EPCI	165 800	89%
Inter-EPCI	TOTAL Inter-EPCI	21 100	11%
TOTAL déplacements internes		186 900	100%

89% des flux internes au bassin E sont des flux intra-EPCI.

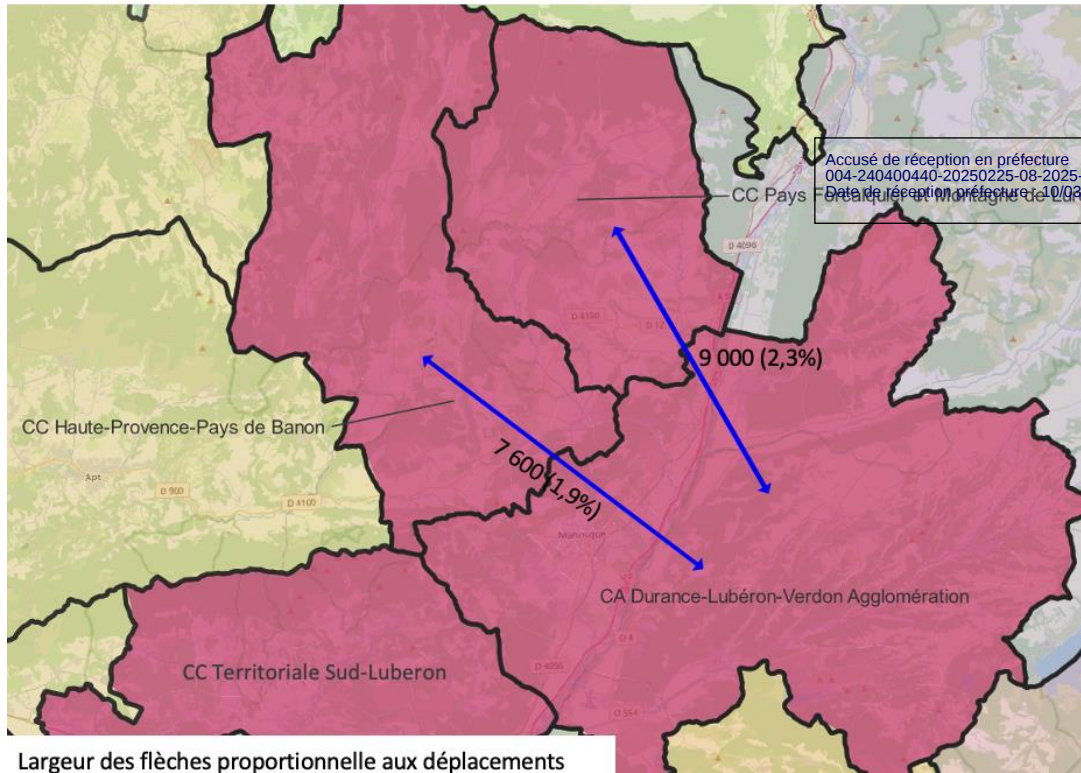


Figure 19 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base bassin E (Part modale TC) (source : des flux de déplacements)

Systra - Étude

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin E

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin E sont avec la Métropole d'AMP puis la CA Provence-Alpes-Agglomération.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au bassin E - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

EPCI	Valeur	Part de flux
Métropole d'AMP	68 800	38%
CA Provence-Alpes-Agglomération	35 100	19%
CC du Sisteronais-Buëch	9 100	5%
CC Provence Verdon	7 500	4%
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	3 700	2%
CA Dracénoise	3 700	2%
CA de la Provence Verte	4 300	2%
Autres EPCI (flux < 3 700) :	47 900	27%
TOTAL	180 100	100%

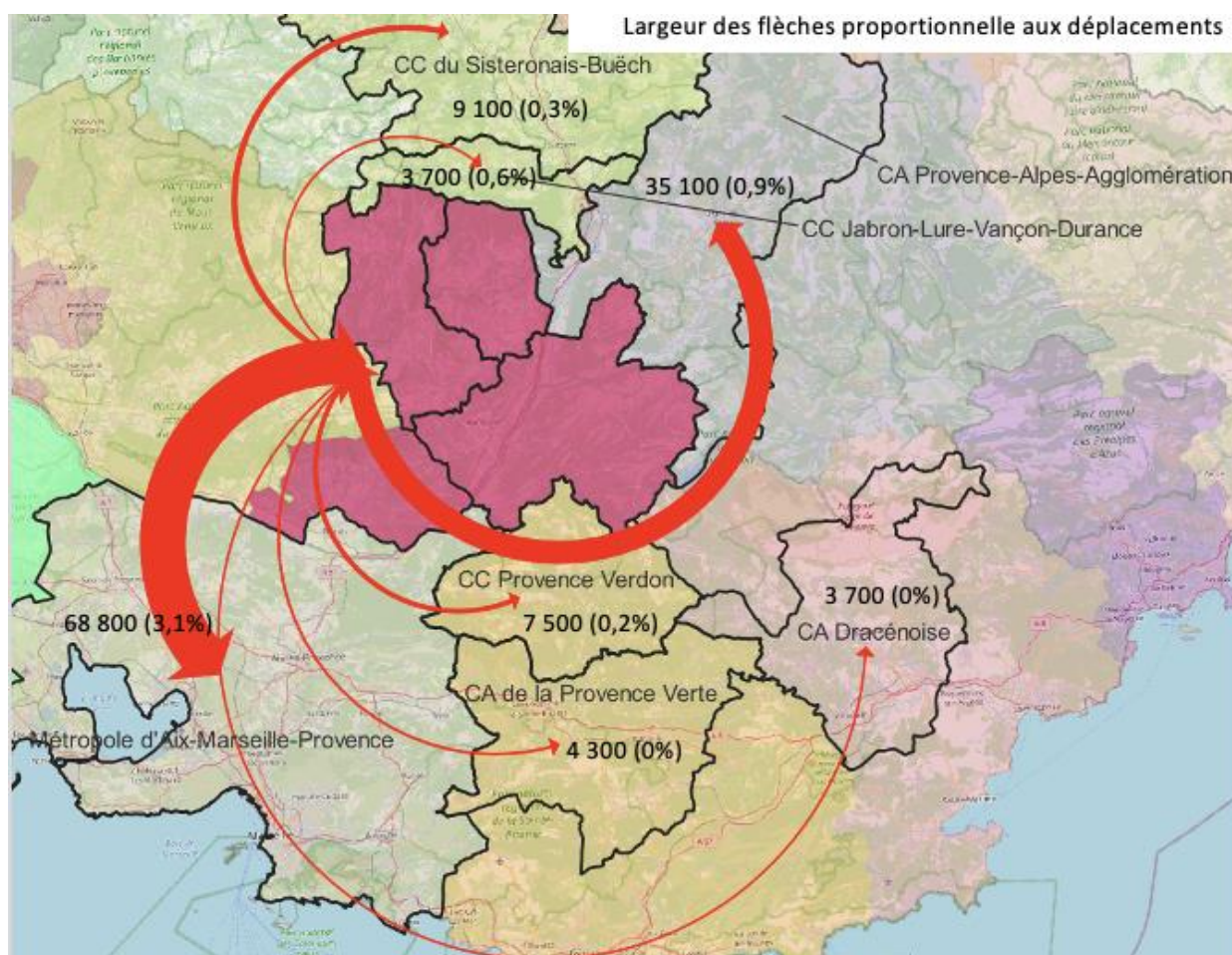


Figure 20 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste la mode principale de déplacement sur le bassin E. L'usage des transports en communs représentent environ 3% de la part modale.

Accusé de réception en préfecture
04/12/2024 04:00:25
Date de réception préfecture : 10/03/2025

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible avec moins de 1% en moyenne sur le bassin de mobilité E.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	83,1	4	1,2	11,7
CC Haute-Provence-Pays de Banon	80,1	2,8	0,8	16,3
CC Pays Forcalquier - Montagne de Lure	76,1	2,6	1,3	20
CC Territoriale Sud-Luberon	85,1	3,3	0,5	11,1

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par EPCI pour l'ensemble du bassin de mobilité E.

D'après la dernière enquête mobilité réalisée sur le territoire de la CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure en mars 2023, la voiture individuelle a une place importante dans les pratiques de déplacements. Mais 50 à 70% des personnes sont prêtes à abandonner leur voiture si l'offre de transport évolue et devient pertinente notamment en report modal relevant des attentes fortes en termes de fréquence, amplitude, itinéraires et information.

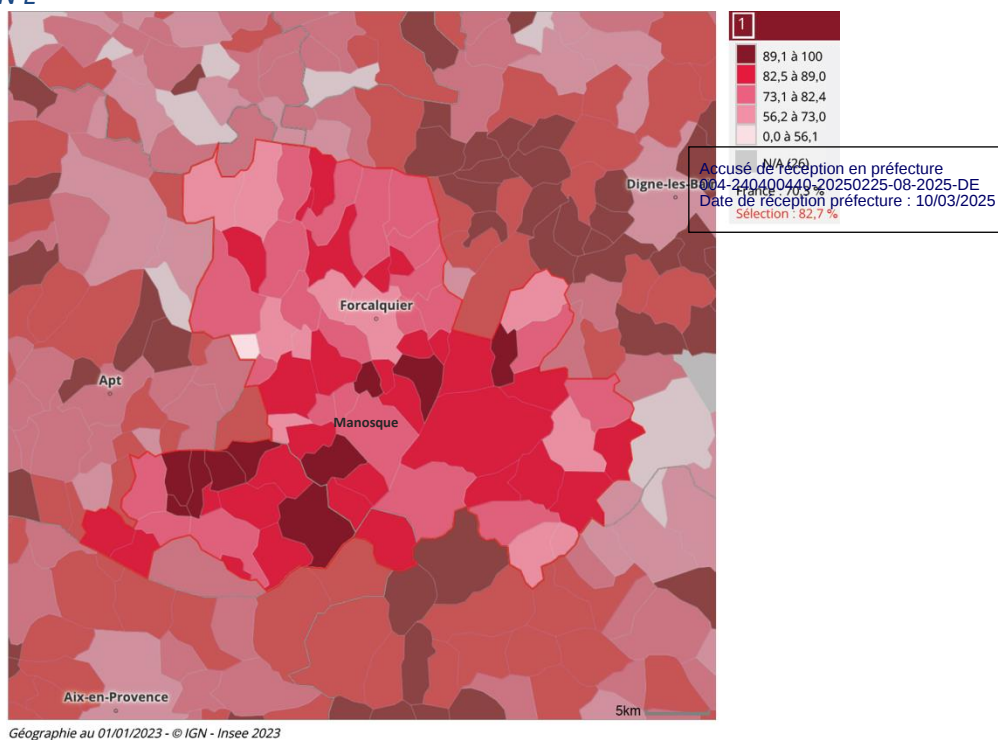


Figure 21 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

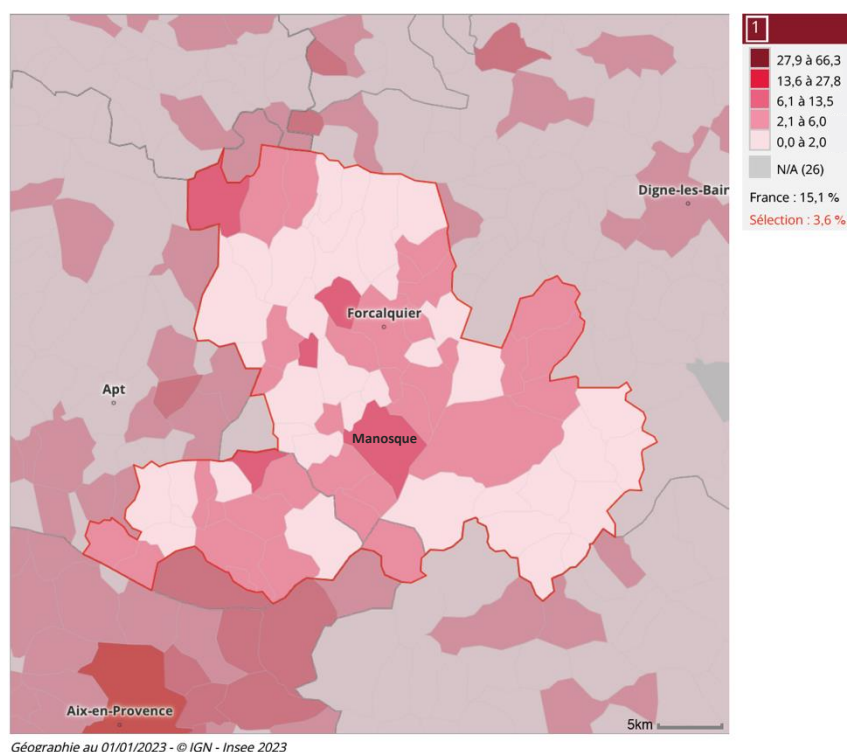


Figure 22 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))²¹

²¹ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

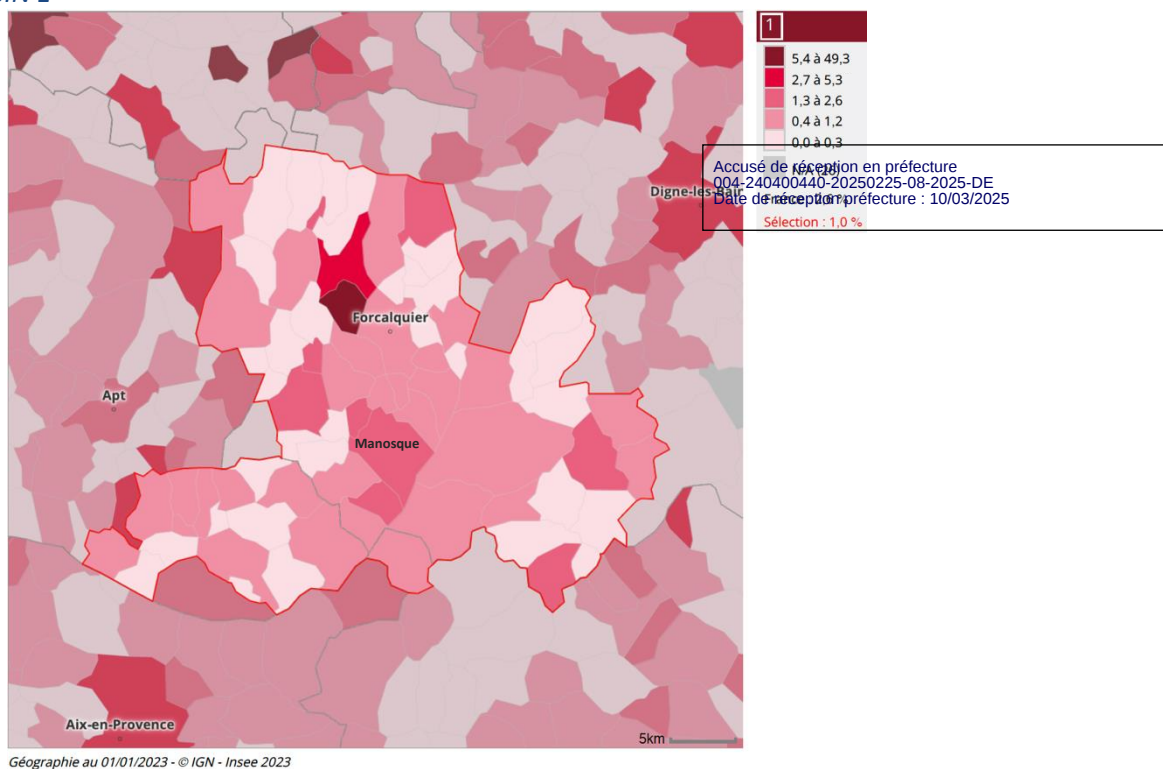


Figure 23 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, les cartographies ci-dessous présentent les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

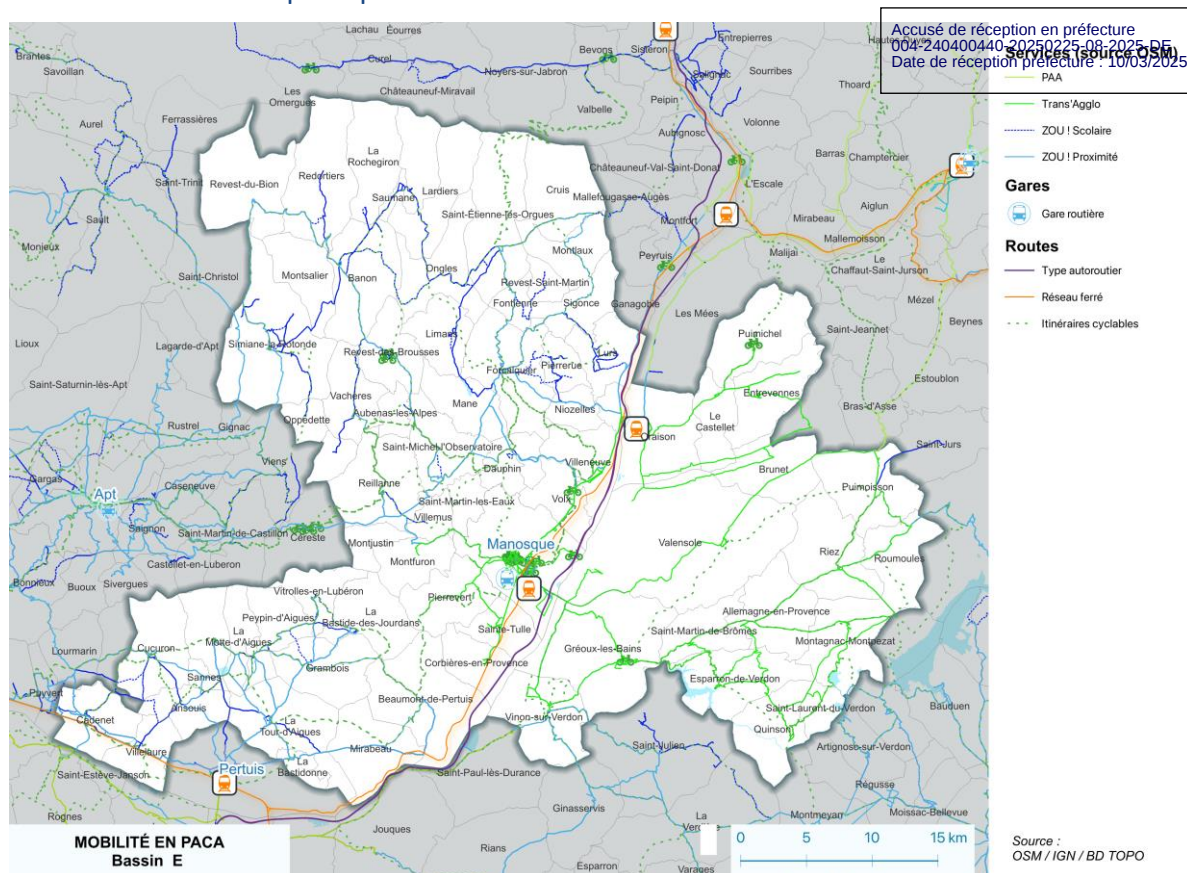


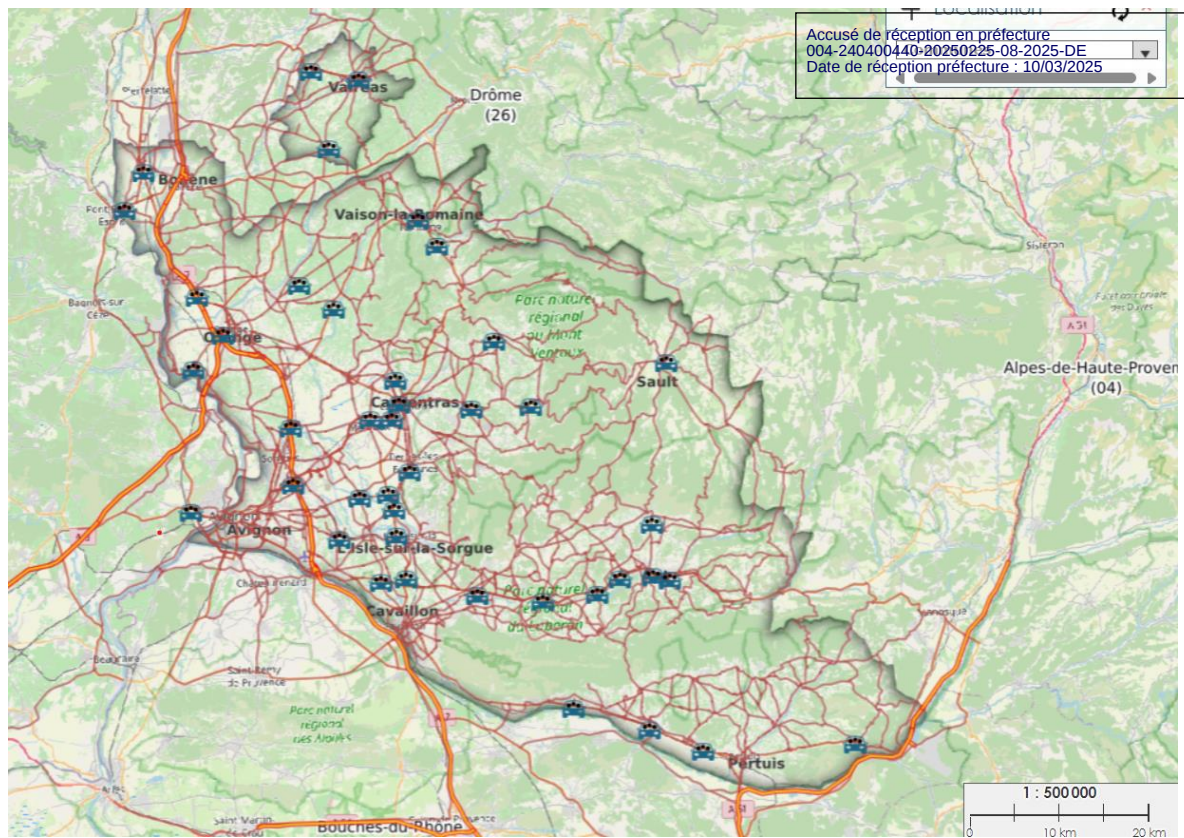
Figure 24. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin E (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo; BD Topage et Admin Express))

Carte du Réseau des aires de covoiturage en Vaucluse : source Département de Vaucluse (site <https://maps.vaucluse.fr>)

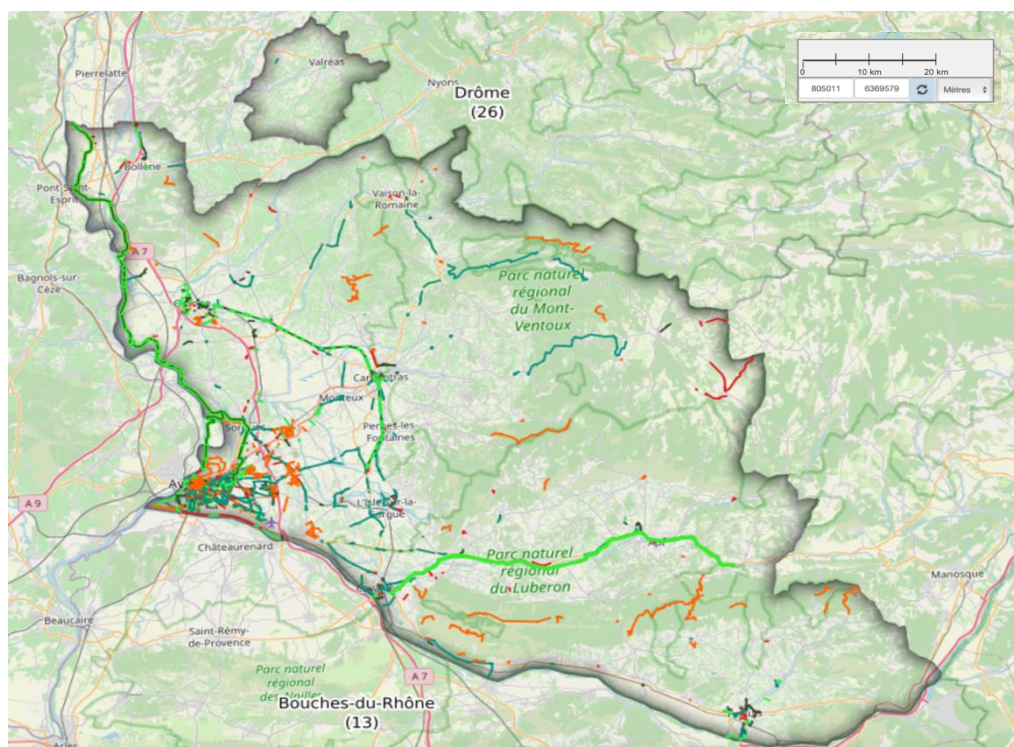
Carte des itinéraires cyclables en Vaucluse : source Département de Vaucluse (site <https://maps.vaucluse.fr>)

Contrat Opérationnel de Mobilité
 Opérationnel de Mobilité
 Bassin EBASSIN E
Réseau des aires de covoiturages

Source : Département de Vaucluse - octobre 2024



Carte des itinéraires cyclables en Vaucluse : source Département de Vaucluse (site <https://maps.vaucluse.fr>)



1.6 Services de mobilités²²

En complément de la cartographie, l'ensemble des services et initiatives de mobilité mis en place par les différents acteurs du bassin de mobilité en termes de transport, de mobilité partagée mais aussi d'information voyageur sont inventoriés ci-dessous.

Service de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain



Bus



Le réseau régional ZOU! s'étend à l'ensemble des cars et trains du réseau de transport de la région SUD. Il comprend des lignes Express (LER/TER) et des lignes de proximité ainsi qu'une ligne de Transport à la demande.

Le réseau de proximité inclue également un service scolaire ouvert à tous publics sur réservation.



Infos et horaires

zou.maregionsud.fr

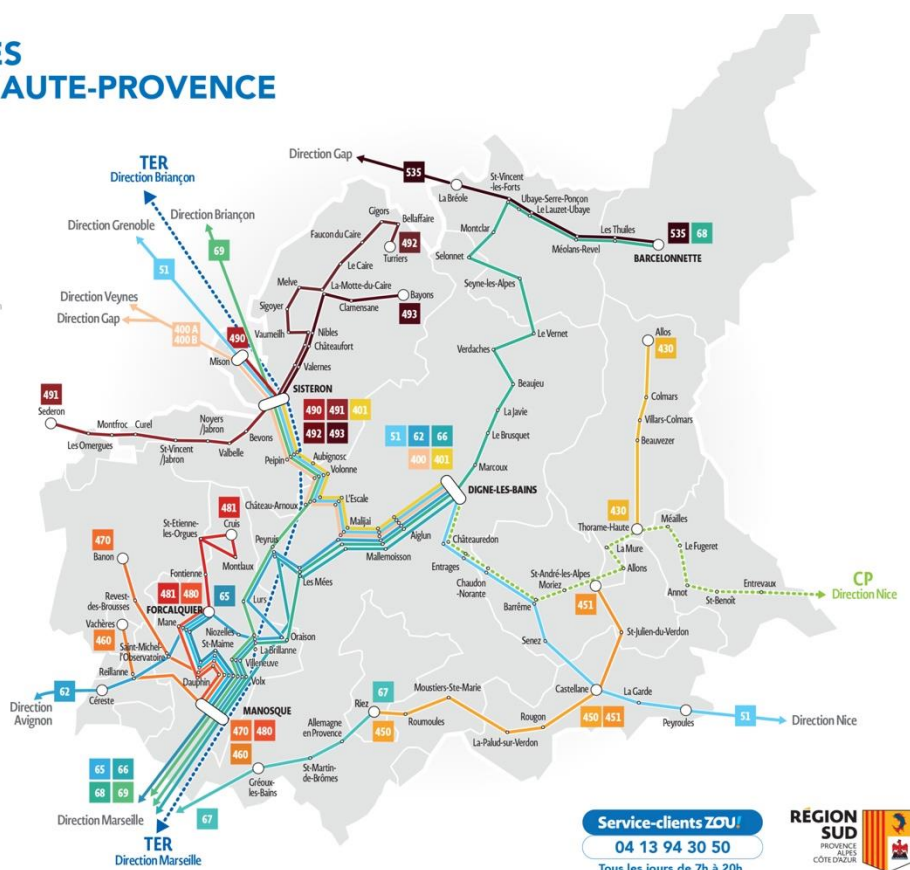
LIGNES PROXIMITÉ

- (b.18) 400 Digne-les-Bains ↔ Gap (A) ou Veynes (B) via Sisteron
- (b.17) 401 Digne-les-Bains ↔ Sisteron
- (b.16) 430 La Foux d'Allos ↔ Thorame Gare
- (b.15) 450 Riez ↔ Castellane
- (b.14) 451 Castellane ↔ St-André
- (b.13) 460 Reilhane ↔ Manosque
- (b.12) 470 Banon ↔ Manosque
- (b.11) 480 Forcalquier ↔ Manosque
- (b.10) 481 Cruis ↔ Forcalquier
- (b.9) 490 Mison ↔ Sisteron
- (b.8) 491 Sederon ↔ Sisteron
- (b.7) 492 Tourniers ↔ Sisteron
- (b.6) 493 Bayons ↔ Sisteron
- (b.5) 535 Gap ↔ Barcelonnette

LIGNES EXPRESS

- (b.13) 51 Nice ↔ Grenoble via Digne et Sisteron
- (b.12) 62 Avignon ↔ Digne-les-Bains via Forcalquier
- (b.11) 65 Marseille ↔ Forcalquier via Manosque
- (b.10) 66 Aéroport Marseille ↔ Digne via Manosque et Aix TGV
- (b.9) 67 Marseille ↔ Riez via Gréoux
- (b.8) 68 Marseille ↔ Barcelonnette via Digne
- (b.7) 69 Marseille ↔ Briançon via Manosque, Sisteron et Gap

..... TER > Train Express Régional
..... CP > Chemin de Fer de Provence



²² Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E

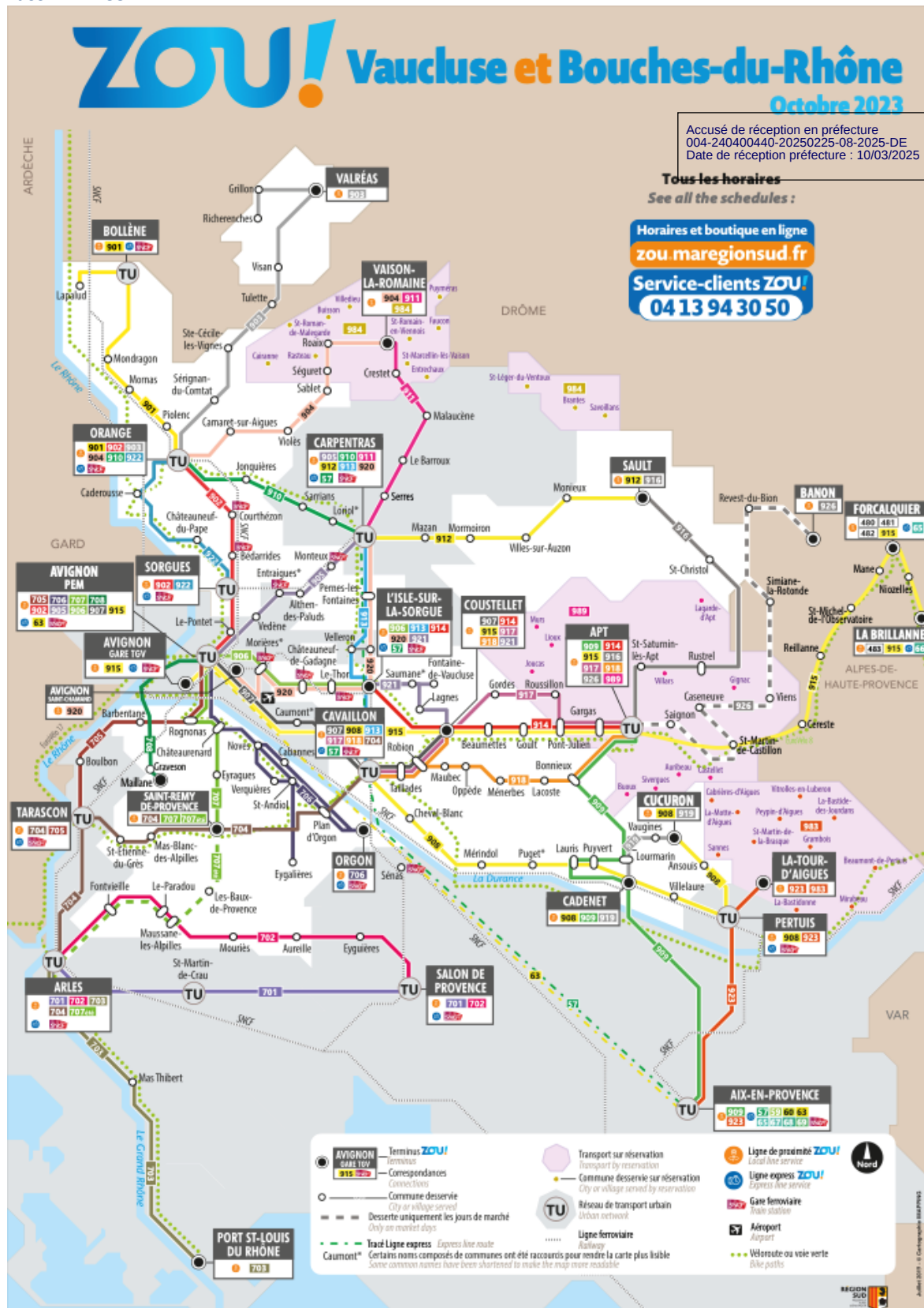


Figure 25 : Plan des lignes ZOU 04 et 84 ! Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : ZOU !)

>Il n'existe pas de TER ni de LER sur le territoire de la CC Territoriale Sud-Luberon

004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025



Ferroviaire



Les gares de Manosque et Brillanne-Oraison dans la **CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération** sont desservies par un service ferroviaire de 11 TER par jour.

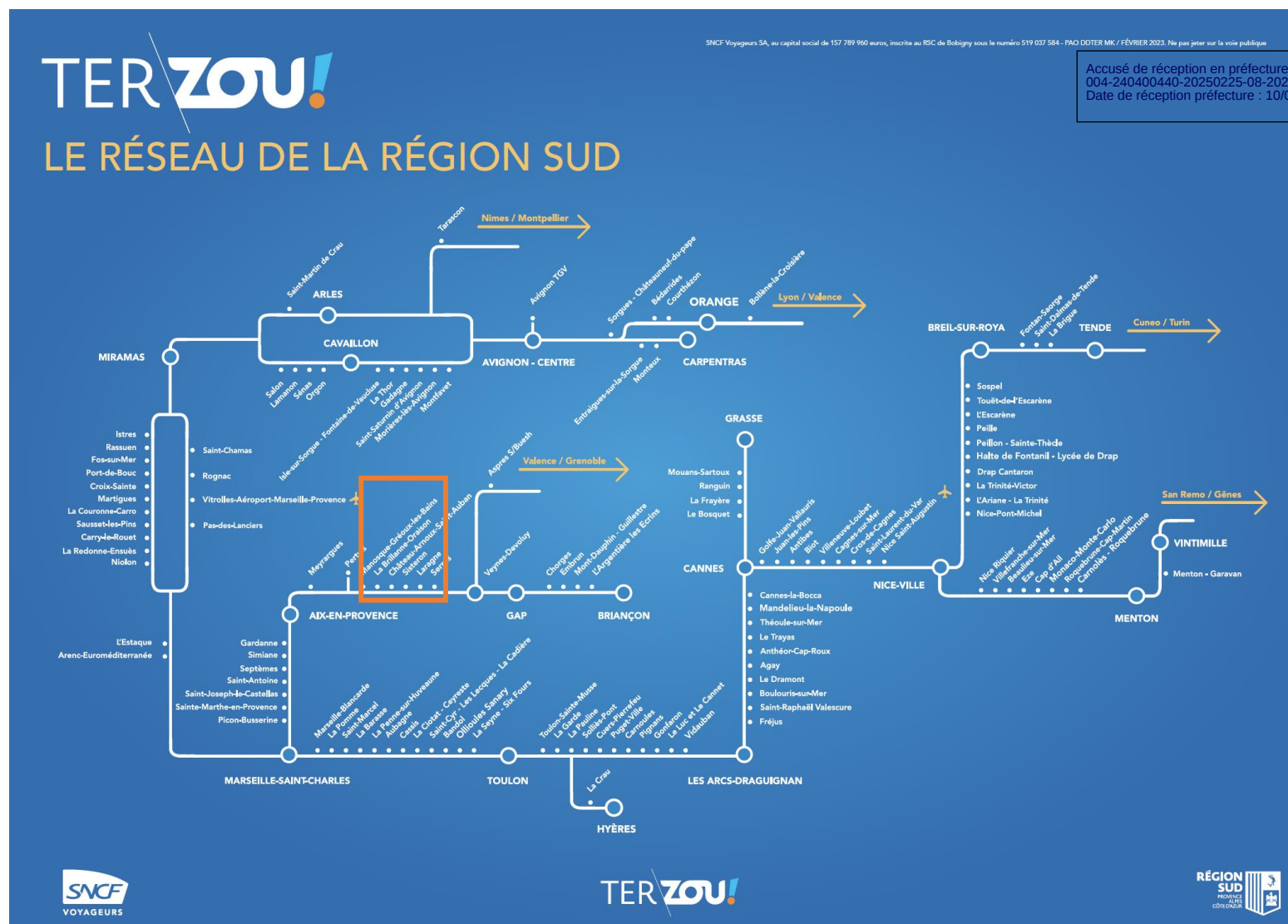


Figure 27 : Réseau de la Région SUD (source : TER/ZOU !)

1.6.1.2 Transport saisonnier



La **CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération** propose une ligne d'été pour se rendre au lac d'Esparron. La ligne démarre à Manosque et dessert également Gréoux-les-Bains (**ligne n°136**).

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1.6.1.3 Portail d'information aux usagers

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billets TER, de titres de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abris vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

Le service de transport urbain de la **CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération** propose l'achat de titres en ligne.

<https://transagglo.monbus.mobi/front>

L'accès aux informations en temps réel est également disponible en ligne, pour les heures de passage aux arrêts : <https://transagglo.monbus.mobi/2clock/arrets?n=1> et pour visualiser l'avancée des bus avec le live map <https://transagglo.monbus.mobi/2clock/livemap?n=1>

1.6.2 TAD



La **CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération** propose 5 lignes de Transport à la demande. Les réservations peuvent être réalisées la veille à 17h au plus tard.

La **CC Haute-Provence-Pays de Banon** met à disposition une navette gratuite à destination de la piscine de Saint-Étienne-les-Orgues qui circule tous les mardis et les jeudis.

La **CC Pays de Forcalquier – Montagne de Lure** a un projet de mise en place de TAD pour 2025

1.6.3 Scolaire



Le bassin de mobilité E bénéficie de services scolaires couvrant l'ensemble du territoire.

Les services de transport scolaire sont assurés par la région dans les CC Haute-Provence Pays de Banon, Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Territoriale Sud-Luberon.

Le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap est assuré par le Département de Vaucluse sur le territoire de CC Territoriale Sud-Luberon.



TransAgglo propose un service de 21 lignes de transport scolaire couvrant le territoire de la CA DLVA.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les services de transport scolaire sont ouverts à tous public sur réservation.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



La **CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération** propose des activités liées à la bicyclette, sorties entraînement, sorties découvertes du Pays Manosquin, sorties féminines.

La **CC Haute-Provence-Pays de Banon** promeut l'association « Vélo Loisir Provence », qui propose "Le Luberon à vélo" avec la possibilité de définir son itinéraire à vélo et faire des séjours vélo-hébergements.

Le territoire du **Pays de Forcalquier-Montagne de Lure** dispose de plus de 200 km d'itinéraires VTT/VTC balisés.

La montée de Lure à Vélo est une opération de promotion cyclotouristique portée par la **CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure** en partenariat avec le conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre d'une opération intéressant également les cols d'Allos et de Vars. Elle s'adresse aux cyclistes, amateurs ou passionnés, en vélo de course, VTC, VTT ou VAE en toute liberté et sécurité.

La **CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure** est engagée aux côtés de l'association Vélo Loisirs Provence (VLP) à travers un partenariat établi depuis plus de 20 ans.

Un parcours cyclo-touristique de plus de 90 kms sillonne le territoire communautaire :

<https://www.veloloisirprovence.com/page/itineraire-velo-forcalquier-lure>

Concernant la mobilité au quotidien, la **CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure** conduit un travail avec VLP visant l'amélioration des conditions d'accueil des vélos sur chacune des communes membres de l'intercommunalité. L'objectif étant de développer des équipements dédiés tels que les stationnements vélo et les bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique.

Une piste cyclable reliant les communes de Mane et de Forcalquier a été ouverte en 2023.

La Communauté de communes a également instauré en juin 2024 le dispositif « ma Prime Vélo » visant à octroyer une prime aux administrés souhaitant faire l'acquisition d'un vélo ou souhaitant faire installer un kit de conversion « assistance électrique » sur leur vélo ».

La **CC Territoriale Sud-Luberon (CC Territoriale Sud-Luberon)** propose sur son site internet des itinéraires pour balader à Vélo dans le Luberon : Espace VTT-FFC Provence Luberon Lure.

Procès de Suivi en Préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 20/03/2025

En 2024, un plan de jalonnement a été réalisé afin de valoriser des chemins communaux, l'aménagement d'un axe modes doux entre La Tour d'Aigues et l'étang de la Bonde est prévu fin 2024, et la production d'un guide de pistes cyclables du territoire a été réalisée avant l'été 2024 pour être distribué aux habitants du territoire mais aussi aux touristes.

A noter en limitrophe du bassin, les sites ITER/Cadarache ont été aménagés pour favoriser la mobilité cyclable avec la mise en place de pistes cyclables.

Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://se-deplacer-a-velo-votre-reseau-zou-maregionsud.fr) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
SNCF Gares et Connexions	La Brillanne	6
SNCF Gares et Connexions	Manosque	12
Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données septembre 2023		

1.6.5 Usage partagé des Véhicules Terrestre à Moteur (VTM)



Afin d'organiser les déplacements en voiture, des aires de covoiturage ainsi qu'un Parking-relais sont mis à disposition des usagers à des points stratégiques du territoire de la **CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération**. Une aire de covoiturage a été aménagée à l'échangeur de l'autoroute A51 au niveau de Manosque. Une aire de covoiturage a également été aménagée à Volx, Fond de Lagier -Chemin du Pont Vieux. De plus la CA a contractualisé avec la société Karos en 2024 pour disposer d'une plateforme de covoiturage et d'une animation ciblée.

Admission en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de publication : 09/03/2025

La **CC Pays de Forcalquier et Montagne de Lure** a souhaité porter un projet pilote de covoiturage solidaire rurale avec la plateforme Atchoum.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid en 2020, le projet Atchoum a avorté.

La **CC Territoriale Sud-Luberon (CC Territoriale Sud-Luberon)** met en avant les sites de covoiturage suivants :

- Klaxit : Plateforme de covoiturage spécialisée sur les trajets domicile-travail
- Karos : Plateforme de covoiturage spécialisée sur les trajets domicile-travail
- La roue verte : Plateforme tous types de trajets
- BlaBlaCar : Plateforme de covoiturage tout type de trajets

Le déploiement du covoiturage avec la société Karos, plateforme spécialisée sur les trajets domicile-travail a été mis en œuvre à l'automne 2024.

La CC Territoriale Sud-Luberon travaille à la réalisation de pôles d'échanges multimodaux sur son territoire, notamment sur les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues.

Depuis 2019, la CC Territoriale Sud-Luberon adhère également au dispositif Rezo Pouce, réseau d'auto-stop organisé et sécurisé répondant à des besoins de trajets de courtes distances sur tout le territoire de CC Territoriale Sud-Luberon. Malheureusement, cette solution n'a pas été concluante et COTELUB a mis fin au dispositif au printemps 2024.

En complément et limitrophe au bassin de mobilité, un service de mobilité partagé a également été organisé pour les sites ITER/Cadarache en partenariat avec Karos.

1.6.6 Mobilité solidaire

La thématique de la mobilité solidaire sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

Pour mémoire : le dispositif Wimoov : porté par le département des Alpes-de-Haute-Provence est un dispositif d'accompagnement pour améliorer la mobilité de personnes éloignées de l'emploi et gagner en autonomie.

Contact : Lisa Panuela 06 43 78 68 19 lisa-caroline.panuela@wimoov.org

Clara Rabemananjara 06 83 76 55 77 clara.rabemananjara@wimoov.org

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIF GÉNÉRAL ET TERRITORIALISES



SOMMAIRE – OBJECTIF GÉNÉRAL ET TERRITORIALISES

1	DEFINITION	85
2	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN.....	86

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 18 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports ; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

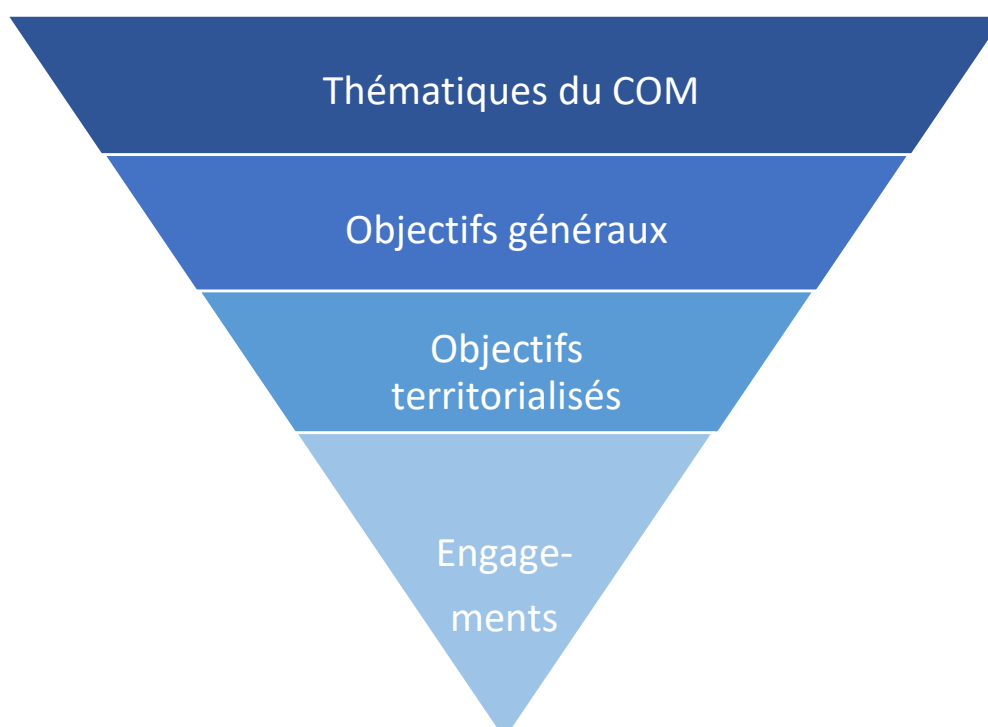


Figure 28 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025
OBJECTIFS TERRITORIALISÉS

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj. 1 Améliorer l'accessibilité cyclable aux PEMs en termes d'infrastructures et voies, signalétique, équipements vélos et services	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj. 11 Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires
	Obj. 2 Définir les besoins en termes de dimensionnement et d'information en temps réels sur les places de parking dans les PEMs		Obj. 12 Favoriser le covoiturage à l'échelle des zones d'activités économiques
	Obj. 3 Optimiser l'utilisation des espaces (locaux, stationnement, voiries)		Améliorer la connaissance des besoins en termes de flux et de desserte
	Obj. 4 Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj. 13 Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Obj. 5 Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers		Obj. 14 Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
	Obj. 6 Organiser les conditions d'une meilleure coordination tarifaire		Obj. 15 Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables à l'échelle du bassin de mobilité (équipements, information, services, points de desserte) pour les usagers du quotidien et touristes
	Obj. 7 Renforcer la visibilité des aires d'intermodalité et des services disponibles		Obj. 16 Développer le stationnement vélo, tant le stationnement simple avec des arceaux et que les abris sécurisés
	Obj. 8 Réfléchir à la répartition des points de vente billettique dans le territoire	Poursuivre la décarbonation	Obj. 17 Réfléchir à la réduction des besoins de déplacements avec notamment les services mobiles
Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Obj. 9 Rechercher la compatibilité technique des systèmes de tarification et billettique		Obj. 18 Explorer les possibilités de décarbonation des flottes de transports en commun
	Obj. 10 Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux		

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DU BASSIN E</u>	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 <u>89</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>99</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>276</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>295</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>301</u>

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DU BASSIN E



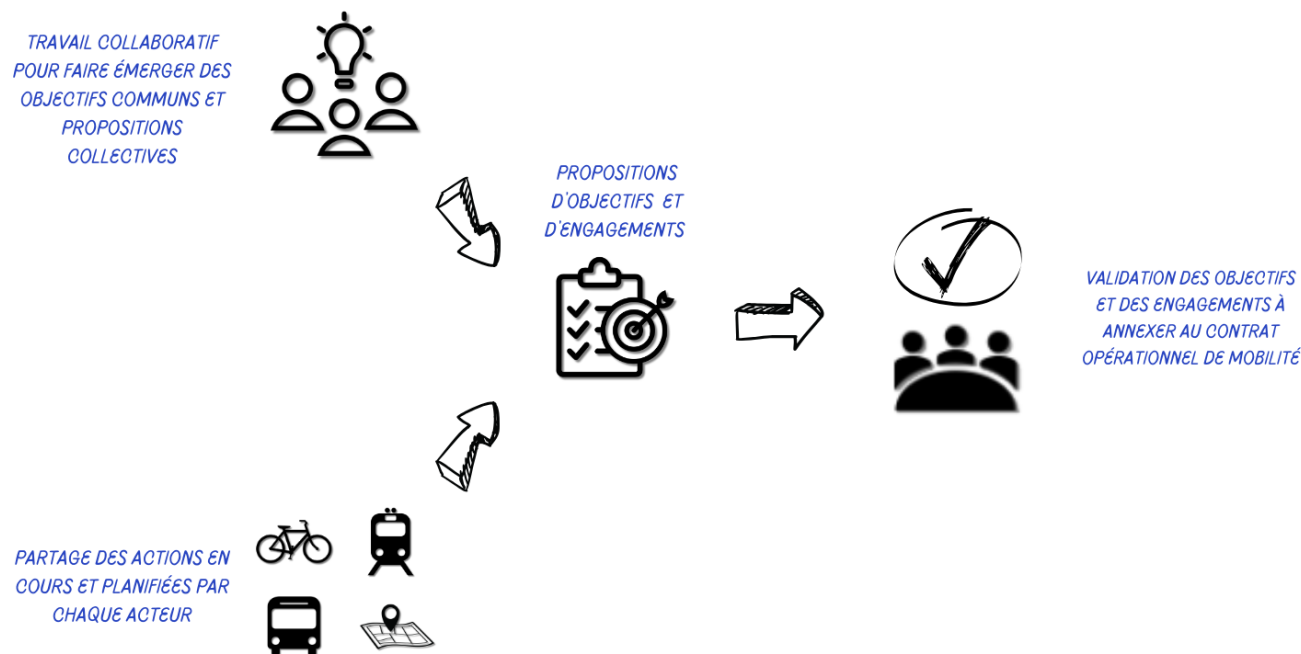
**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin de mobilité**. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



2 Engagements du bassin de mobilité E

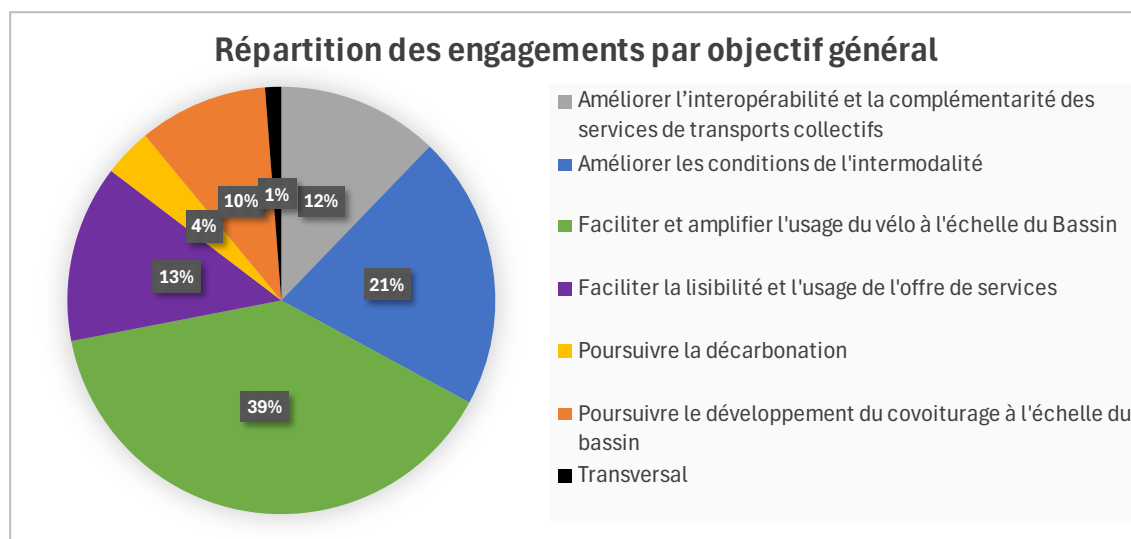
Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité E présente **75 engagements** en annexe 1.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**
- **Améliorer les conditions de l'intermodalité**
- **Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services**

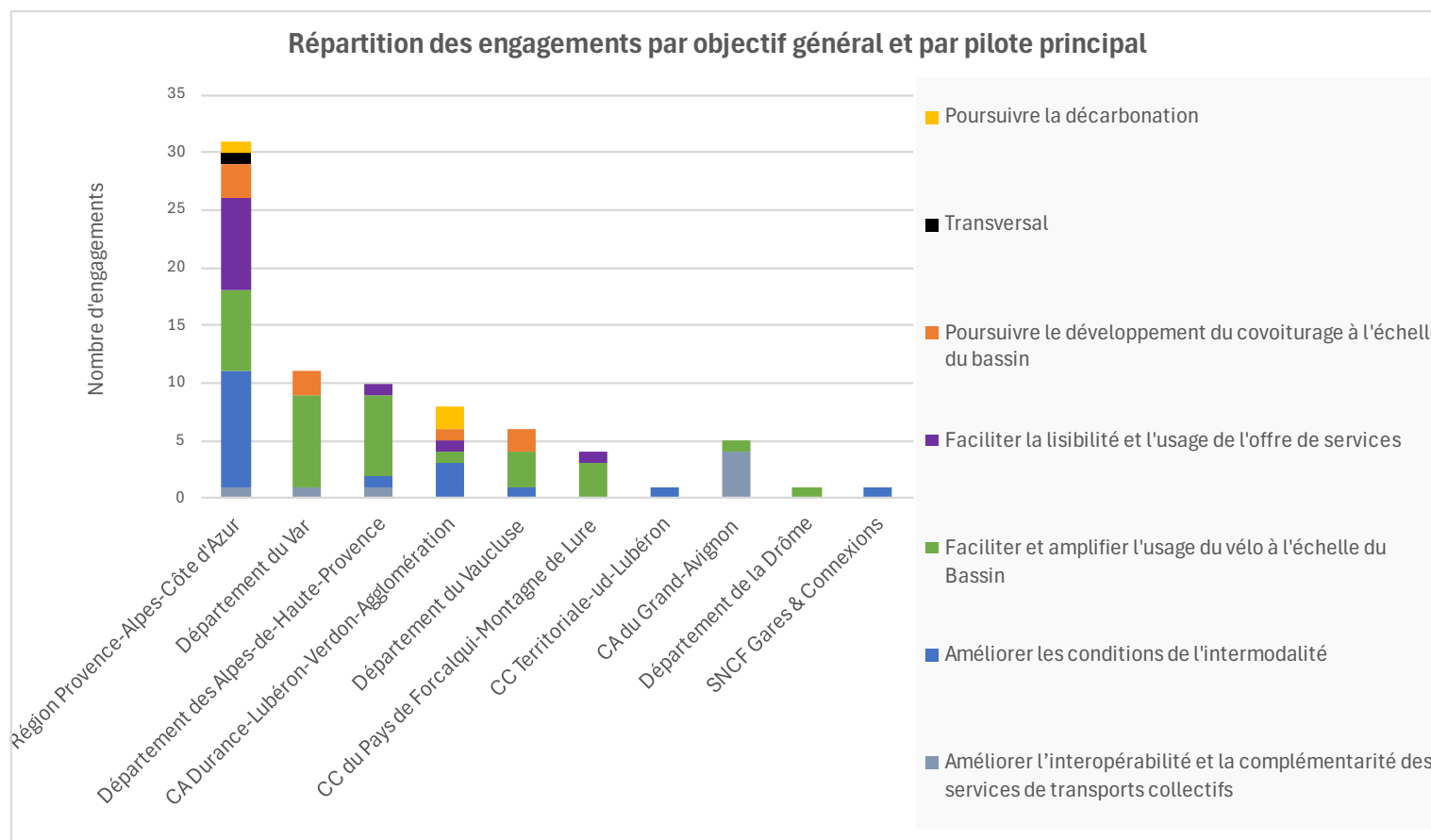
Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025



Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaires avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin E ; la **région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le département des Alpes-de-Haute-Provence et Durance Luberon Verdon Agglomération***.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025



*Il est à noter que les actions proposées par le Département du Var ont été dupliquées sur ce COM, car elles concernaient une commune.



LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Identifier les liaisons prioritaires de proximité permettant la connexion/l'intermodalité sur l'axe régionale (vers La Brillanne et Manosque)	X						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux	E1
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Régulariser la desserte interne de DLVA par la région	X								E2
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer l'accessibilité cyclable aux PEMs en termes d'infra. et voies, signalétique, équipements vélos et services	E3
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Développement de pôles de mobilité	X							Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs	E4
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Pôle d'Échanges Multimodal de Manosque	X	X							E5
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	X	X							E6
CC Territoriale-Sud-Luberon	Projet de pôle d'échange multimodal de Mirabeau et réflexion autour de la réouverture de la halte ferroviaire		X						Optimiser l'utilisation des espaces (locaux, stationnement, voiries)	E7
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Amélioration de la remontée d'information (itinéraires, services, stationnement) sur le vélo du quotidien	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables à l'échelle du bassin de mobilité (équipements, information, services, points de desserte) pour les usagers du quotidien et touristes	E8
Département du Vaucluse	Mettre en œuvre un partage, une mutualisation et une harmonisation des données SIG afin d'améliorer la cartographie des itinéraires et des aménagements cyclables	X							Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire	E9
Vélo Loisir Provence	Information aux collectivités sur les actions menées par les associations	X								E10
CC du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Manifestation d'envergure autour du vélo	X								E11
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	X								E12

Département des Alpes-de-Haute-Provence	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	X							Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, la Durance à vélo et la V68	E13
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	X							Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers	E14
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Structurer la communication sur l'offre de services	X							Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	E15
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Répertoire des points de vente existants	X							Réfléchir à la répartition des points de vente billettique dans le territoire	E16
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	X							Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	E17
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Groupement de commande	X			X				Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires	E18

LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux	E19
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Mise en place d'un service de Transport A la Demande à l'échelle intercommunale	X								E20
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X								E21
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Optimisation des lignes de transports routiers	X						Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs		E22
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale	X								E23
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Réflexion délégation de services scolaires à la Région	X								E24

95

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	X								Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	E38
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X	X							Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	E40
Département du Var	Implanter du stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les sites culturels départementaux										E41
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Mise en place d'aménagements et d'équipements favorisant la pratique du vélo	X						X			E42
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le Schéma de Développement touristique	X									E43
Département du Var	Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens	X									E44
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Développement du schéma cyclable départemental pour les pratiques du quotidien	X									E45
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Mise en place d'une prime pour l'acquisition d'un vélo musculaire, ou électrique ou cargo ou long trail	X								Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	E47
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Recensement de toutes les aides et moyens de financement possibles	X									E48
Département du Var	Aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo" et du Parcours Cyclable du Littoral	X									E49
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Aménagement vélo route La Durance à Vélo	X									E50
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Construire une politique vélo à l'échelle de l'agglomération	X						X			E52
Département du Var	Créer de nouveaux circuits cyclables diversifiés	X									E53
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X									E55

97

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Appel à projets Mobi'Lab - Région SUD	X					X	Poursuivre la décarbonation	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	E70
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Réflexions transport innovant et compact	X					X		Explorer les possibilités de décarbonation des flottes de transports en commun	E71
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Verdissement de la flotte des transports	X					X			E72
Département du Vaucluse	Mise en place d'un observatoire des mobilités	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Améliorer la connaissance des besoins en termes de flux et de desserte	E74
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses	X							Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires	E75
Département du Vaucluse	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage	X								E76
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X								E78
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique	X						Multiplés objectifs	Multiplés objectifs	E79

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°1	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Réfèrent de la fiche : <i>Damy Carole, cdamy@maregionsud.fr</i>	

Reçu de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Identifier les liaisons routières prioritaires de proximité permettant la connexion/l'intermodalité sur l'axe régional (vers la Brillanne et Manosque)
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération, CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Étapes / Public cible / Budget	- Constitution du groupe de travail - recueil besoin - Étude de dimensionnement et graphicage des différentes offres régionales et locales pour harmoniser la desserte vers les gares - Mise en œuvre des services (marchés, délibération, conditions tarifaires) Mise en œuvre en 2025 pour les services régionaux, puis les années suivantes pour la CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération.
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion tous les 2 mois (réunion globale sujets Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération) Lien avec la fiche Régularisation de la desserte CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Pour les services régionaux : – AMO Région pour le projet Val de Durance phase 2 Enveloppe supplémentaire sur le budget Région	
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Partenaire	Pour les services DLVA : – AMO à définir – Optimisation des moyens existants (voire moyens supplémentaires selon arbitrages)	
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Partenaire	Participation aux réunions – Intégrer et relier la réflexion au projet de transport à la demande	

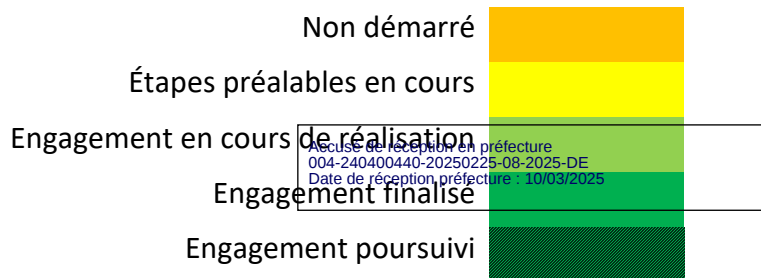
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°2	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référent de la fiche : <i>Damy Carole, cdamy@maregionsud.fr et Ruiz Marie, mruiz@dlva.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Régulariser la desserte interne de DLVA par la région
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	- État des lieux actuel : recenser les zones CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération sur lesquelles la Région assure une offre - Régulariser juridiquement la situation existante - Formater le besoin : définir ce que l'on souhaite (zones exclusives DLVA ? toutes lignes ouvertes à tous ?) - Question juridique (conventionnement) – délégation ? et financière/recettes : interroger AGIR - Consistance des services (définition de l'offre) - Arbitrage des directions Région et DLVA - Délibérations - Commande et mise en œuvre des services - Communication Étapes 1 et 2 en 2025 Étapes 3 à 5 en 2026 Étapes 6 à 9 en 2027
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion tous les 2 mois (point global sujets Région/DLVA) En lien avec la fiche Identifier les liaisons prioritaires

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION Provence Alpes Côte d'Azur	Co-pilote	Maitre d'ouvrage	Réalisation de l'Etude technique et juridique, Elaboration de conventions Organisation de la partie Exploitation
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Co-pilote	Maitre d'ouvrage	Réalisation de l'Etude technique et juridique, Elaboration de conventions Organisation de la partie Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°3	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'accessibilité cyclable aux PEMs en termes d'infra. et voies, signalétique, équipements vélos et services
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr ; Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

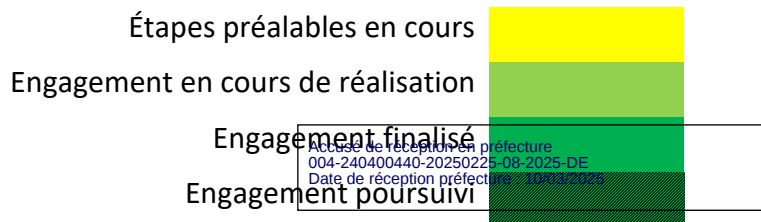
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo
Périmètre	Bassin de mobilité A, B, C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1. Analyse de l'existant (accès aux équipements sur l'ensemble du territoire, bonnes pratiques, points bloquants, modalités d'accès aux services vélo proposés) 2. Définir les besoins de localisation et de type d'équipements (abri sécurisé, borne de réparation...) 3. Définir les pistes de mutualisation (achat groupé-système d'accès-gratuité) 4. Mise en place des décisions Étape 1 en 2026 Étape 2 en 2026 Étape 3 en 2027 (montage juridique) Étape 4 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	2 Réunions/an dates calées en Cotech bassin En lien avec les fiches vélo du bassin

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Co-pilotage Département des Alpes de Haute Provence/EPCI

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions	Prévoit un temps pour le calage des dates de Réunion lors des comités techniques de bassin Partage d'expérience autres bassins
DÉPARTEMENT Des Alpes De Haute Provence	Pilote	Co-pilotage de l'action collective	En lien avec les schémas vélos départementaux
EPCI	Pilotes	Co-pilotage de l'action collective	État des lieux : en réunion compilation des recensements réalisés par chaque acteur Etudes des pistes d'harmonisation possibles
DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE Département du Var	Partenaires	Participation aux réunions/REX	En lien avec les schémas vélos départementaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°4	BASSIN : E	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l’intermodalité	
	OBJECTIF : Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs	
Rédacteur de la fiche : Valérie VERNISSE		

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Développement de pôles de mobilité
Périmètre	Bassin de mobilité
Étapes / Jalons / Description	1 : Identifier les lieux d'usage existant ou potentiel de covoiturage / touristiques 2 : Identifier les services nécessaires pour chaque point dans le respect de la transition écologique 3 : Définition du pôle de mobilité type + options 4 : Étude et établissement des partenariats et participations des différents acteurs 5 : Expérimentation département/région <u>selon cadres d'intervention existants</u> 6 : Organisation des modalités d'intervention au niveau du bassin/département/région 7 : Mise en œuvre progressive (éventuellement avec expérimentation différencié, mises en œuvre provisoires test) 8 : Suivi et évaluation/partage d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	2 COPIL/COTECH par an <u>Lien avec la Fiche spécifique E10 Référentiel des pôles d'échanges de mobilités</u>

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE Adressée de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	- Validation politique - Pilotage et coordination avec les EPCI, et autres collectivités	Une fois la validation politique du projet, le CD pourra lancer la coordination du projet par le lancement de réunions avec les territoires concernés. La recherche de financement sera déterminante.
EPCI	Partenaire	- Identification des lieux et services - Participation aux réunions - Validation politique - Financement	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement global). La connaissance du territoire est déterminante pour la création de projet : connaissance qu'entretien la communauté de commune.
REGION Provence Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Benchmark et Financement	Avec un spectre plus large sur les territoires et autres porteurs de projets, la Région à le recul pour transmettre l'exemple de projets existants et pertinents. Elle pourra également au travers de dispositifs, permettre le financement de projets de PM.
Communes	Partenaire	Identification des lieux et services sur le territoire de la commune	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets

		– Maître d’ouvrage et financement selon le scénario choisi	(technique et financement). La connaissance de la commune et de son fonctionnement est déterminante.
--	--	---	---

Accusé de réception
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

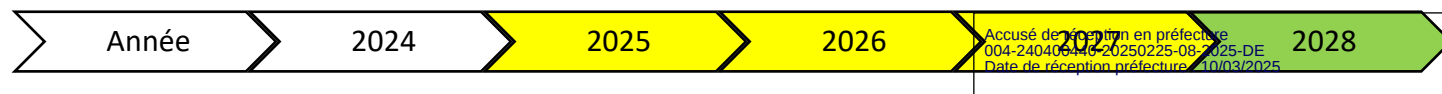
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°5	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEM/ Optimiser l'utilisation des espaces (locaux, stationnements, voiries)
Référent de la fiche : Jean-Christophe Vieu, (SNCF GARES & CONNEXIONS / DIR REGIONALE DES GARES OCCITANIE-SUD / DRG OS Émergences, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	AMENAGEMENT DU PEM DE MANOSQUE
Périmètre	Gare de Manosque-Gréoux
Étapes / Public cible / Budget	Aménagement d'un Pôle d'échanges intermodal : Etudes et Travaux Ce projet vise à : -Favoriser l'intermodalité entre les modes de transport urbains, interurbains, régionaux et nationaux - Reconnecter la gare aux quartiers limitrophes et au cœur de ville et déplacer la gare routière du centre-ville - Favoriser l'attractivité de la gare ferroviaire et de la partie intermodale par l'amélioration du confort des usagers (attente, sécurisation, informations multimodales en temps réel...), l'apaisement et la végétalisation du site avec des connexions piétonnes et cyclables - Améliorer les aménagements favorables au report modal, désengorgeant l'accès au centre-ville, et aux modes doux et redimensionner les zones de stationnement autour de la gare Calendrier pressenti : 1-2025 Signature d'un protocole d'intention du PEM Région/SNCF Gares & Connexions/Etat/Ville/DLVA + contractualisation foncière 2-2026 démarrage des études préliminaires bâtiment voyageurs et partie intermodale 3—2027 Étude d'avant-projet puis projet 4-2027 Lancement appel d'offres travaux 5- 2028 Finalisation des Travaux et mise en service
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de coordination importants : a minima 1 réunion/mois + mise en place d'une gouvernance Cotech (1/trimestre) et Copil (2/an)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération / SNCF Gares & Connexions
--	---

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	PILOTE bâtiment voyageurs	Pilote de l'action collective	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 Gestionnaire du domaine public ferroviaire + Mise à disposition du foncier (COT parvis gare + COT terrains limitrophes) + Maitre d'ouvrage des études et travaux - Etudes d'avant-projet, projet (passerelle, parking-silo, reprise parking de surface (cheminements doux, IRVE) et parvis (cheminements doux et zones d'attente) - Lancement des appels d'offre Travaux et suivi de la réalisation des travaux du bâtiment voyageurs et tout ou partie de la partie intermodale)
	Pilote partie intermodale	Maitre d'ouvrage des études et travaux	
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Partenaire /pilote partie intermodale	Participation aux réunions et MOA sur la Partie intermodale du PEM avec délégation de la MOA à SNCF Gares & Connexions	Autorité organisatrice de la mobilité gestionnaire du réseau Etudes, travaux et entretien : gare routière, parkings de surface, parking-relais, passerelle, cheminements doux, dépose-minute, dessertes
Ville de Manosque	Partenaire	Participation aux réunions et MOA sur son domaine foncier	Gestionnaire de voirie 1. Voies connexes : Travaux en entretien : réseau routier et cheminements cyclables (coulée verte) 2. Mise à disposition emprise parking-relais/pilier passerelle/ parking provisoire
Etat	Partenaire	Financement	- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) - Fonds Vert
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche Financement	En tant que chef de file de l'intermodalité: - Impulsion & accompagnement - Garant du respect des standards intermodaux et climatiques de PEM

			-2 M€ inscrit au contrat NTDA sur la base d'un coût de 8,11 M€ pour le PEM et ses connexions - Enquête de mobilité usagers de la gare de Manosque
SNCF Réseau	Partenaire	Participation aux réunions Fourniture de données	Gestionnaire du domaine public ferroviaire + Mise à disposition éventuelle de foncier

Accusé de réception en préfecture
0044770255
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°6	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs
Référent(s) de la fiche : Isabelle Cornebert (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), icornebert@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	1. Désignation d'un représentant par territoire (bassin et/ou EPCI) 2. Etat des lieux et auto-analyse des pôles d'échanges (existants, en évolution, en projet, en émergence dans chaque territoire) 3. Définition de typologies de PEM (ferroviaires/non ferroviaires, en zones denses/rurales, etc.) & identification des services et équipements associés (de base, optionnels, hiérarchisation spatiale, etc.) 4. Etablissement d'un référentiel
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail Réunions mensuelles

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
------------------------	--

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 16/03/2025
Etat d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	. Pilote du GT . Expertise PEM, abri-vélos sécurisés, complémentarité car-trains, schéma véloroutes et voies vertes, P+R, co-voiturage . Etude d'élasticité des gares régionales (étude radar)	. Rédaction du référentiel . Complément sur état des lieux et auto-analyse . Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements
EPCI	Partenaire	. Représentation des territoires . Estimation des besoins . Connaissance des publics potentiels (habitants, visiteurs) et SLO . Expertise gestion TAD etc...	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Expertise MOA PEM, gestionnaires des gares TGV et TER, expertise informations voyageurs (écran, etc.) et signalétique, enquête de satisfaction	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Chemins de Fer de Provence	Partenaire	Expertise gestionnaires des gares CFP et comportements/profil usagers	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Départements	Partenaire	Expertise routes et vélos (schéma cyclable), co-voiturage, auto-partage	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel

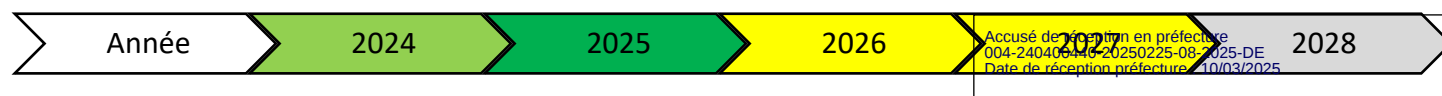
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°7	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Optimiser l'utilisation des espaces (locaux, stationnement, voiries)
Référent de la fiche : Nicolas TROPINI, nicolas.tropini@cotelub.fr, 04 86 78 00 50, Amandine Despres, amandine.depres@cotelub.fr	

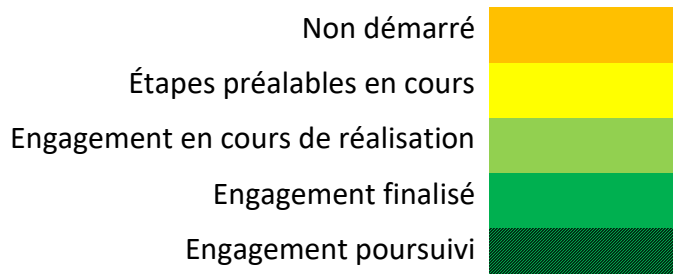
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Pôle d'échange multimodal de Mirabeau et réactualisation des études autour de la réouverture de la halte ferroviaire
Périmètre	CC Territoriale-Sud-Luberon
Étapes / Public cible / Budget	La stratégie de mobilité de COTELUB repose sur une logique d'intermodalité où la création des PEM est l'une des actions prioritaires. Le PEM se localise au niveau de la RD996 à proximité de la ligne TER. Projet de : 61 places de stationnements, 4 places PMR, 1 abri vélo sécurisé, 4 places de stationnements et de 2 roues motorisées, un arrêt de transport collectif, un chemin piéton sécurisé et un IRVE. 1. Maîtrise d'œuvre en cours pour le PEM (2024/2025) 2. Construction du PEM (2025) 3. Mise en place de la nouvelle DSP et du nouveau scénario de TC (sept 2025) avec : • Une navette traversante / départ et terminus au PEM (2025) • Une ligne directe Mirabeau-Pertuis La réouverture de la halte ferroviaire permettrait d'accéder à des liaisons en train et à effectuer des correspondances selon le choix du mode de transport (cars, covoiturage, vélos...). Public cible : Actifs/ jeunes/ seniors/ touristes/ITER Cadarache
Besoins de pilotage / coordination	Réunion 2/an Coordination avec DLVAgglo qui soutient fortement ce projet + cofinancement SERM

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRITORIALE SUD LUBERON
--	--

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes Territoriale Sud Luberon	Pilote	Équipe projet	1ETP
SUEZ	Maitrise d'œuvre	Travaux	
Bureau d'étude	Partenaire	Partage d'information	Rapport d'étude
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Partenaire	Participation réunion Cofinancement SERM	Participation aux réflexions autour des SERM

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°8	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables à l'échelle du bassin de mobilité (équipements, information, services, points de desserte) pour les usagers du quotidien et touristes
Référent de la fiche : Valérie Vernisse (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de la remontée d'information (itinéraire, services, stationnements) sur le vélo du quotidien
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	1- Information des acteurs et recensement des projets déjà menés sur le sujet (réunions/mailling), mise en place d'un process de recueil (création et gestion de la DATA) 2- Recensement des informations (les définir), saisie dans une base de données collective et vérification par les collectivités. 3- Alimentation de Data.gouv et du SIBR 4- Mise à jour par les territoires (procédure à déterminer) Calendrier pressenti : Étapes 1 en 2025 Étapes 1 et 2 en 2026 Étape 3 en 2027 Étape 4 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion de sensibilisation/information 1 réunion de définition du process + Suivi dans le cotech du bassin de mobilités

CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Recueil de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation des réunions pour définir les modalités de remontée d'info et partage d'expérience avec le réseau de référents
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure CC Territoriale-Sud-Luberon	Partenaires	Participation au groupe de travail et partage d'information	Organisation de la Remontée d'info, lien avec les communes
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Partenaire	Participation au groupe de travail et partage d'information	Centralisateur de la Remontée d'info
Vélo Loisirs Provence	Partenaire	Participation au groupe de travail et partage d'information	Remontée d'info, Diffusion

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°9	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables à l'échelle du bassin de mobilité (équipements, information, services, points de desserte) pour les usagers du quotidien et touristes
Référent de la fiche : Momo YUMA KITENGE – Département de Vaucluse, direction des aménagements routiers, momo.yuma-kitenge@vaucluse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mettre en œuvre un partage, une mutualisation et une harmonisation des données SIG afin d'améliorer la cartographie des itinéraires et des aménagements cyclables
Périmètre	Communes vauclusiennes du bassin F + départements + Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie
Étapes / Public cible / Budget	Cartographier les itinéraires et réseaux cyclables : - Partager et mutualiser les données SIG : - Mise à disposition de l'outil Lizmap (CD 84) - Standardiser les données (COVADIS) - Formation des EPCI vauclusien à l'usage et à la contribution - Définir un mode opératoire de remontée des données - Lien à prévoir avec projet BDD OSM Région
Besoins de pilotage / coordination	Partenariats collaboratifs ; Suivi et évaluation continue ; Opérationnalité des outils ; Monter en compétence des partenaires sur le SIG ; Mettre en relation les bases de données avec l'opérationnalité de terrain ; Mise à jour régulière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de Vaucluse
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
INDICATEURS	
- Nombre de structures disposant d'un référent pour gestion de ses données - Etat d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Collecte des données et création d'une base de données commune Export et mise à jour des données	Superviser et coordonner les activités liées à la collecte, au stockage, à l'organisation et à la gestion des données.
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Participer à la démarche	Assurer le suivi et le bon déroulement du partenariat avec Immergis pour partage des données vers OSM
Département du Gard	Partenaire	Participer à la démarche Réfléchir à la mise en œuvre d'une démarche similaire dans le département du Gard	Sensibiliser les acteurs du territoire à partager leurs données au format OSM
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données Lien avec le SIG de la CASC
CA Luberon des Monts de Vaucluse	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données

CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données Lien avec le SIG de la COVE à prévoir
CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données Lien avec le SIG CCPOP à prévoir
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Mise à disposition des données	Transmission des données du schéma directeur cyclable. Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Mise à disposition des données	Transmission des données relatives au schéma d'aménagement des modes actifs. Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Mise à disposition des données	Le pôle attractivité territoriale de la CCRLP gère les sujets mobilités actives. Transmission des données cyclables de la CC.
CA du Grand Avignon	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Renseignements des données cyclables de l'agglomération Données GéoVélo et du SIG du CAGA
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	Transmission des informations du schéma directeur des mobilités actives.
CC Territoriale Sud Luberon	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	Transmission des informations et de la cartographie existante.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°10	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référent de la fiche : Palpant Sylvie, sylvie.palpant@veloloisirprovence.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Information aux collectivités sur les actions menées par les associations
Périmètre	Bassin de mobilité E + territoires associés du Verdon et Luberon
Étapes / Public cible / Budget	1 - Mettre en place une newsletter 2 à 3 fois par an => déjà réalisé par Vélo Loisir Provence 2 - Envoi par mail aux EPCI + Région + CD 3 - Envoi par mail des EPCI aux communes (transmission) pour diffusion dans les bulletins municipaux Suivi dans le Cotech du bassin de mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Au besoin une réunion en visioconférence pour la coordination

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Vélo Loisir Provence
--	----------------------

INDICATEURS		Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
État d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Vélo Loisirs Provence	Pilote	Pilote de l'action collective	Publication de la newsletter et organisation de la première réunion de coordination
EPCI	Partenaire	Partage d'information	Diffusion de l'information aux communes et sur leurs réseaux
REGION Provence Alpes Côte d'Azur et département(s)	Partenaires	Partage d'information	Diffusion de l'information sur leurs réseaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°11	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référent de la fiche : Ferrero Marion, marion.ferrero@forcalquier-lure.com , 04 92 75 67 57 et Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr , 04 92 30 08 97	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Manifestations d'envergure autour du vélo
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	1 - Recenser les initiatives festives existantes (Mai à vélo, semaine de la mobilité, cols réservés, inaugurations d'itinéraires, etc.) 2 - Mettre autour de la table les territoires et les acteurs volontaires pour s'engager dans un événement commun 3 - Définir un calendrier, le contenu de l'évènement, les lieux, etc. +Étudier les pistes de mutualisation (communication, animation, etc.) Une première réunion avec un référent par collectivité pourra avoir lieu début 2025 (cols réservés & inauguration DAV) – puis 2025 avec test de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure sur d'autres événements. L'opération sera reconduite chaque année.
Besoins de pilotage / coordination	3 à 4 réunions avant l'évènement

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
------------------------	--

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
--	---

INDICATEURS		Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Etat d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure CC Territoriale-Sud-Luberon CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Co-Pilotes	Animation + pilotage	Élaboration de la Feuille de route : définir les besoins et les objectifs Organisation et financement des événements
Département des Alpes de Haute Provence, du Vaucluse et du Var	Co-pilote	Animation + pilotage	Élaboration de la Feuille de route : définir les besoins et les objectifs Organisation et financement des événements
Les associations locales	Partenaire	Coordination de l'action/ Animation	Propositions d'interventions Portefeuille d'idées Potentiellement organisateur de l'événement/animation
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Mise à disposition matériel Participation animation	Évènementiel, opération sur réseau Zou, mise à disposition de goodies

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°12	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, Nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	1 - État des lieux/recensement auprès des EPCI, communes, collèges, sur actions, services et aménagements existants, 2 - Cibler les établissements (écoles ou collèges) avec des besoins, 3 - Orienter des actions par établissements (programme générations vélos (écoles), nouveaux aménagements, sécurisations, etc) 4 - Mise en place des actions, programmes, projets. 5 – Retours d'expériences et diffusions
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 → 2025 → 2026 → 2027 → 2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

INDICATEURS			
Etat d'avancement de l'engagement			
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Pilote	Pilote de l'action collective et financeur	Organisation réunion, définition du programme d'actions et suivi dans les collèges
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération Communes	Partenaire	Participation réunion et Maître d'ouvrage sur leur secteur et financeur	Organisation Réunion, définition du programme d'actions/événementiel dans les établissements primaires et suivi Partage d'expérience
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion	Participation événementiel, benchmark pour diffusion éventuel dans les lycées
Éducation Nationale	Partenaire	Participation réunion	Partage d'information, diffusion et aide à la mise en place des actions
Associations	Partenaire	Animation des actions ou programme type génération vélo/Moby	Création et mise en oeuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Prévention routière	Partenaire	Intervention ou animation ponctuelles	Création et mise en oeuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Préfecture (Sécurité routière)	Partenaire	Interventions ou animations ponctuelles	Création et mise en oeuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°13	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V64
Réfèrent de la fiche : Nicolas VIGNEAU, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien
Périmètre	Bassin de mobilité E et interbassin
Étapes / Public cible / Budget	1 - Complétude de la cartographie de l'existant et analyse des problèmes de jonction (analyse par territoire) en lien avec le schéma cyclable du quotidien réalisé par le Département des Alpes-de-Haute-Provence 2 - Composition d'un comité (1 représentant par entité) 3 - Présentation des hiérarchisations des itinéraires et définition des modalités d'intervention commune, en ciblant selon les territoires les déplacements pendulaires, les courses, les loisirs du quotidien. 4 - Co-construction de solutions secteurs par secteurs Inspiration du comité itinéraire EV-Voies vertes existant. Calendrier pressenti : Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 (1^{er} comité) A partir de 2027, 2 comités par an et mise en œuvre des actions
Besoins de pilotage / coordination	Réunion 2 fois par an Lien avec fiche schéma vélo du Département du Var et 84

CALENDRIER PRESSENTI

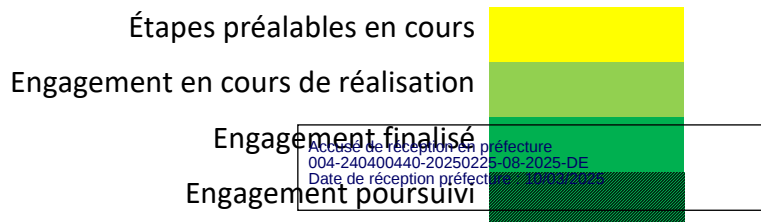
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence Puis portage tournant en fonction des zones d'intervention

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Territoriale-Sud-Luberon	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en oeuvre de la continuité des itinéraires du CD04 en lien avec les communes et le CD selon compétences
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en oeuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en oeuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries

Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable du quotidien, organisation des réunions,
			coordination avec les gestionnaires de voiries
Vélo Loisir Provence	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en oeuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Participation réunion + financement	Participation réunion + financement éventuel dans les limites du cadre d'intervention régional

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°14	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers
Référent de la fiche : Valérie Vernisse, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	<i>Tester la promotion ciblée de l'utilisation des lignes scolaires par tous public</i>
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	<i>Les lignes scolaires sont ouvertes à tous les publics sur réservation depuis plusieurs années mais cette possibilité est méconnue et les lignes très peu fréquentées par des usagers hors scolaires alors que desservant tous les hameaux avec un A/R par jour.</i> <i>L'objectif est de permettre à d'autres usagers (séniors, actifs, captifs...) de se déplacer depuis des zones excentrées vers le bourg principal en optimisant les moyens existants.</i> <i>Il s'agit pour la Région, d'établir par EPCI la liste des lignes scolaires disposant de places suffisantes pour une communication élargie à tous les habitants afin de simplifier le process de prise en charge, puis de voir avec l'EPCI quels canaux d'information il pourra utiliser pour cette communication.</i>
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion par EPCI

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS		Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Etat d'avancement de l'engagement		

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Etudes	Faire le recensement des places disponibles sur tous les services scolaires des EPCI choisis
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	Co-pilote	Communication	Diffuser l'information et des tutos permettant l'utilisation de ces services <u>Réflexion complémentarité services existants et en projet</u>
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaires	Communication	Communication ciblée sur les établissements scolaires des collèges.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°15	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services OBJECTIF : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
Référent de la fiche : Nicolas VIGNEAU, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Structurer la communication de l'offre de services
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Jalons / Description	1 : Recenser l'ensemble des offres et proposer un protocole d'actualisation, 2 : Mise en place d'un support de diffusion et formation des acteurs relais locaux (agents des gares, maisons France Service, référents des mairies, autres relais locaux), Note : Le format proposé pourrait être une liste des lignes et lieux/sites où trouver plus d'information sur les arrêts, les horaires et les tarifs. 3 : Diffusion, actualisation et animation Optionnel : Organiser une campagne de communication (animation)
Besoins de pilotage / coordination	Travail en distanciel rythmé par le pilote 1 réunion/assise en présentiel pour la formation (département)

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes de Haute Provence Déposé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	- Organisation des réunions - Animation/coordination	Recensement des offres existantes. Elaboration d'un support et d'un protocole d'actualisation.
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Participation	- Participation aux réunions - Être relai d'information - Si animateur organisation mutualisée : animation	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
CC HAUTE PROVENCE PAYS DE BANON	Participation	- Participation aux réunions - Être relai d'information - Si animateur organisation mutualisée : animation	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
CA DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	Participation	- Participation aux réunions - Être relai d'information - Si animateur organisation mutualisée : animation	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Participation	<u>Fourniture de données</u> - Maison de la région 04 : diffusion de l'information dans la lettre mensuelle envoyée aux acteurs du territoire	Service ou contact à identifier.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°16	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réfléchir à la répartition des points de vente billettique dans le territoire
Référent de la fiche : Valérie Vernisse, vvernisse@maregionsud.fr	

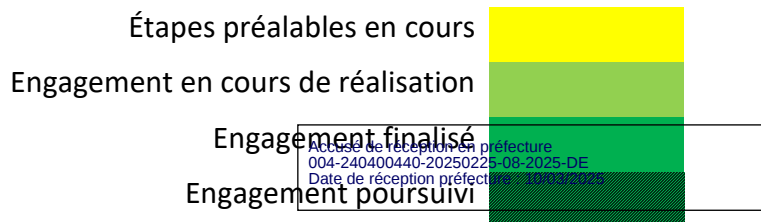
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Répertoire et Réflexion sur les points de vente existants
Périmètre	Bassin E
Étapes / Public cible / Budget	1. Établir une cartographie exhaustive des points de vente existants tous services de mobilité (typologie) 2. Étudier les besoins en remontée de données (format DATA) pour adapter et ajuster la cartographie des points de vente 3. Porter une réflexion à l'échelle du bassin pour mutualiser les points de distribution/ en faire des points multi-opérateurs Offrir de nouveaux points de vente en Favorisant l'accès à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services/ Office du tourisme ou autres Étape 1 en 2025 : État des lieux des points de vente sur chaque EPCI Étape 2 en 2025 : Cartographie des points existants (typologie) et identifications de nouveaux points de vente ou suppression Etape 3 en 2026 : Création d'un répertoire numérique sur la plateforme ZOU (SIBR) Etape 4 en 2025 et 2026 : Conventionnement pour mutualisation/création et ouverture de nouveau point de vente Formations croisées pour la vente multi opérateurs
Besoins de pilotage / coordination	Constituer un groupe de coordination avec 1 représentant /EPCI. Identification d'une structure chef d'orchestre DATA (ex. la Région)

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	REGION Provence alpes Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	Partenaires	Participation aux réunions proposées par la région Mise à disposition d'espace et de données	Chaque EPCI devra prendre le temps d'identifier les points de vente existants sur son territoire et les classer selon une typologie validée par la Région
Région Provence alpes Côte d'Azur	Pilote	Coordination de l'action Financement	Mise en place de conventionnement pour les nouveaux points de vente ou mutualisation Formation des opérateurs
Structures diverses : France Service, Office du tourisme, Commerces divers	Partenaires	Opérateur pour le compte des AOM	Mise en place et organisation du point de vente/exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°17	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires
Référent de la fiche : Vernisse Valérie, vvernisse@maregionsud.fr, +33492532625	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	1 - Réalisation d'un benchmark national (technique, financière et juridique) 2 - Présentation du benchmark au comité technique de bassin 3 - Réflexion sur les modalités de soutien à une politique d'autopartage via plusieurs scénarios 4 - Mise en oeuvre d'un scénario Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 Étapes 4 en 2027
Besoins de pilotage / coordination	Création d'un groupe de travail : 1 à 2 réunions par étapes hors cotechbass

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
------------------------	--

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
--	-----------------------------------

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	- Pilotage Benchmark et études	Production du benchmark et calage réunion Réflexion autour des accompagnements possibles
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	Partenaire	- Participation aux réunions - Pilotage Mise en œuvre variable selon scénario choisi	Alimentation des réflexions sur la mise en place d'autopartage
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	- Participation réunion	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°18	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires
Réfèrent de la fiche : Marie Ruiz, mruiz@dlva.fr et Amandine Despres , amandine.despres@CC Territoriale Sud Luberon.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Groupe ment de commande pour une plateforme de covoiturage
Périmètre	Bassin E + Groupe ment ITER/CEA
Étapes / Public cible / Budget 3	1- Bilan des premières collaborations lancées lors de la première vague de contrat 2- Conditionnée par résultats des autres actions menées (expérimentation, recensement, benchmark) 3- Réalisation d'un cahier des charges commun Étape 1 en 2026 Étape 2 et 3 en 2027 : Montage du partenariat (convention de mutualisation/délibération...) lancement du marché groupé Notification du contrat en 2028
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion bilan puis 3 réunions pour le partenariat Lien avec fiches DLVA covoit et F extension groupe ment de commande

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération / CC Territoriale-Sud-Luberon
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération / Communauté Territoriale Sud Luberon	Co-pilote	Pilotes de l'action collective	- Création d'un comité de pilotage sur les pistes de mutualisation - Réunion de restitution du bilan et évaluation de la première vague des contrats de bassin - Montage du partenariat (convention de mutualisation/délibération..) lancement du marché groupé
Entreprises (L'occitane, ITER, CEA...)	Partenaire	Participation aux réunions et à la démarche	Réunion de restitution du bilan et évaluation de la première vague des contrats Participation au partenariat
CA PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION	Partenaire	Participation aux réunions/REX	Réunion de restitution du bilan et évaluation de la première vague des contrats Participation au partenariat
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure/CC Haute Provence Pays De Banon Département Des Alpes De Haute Provence Et Département Du Vaucluse	Partenaire	Participation aux réunions	Participation à la réflexion

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°19	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.

Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre les différents services régionaux 5 à 7 réunions par axe, mobilisation d'autres acteurs si besoin Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@mareregionsud.fr Référents : - Aix Briançon : (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : icornebert@mareregionsud.fr - L'axe Est Toulon : (DTSI-SRT83) : flozach@mareregionsud.fr, npeinado@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : elorrain@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Tende : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr, gmoroni@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : jmbremond@mareregionsud.fr - L'axe Nord Avignon : (DTSI-SRT84-13) : fchiab@mareregionsud.fr, vvoisin@mareregionsud.fr, epaing@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Digne : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@mareregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@mareregionsud.fr, dgalindo@mareregionsud.fr

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS			
État d’avancement de l’engagement		Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte- d’Azur	Pilote	Maître d’ouvrage : - DGTMGE-DTSI-SRR - SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC - DGTMGE-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l’offre de : - service autocar. - service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l’Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d’études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : - Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l’axe Nord Avignon. - Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : - AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. - AMO à l’évolution de l’offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)

EPCI	Partenaires	Participation éventuelle aux réunions et fourniture de données	Selon les axes et l'avancement des études, des échanges pourront être organisés avec les EPCI
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025			

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°20	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référent de la fiche : Marion FERRERO, marion.ferrero@forcalquier-lure.com, 04 9275 57 67	

Accès de l'application préfet
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un service de Transport A la Demande à l'échelle intercommunale
Périmètre	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Étapes / Public cible / Budget	Proposer à un public isolé et/ou vulnérable (les seniors en particulier), un service de navette, sur réservation, et à titre expérimental, pour répondre à leurs besoins de déplacements. Deux lignes régulières de transport des administrés seraient établies sur le territoire de la communauté de communes afin de relier chaque commune à Forcalquier (ville centre regroupant l'accès aux soins, aux commerces, ...) A minima un arrêt serait prévu dans chacune des communes. Sur Forcalquier 4 points d'arrêt seraient établis. Ce service serait confié à un prestataire extérieur qui assurerait la réservation et le transport des personnes. La particularité d'un service TAD c'est que celui-ci est déclenché uniquement si des réservations sont effectuées. L'administré qui utiliserait ce service de TAD s'acquitterait d'une participation symbolique pour le trajet effectué. Objectifs du projet : ➤ Répondre à la demande de mobilité de seniors et les autonomiser dans leurs déplacements ; ➤ Permettre à certaines personnes de rompre avec l'isolement, ➤ Renforcer et maintenir les liens sociaux en maintenant l'accès aux services et aux activités, ➤ Diminuer l'empreinte carbone sur le territoire par un transport collectif des personnes.

	Etape 1 : Définition des besoins : questionnaire à destination des seniors remis aux communes membres Etape 2 : Accompagnement du CERA pour définir le modèle économique du service, les modalités de fonctionnement Etape 3 : Lancement de la consultation pour le choix du prestataire
Besoins de pilotage / coordination	Mise en place d'une convention de délégation régionale type AO2

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de publication : 2025-03-05

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
--	---

INDICATEURS

Nombre d'utilisateurs du service, nombre de trajets effectués. Etat d'avancement de l'engagement
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

CC Pays de Forcalquier- Montagne de Lure	Pilote	Coordination, gestion, animation	
BE Auxilia	Accompagnement	Etude faisabilité/définition du modèle économique	Accusé de réception en préfecture n° 240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Région Provence- Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Rédaction et signature d'une convention de délégation	
CEREMA	Accompagnement	Appui à l'ingénierie	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°21	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référent de la fiche : Vincent MOUREN – DTRI, vmouren@maregionsud.fr	

Processus de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Sud et SNCF Voyageurs

INDICATEURS	
- Nombre de webinaires tenus - Nombre de participants et/ou de structures représentées	
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
EPCI volontaires	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°22	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région. L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence. Étapes : - Etat des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunion spécifique si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	Accuse de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
- Nombre de conventions d'affrètement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte- d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte- rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°23	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référent de la fiche : Vincent MOUREN, responsable Unité Plan de Transports et Exploitation au sein du Service des Transports Express Régionaux, Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité, Région Sud, vmouren@maregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité. > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente. > Amélioration/sécurisation des correspondances Description : L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres. Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF

	En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares. 004-240400440-2025-0225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 Étapes : L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'expliquer le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants. La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre). Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre. Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) : - Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1 ; - éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant : • Côte d'Azur + Nice - Breil • Est Provence • Alpes • Ouest Provence Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
				Accusé de réception en préfecture 004-240406446-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilotage	Coordination Partage de données et d'information sur les offres Données de fréquentation des gares	
AOM	Partenaire	Partage de données et d'information sur les offres Communication	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°24	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Référent de la fiche : Marie RUIZ, mruiz@dlva.fr		

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réflexion délégation services scolaires à la Région
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	-Déterminer les enjeux de la mobilité sur le territoire, -Définition de l'étude technique, -Définition de l'étude juridique, -Elaboration d'une convention, -Organisation de l'exploitation, -Communication auprès des usagers
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Lien avec la Fiche engagement E2 : Régulariser la desserte interne de DLVA par la Région

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	PILOTE -AO		Définition de l'étude technique et juridique Élaboration de convention Organisation de l'exploitation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	COPILOTE - AOMR	Fiche dont la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées dans la vie du COM (lien avec fiche E2) et à minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°25	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de TC
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la cohérence des horaires entre les services régionaux et locaux
Référént de la fiche : Amandine DESPRES, amandine.despres@Communauté Territoriale Sud Luberon.fr , 04 86 78 00 49	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réseau de transport intercommunal collectif Amélioration de la desserte des interconnexions
Périmètre	CC Territoriale-Sud-Luberon, Métropole Aix Marseille, CC Luberon Monts de Vaucluse, CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Description Étude de scénario réalisée en 2022/2023 Validation du scénario en COPIL en 2023 => Révision de l'offre de base et introduction d'une variante Analyse des offres en sept 2024 Validation par les Elus fin 2024/début 2025 Délibération début 2025 Lancement de la nouvelle offre de TC en septembre 2025
Besoins de pilotage / coordination	Travail partenarial avec la Région pour organiser la fin de la DSP et lancer la nouvelle DSP en sept 2025

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRITORIALE SUD LUBERON
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes Territoriale Sud Luberon	Pilote	Équipe projet	1 ETP
Région Provence-Alpes-Côte D'Azur	Partenaire	Chef de file Organisateur	Chef de file pour organiser l'action commune des AOM

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°27	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs
Référent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

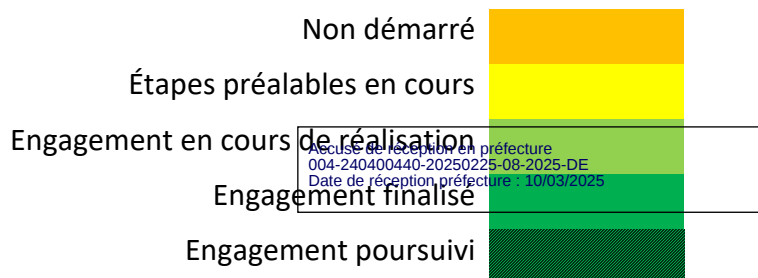
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotech et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotech, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°28	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs
Réfèrent de la fiche : Marie Ruiz, mruiz@dlva.fr	

de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de mobilité simplifié
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	-Déterminer les enjeux de la mobilité sur le territoire, -Candidater subventionnement, -Établir un cahier des charges, -Recruter un(e) chargé(e) de mission, -Rédaction fiches actions, -Mise en œuvre des actions, -Conseiller les communes sur le développement des aménagements cyclables, -Animer, accompagner les communes, -Mettre en place des actions complémentaires multimodales, -Répondre aux exigences de la loi mobilité.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	PILOTE		
ADEME	Partenaire	SUBVENTION	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	COPILOTE	DEPLOIEMENT PARKINGS VELOS SECURISES DANS LES GARES	
DEPARTEMENTS des Alpes de Haute-Provence et du Var	COPILOTE	JALONNEMENT EV8 T BANDES CYCLABLES	
COMMUNES	COPILOTE	CREATION PISTES CYCLABLES – STATIONS REPARATION – AIDE A L'ACHAT	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°29	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et fluidifier le parcours usager vers et dans les PEMs
Référent(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassins : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...) Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. • État d'avancement du SDRA/Ad'AP - 2023 : 34 gares accessibles sur 42 - 2024 : Briançon et Tende - 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer - 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation • État d'avancement du SDAQ - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035
Besoins de pilotage / coordination	3 à 4 réunions par projet avec SNCF + échanges éventuels avec les gestionnaires de gares ou voirie si travaux connexes

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
				Accusé de réception en préfecture 004-240406446-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Financier principal	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co- financier	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co- financier si possible	Travaux connexes éventuels

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

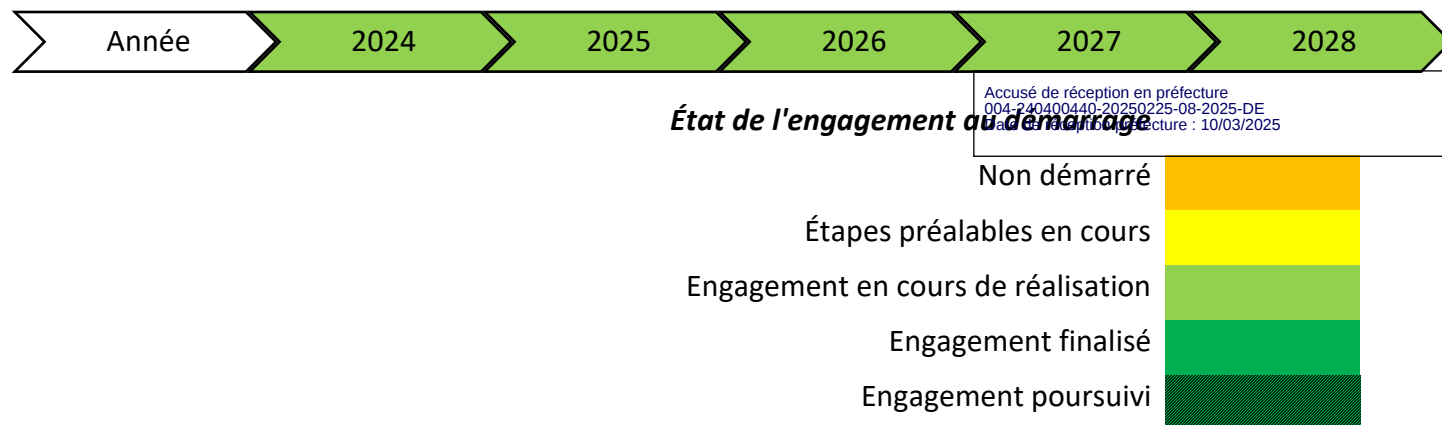
N°30	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local - Il s'agira d'accompagner ces EPCI à entrer dans l'opérationnel en les aidant sur des études préalables : diagnostic, études de faisabilité, juridique et financier, expérimentation ou dispositif d'animation (auprès des employeurs par exemple ou atelier de concertation...). Les communautés de communes non AOM concernées sont : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Exécution de l'action dans la limite du budget alloué 3 à 5 réunions par accompagnement

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Accompagnement, Financement de l'étude	Emet le bon de commande et organise les premières réunions de l'étude, certifie le service fait. Participe aux réunions dans la mesure du possible. Financement éventuel des actions selon cadres d'intervention régionaux existants
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions, Fourniture des informations et données, Financement des actions	Echange avec la Région sur les besoins d'études. Participe aux réunions organisées par la Région et contribue activement à l'étude de son territoire. Pilote et finance les actions en découlant.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°31	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), cangeneau@mareregionsud.fr	

Statut de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Temps d'échanges avec les AOM de la région en cours d'élaboration de leur PDM/PDMS. - Rédaction des avis notamment en lien avec les objectifs du SRADDET et la stratégie régionale pour une mobilité durable Public cible : EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 temps d'échanges par document

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS	
Etat d'avancement de l'engagement	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	<u>Sollicitation de la Région pour participation aux réunions</u>
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS	Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°32	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : <i>Peuzin, Sylvie, speuzin@maregionsud.fr ; Galindo, Denis, dgalindo@maregionsud.fr ; Mouren, Vincent, vmouren@maregionsud.fr</i>	

Statut de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration dessertes Marseille-Aix-Les Alpes Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans
Périmètre	Bassins A, B, C, E, J Lignes TER Marseille-Aix-Briançon ; Romans-Valence-Briançon et Grenoble-Gap Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les EPCI compris dans le périmètre du secteur "Alpes" concerné par cette fiche sont : - Les communautés de communes Briançonnais, Pays des écrins, Guillemois-Queyras, Serre-Ponçon, Buëch-Dévoluy, Sisteronais-Buëch ; - Les communautés d'agglomération Gap Tallard Durance, Durance Luberon Verdon ; - La Métropole Aix Marseille Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Le développement des dessertes ferroviaires TER Zou! est une préoccupation constante de la Région qui entend répondre à la fois aux besoins de transport et de mobilité durable des usagers du quotidien et à l'accueil des grandes masses de flux touristiques, notamment en période estivale sur la Côte d'Azur mais aussi ailleurs sur le territoire. Cette amélioration des dessertes ferroviaires est conditionnée aux travaux d'amélioration du réseau ferroviaire régional, à l'acquisition et/ou l'amélioration du matériel roulant existant, et s'inscrit dans un contexte d'ouverture à la concurrence des TER, de construction de SERM (4 projets sur le territoire régional) et une perspective d'accueil des JOP d'hiver en 2030. À travers l'ensemble de ses actions, la Région entend poursuivre sa politique de l'offre, la disponibilité d'une desserte adaptée aux besoins de chacun étant le levier principal du report modal vers les transports publics.

	L'objectif poursuivi est d'apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée. Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans Étapes préalables en cours pour les lignes : Marseille-Aix (2030) ; Aix-Briançon (2030) ; Briançon-Valence (2030) <u>Projet de dessertes TER 2025 :</u> Marseille - Aix-en-Provence : Semaine : 79 TER/jour, 80 TER le vendredi Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche Aix-en-Provence - Meyrargues : Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche Meyrargues - Pertuis : Semaine : 10 TER/jour Weekend : 6 TER/jour Meyrargues - Sisteron : Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche Sisteron - Veynes : Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche Veynes - Gap : Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi Weekend : 25 TER le samedi ; 23 TER le dimanche Gap - Briançon : 16 TER le lundi ; 15 TER du mardi au jeudi ; 18 TER le vendredi, samedi et dimanche Grenoble - Veynes :
--	---

	8 TER/jour ; 10 TER le samedi Romans - Veynes : Semaine : 8 TER/jour Weekend : 11 TER le samedi ; 9 TER le dimanche <u>Prévision de dessertes à partir de 2026 :</u> Marseille - Aix-en-Provence : Semaine : 80 TER/jour Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche Aix-en-Provence - Meyrargues : Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche Meyrargues - Pertuis : Semaine : 10 TER/jour Weekend : 6 TER/jour Meyrargues - Sisteron : Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche Sisteron - Veynes : Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche Veynes - Gap : Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi Weekend : 25 TER le samedi (27 TER en saison) ; 23 TER le dimanche Gap - Briançon : Semaine : 16 TER/j du lundi au jeudi (18 TER/j en saison) ; 18 TER le vendredi (20 TER en saison) Weekend : 17 TER le samedi (20 TER en saison) ; 16 TER le dimanche (18 TER en saison) Grenoble - Veynes : 8 TER/jour ; 10 TER le samedi Romans - Veynes : Semaine : 8 TER/jour Weekend : 7 TER le samedi (9 TER en saison) ; 6 TER le dimanche
--	---

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

	Contraintes externes liées au respect des calendriers : - des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence : le lot 3 (Provence-Alpes-Côte d'Azur) sera ouvert à la concurrence pour un début d'exploitation au SA 2030, la Région anticipe une forte augmentation de l'offre à cette échéance, particulièrement dans le cadre JOP2030 - de réalisation du SERM marseillais - de régénération de l'infrastructure et de son éventuel développement dans le cadre JOP 2030 - de la nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle de l'étoile ferroviaire de Veynes pour le secteur ferroviaire des Alpes et du secteur ferroviaire Est-Provence pour la ligne Marseille-Aix-Pertuis. - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage assuré par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Réunions régulières avec les acteurs impliqués

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS			
État d'avancement de l'engagement			
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025			
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION Provence Alpes Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Exploitant/		
Délégataire	Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région	
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2ème dimanche de décembre).

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°33	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Valérie Vernisse (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

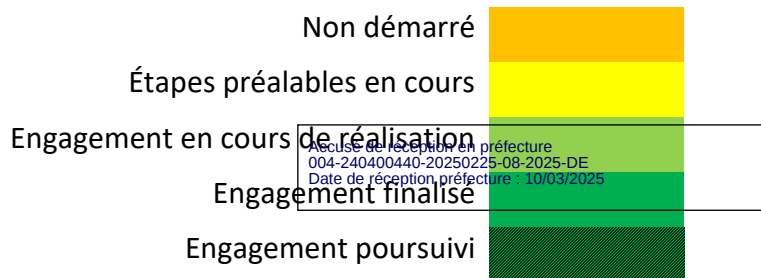
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	1 à 2 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel Animation de la communauté
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°34	BASSIN : ABCDKLMN OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Valérie VERNISSE vvernisse@maregionsud.fr ;	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin (ABCDEKLMN)
Étapes / Public cible / Budget	Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité Description : Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, les Départements, les grands opérateurs de services (France Travail, CAF, MSA, CARSAT, CPAM) et les acteurs de l'accompagnement social, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité : - diagnostic, - mobilisation et coordination des acteurs locaux, - accompagnement des publics cible. Étapes : 1 - 2024/2025 - Mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement. - Premier travail concernant la coordination (recensement des offres, critères d'éligibilité, montants ...) et partage de propositions afin de simplifier la lisibilité pour les usagers et partenaires de l'accompagnement social. - Émergence de projets pilotes à l'échelle des territoires, des intercommunalités, des bassins 2 - 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM 3 - 2027/2028 Mise en œuvre des plans d'actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur des aides individuelles à la mobilité

Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Départements concernés Co construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs
---	---

Accusé de réception en préfecture
N° 04040-24-0225
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Départements
---	--

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH, Animation réseau des contributeurs,
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. Animation réseau des contributeurs

Département de Vaucluse	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. 1/4 ETP sur 3 ans, animation réseau des contributeurs Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH
Communauté d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes exerçant sa compétence AOM	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°35	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

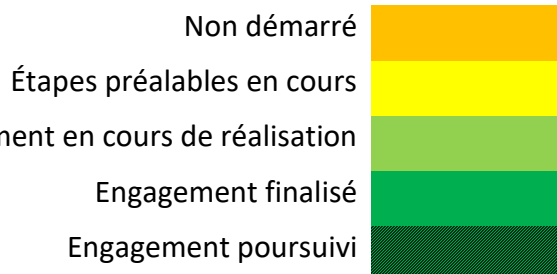
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local - Mise en place des COPART Locaux, un par EPCI non AOM, et animation sur la durée du COM Les communautés de communes non AOM concernées sont : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Une réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Accompagnement	Organisation de la réunion et envoi de l'Ordre du jour Animation de la réunion, Rédaction et envoi du Compte-rendu
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions pour les EPCI non AOM avec nomination de membres élus	Participation active aux réunions, fourniture de données ou d'information, suggestion d'ordre du jour
Associations	Partenaire	Participation aux réunions des personnes nommées	Participation active aux réunions, fourniture de données ou d'information, suggestion d'ordre du jour
Habitants	Partenaire	Participation aux réunions des personnes tirées au sort	Participation active aux réunions, fourniture de données ou d'information, suggestion d'ordre du jour

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°36	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Optimiser l'utilisation des espaces (locaux, stationnement, voiries)
Référent de la fiche : VIEU Jean Christophe (SNCF GARES & CONNEXIONS / DIR REGIONALE DES GARES OCCITANIE-SUD / DRG OS Émergences, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise à disposition d'espaces en gare de La Brillane
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	Étape 1 : Présenter les potentialités de la gare aux EPCI, communes, Groupes d'Action Locale (GAL)... et décider du cadre d'usages souhaités/acceptables Étape 2 : Présenter les opportunités à des locataires potentiels : offices du tourisme, chambres d'hôtes, entreprises, associations,... Étape 3 : Mise en place de convention
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions La mise en place de convention pourra être pilotée directement par les porteurs de projets.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF Gares et Connexions
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES				
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION		DESCRIPTION
SNCF Gares et Connexions	Pilote	Mise à disposition de foncier Analyse du potentiel de chaque gare		
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Partenaire	- Facilitation des liens avec la SNCF Gares et Connexion - Co-financement de l’aménagement des locaux		
EPCI et Commune	Partenaire	Coordination entre acteurs Vérification du foncier disponible et des besoins		
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	- Communication sur les dispositifs - Relier les gares avec les véloroutes (jalonnement) - Appuyer politiquement le projet via courrier		
REGION Provence Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion	En tant que chef de file et AOM Régional participation aux réunions et contributions via DSP pour le PEM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°37	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables à l'échelle du bassin de mobilité (équipements, information, services, points de desserte) pour les usagers du quotidien et touristes
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr, DGTMG-ERGE-SGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : ○ Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, ○ Association des collectivités, ○ Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs

	- Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM
Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre les différents services régionaux pour valider les formats. 2 à 4 réunions avec les acteurs pour permettre une mise à jour fiabilisée

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
--	--

INDICATEURS

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ENGAGEMENT

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...

Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Partenaire Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°38	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la lisibilité des aménagements cyclables à l'échelle du bassin de mobilité (équipements, information, services, points de desserte) pour les usagers du quotidien et touristes
Référent de la fiche : <i>Lehuger Louise, Mobil'Idées</i>	

Accusé de réception en préfecture
M21-40440-2024-2024-03-03
Date de réception préfecture : 10/03/2025

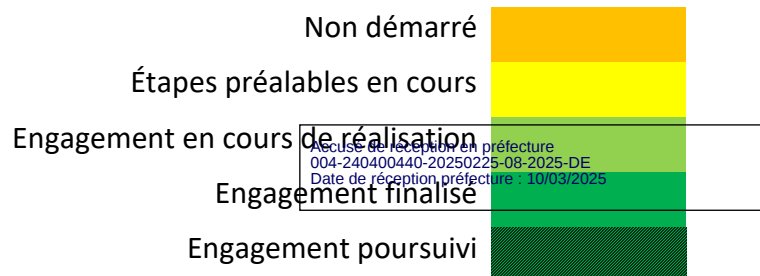
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)
Périmètre	Bassin de mobilité E
Étapes / Public cible / Budget	1- Co-construction du contenu régional (carte + description d'itinéraire) 2- Déclinaison du contenu local 3- Maquettage et choix du format 4- Installation des RIS et diffusion des sites intervenus et bulletins de commande Étapes pressenties Étape 1 : Validation et partage du besoin en 2024 Étape 2 : Co-construction des contenus et maquettage en 2025 Étape 3 : Installation des RIS au fil de l'eau du jalonnement à partir de 2026)
Besoins de pilotage / coordination	COTECH trimestriels

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Mobil'Idées et Région Sud

INDICATEURS
Validation conjointe du contenu et du format des RIS
Pose des RIS lisibles pour les cyclistes

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Comité technique - Régions - Départements	Pilotage	Pilote de l'action	Validation des documents présentés
Mobil'idée	Contributeur	AMO, projet	Prépare les documents à validation du Cotech. Conseille sur le contenu et la forme des RIS
EPCI	Contributeurs	Participation aux réunions et travail sur les documents produits Diffusion d'information	-Adaptation du contenu local et publication sur les sites internet -Diffusion aux communes pour publication dans les bulletins municipaux
Départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence	Contributeurs	Participation aux réunions, coordination et mise à disposition de moyens RH	Coordination des EPCI et installation-pose
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement de l'AMO et cout des panneaux installés le long d'un itinéraire du Schéma régional des itinéraires

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°40	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le stationnement vélo, tant le stationnement simple avec des arceaux et que les abris sécurisés
Référent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec des services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Echanges avec les EPCI/Communes, pour réalisation de travaux de voirie connexe ou jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS	
Etat d'avancement de l'engagement	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 16/03/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	
État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	Travaux connexes éventuels (voirie jalonement...)
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	Travaux connexes éventuels (voirie jalonement...)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°41	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le stationnement vélo, tant le stationnement simple avec des arceaux et que les abris sécurisés
Référént de la fiche : Véronique FRANKE vfranke@var.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Implanter du stationnement cyclable sur les sites recevant du public et les sites culturels départementaux
Périmètre	Département
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est de développer la pratique de la mobilité douce notamment en proposant du stationnement cyclable près des sites recevant du public : implantation d'un mobilier de stationnement sécuritaire (arceau permettant d'attacher un point du cadre) pour un usage de courte durée (1h-2h), réalisé sur les sites départementaux accueillant du public et les sites culturels départementaux (musées...), si cela est jugé opportun. Étapes : 1- Recenser les sites (2024) 2- Établir liste de critères pour sélection des sites (2025) 3- Cahier des charges pour le matériel à implanter (2025)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
- Nombre de sites implantés en stationnement cyclables - Nombre de stationnements - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Pilote	Maître d'ouvrage Financement	
Communes	Partenaires	Co-financement Coordination	/

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°42	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le stationnement vélo, tant le stationnement simple avec des arceaux et que les abris sécurisés
Référent de la fiche : Marion Ferrero, marion.ferrero@forcalquier-lure.com	

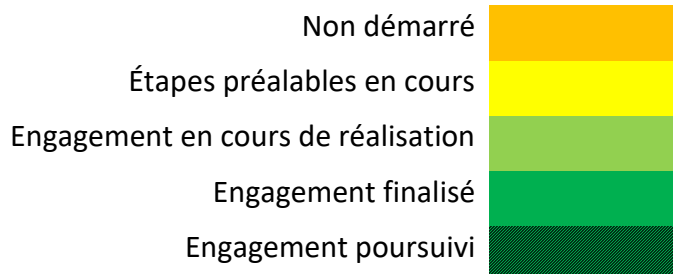
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'aménagements et d'équipements favorisant la pratique du vélo
Périmètre	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Étapes / Public cible / Budget	Description <i>Disposer d'équipements vélo (stationnements et bornes de recharge VAE) dans toutes les communes de l'intercommunalité afin de répondre aux besoins des cyclistes.</i> <i>Homogénéisation de l'accueil vélo sur le territoire communautaire</i> <i>Étape 1 : Diagnostic des équipements existants et cartographie (2023)</i> <i>Étape 2 : Préconisations d'équipements et commande groupée + (2024)</i> <i>Étape 3 : Mise en place sur les communes (2025)</i> <i>Étape 3 : Évaluation/retours sur l'utilisation des équipements (fin 2025+).</i> Public cible - les habitants - les touristes <i>Financements obtenus dans le cadre de l'appel à projet AMI Plan Avenir Montagne Mobilité pour un budget PRESENTI total de 195 800 € (dont le TAD)</i> <i>ANCT (État) 50%/ Banque des territoires 10% / CD 04 20%</i>
Besoins de pilotage / coordination	En lien avec les fiches collectives Harmonisation des équipements et remontée d'info

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
--	---

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Pilote	Coordination, gestion, animation	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Vélo Loisirs Provence	Accompagnement	Diagnostic/préconisations/conseils	Vélo Loisirs Provence

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°43	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V64
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le schéma départemental de développement touristique
Périmètre	Bassin de mobilité B, C, D et E
Étapes / Jalons / Description	1-Recensement des sites à connecter et à prioriser via carto schéma touristique 2-Etude projet de liaison en lien avec les acteurs concernés 3-Mise en place stratégie/projet (réalisation technique, financement, suivi) 4-Observation et retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an et par projet

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

INDICATEURS	
Mise en place de projets, retours usagers et des sites touristiques.	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
<u>Etat d'avancement de l'engagement</u>	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Agence de développement 04	Partenaire	Création du schéma de développement touristique	Identification des lieux touristiques à mettre en liaison et de leur priorité.
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Pilote	Organisation et suivi des projets	Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de développement touristique, réflexion et plan d'action pour l'accès aux pépites du territoire. Recherche de financement et accompagnement technique.
ORT	Partenaire	Communication	Relai d'information et diffusion marketing, promotion des offres.
CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure CC Haute-Provence Pays de Banon CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
OT	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
<u>Région Provence-Alpes Côte d'Azur</u>	Partenaire	Financement éventuel	<u>Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur</u>

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°44	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référent de la fiche : Michel RADISSON mradisson@var.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animation et valorisation de la pratique du vélo auprès des collégiens
Périmètre	Département du Var
Étapes / Public cible / Budget	Des actions sont déjà réalisées auprès des collégiens pour les sensibiliser à la pratique du vélo et à la sécurité routière. Le Département participe (en lien avec la Maison de la sécurité routière du Var) au financement, à l'organisation et à l'animation du challenge inter collèges qui a lieu chaque année.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var

INDICATEURS	
Nombre de collèges participant au challenge inter collèges Mise en place du Savoir Rouler à vélo	

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département	Pilote		
Maison de la Sécurité routière du Var	Partenaire	Animation - Maître d'ouvrage Moyens matériels et co-animateurs	Co-animation d'ateliers de sécurité routière notamment 1 sur le vélo
Éducation Nationale	Partenaire	Collèges participants au challenge	Challenge sur la culture de la sécurité routière globale et entre autre sur l'utilisation du vélo

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°45	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Réfèrent de la fiche : Nicolas VIGNEAU (DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE)	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	<u>Développement du schéma départemental des itinéraires cyclables du quotidien</u>
Périmètre	DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Étapes / Jalons / Description	<u>1. Analyse du territoire : recueil de données et recensement des pôles générateurs, des projets, des flux routiers, etc (atelier de concertation),</u> <u>2. Synthèse des enjeux (COTECH puis COPIL),</u> <u>3. Définition du réseau cyclable : axes de liaisons cyclables et propositions de tracés (atelier de concertation),</u> <u>4. Validation des itinéraires et du réseau ; définition des indicateurs de suivi (COTECH puis COPIL),</u> <u>5. Validation du schéma en COPIL élargi.</u>
Besoins de pilotage / coordination	<u>2 ateliers de concertation par territoire de Maison Technique</u> <u>x2 COPIL/COTECH</u> <u>x1 COPIL final</u>

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION		
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département Alpes-de-Haute-Provence	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
<u>Finalisation du schéma cyclable du quotidien.</u> <u>Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus.</u> <u>Budget annuel consacré par le Département et les autres maitrises d'ouvrages.</u> <u>Retours d'usagers.</u> Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	<u>Maitre d'œuvre : coordination avec les territoires, mandatement d'un BE pour réalisation du schéma.</u> <u>Cofinancement dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.</u>	Coordination entre les territoires et le BE externe : organisation des différents temps d'échanges au cours de l'élaboration du schéma. Accompagnement des différentes collectivités dans le suivi des projets (technique et financement)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement et accompagnement administratif	— SRT04 : Étudier la question de l'équipement des lignes en rack à vélo (lesquelles ? comment ? Quand ?) <u>Co-financement selon cadres d'intervention régionaux en vigueur et accompagnement des porteurs de projets</u>
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS	Partenaire	— <u>Partage de leur expertise sur les territoires,</u> — <u>Participations aux différentes réunions,</u>	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD

D'AGGLOMÉRATION			
Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur le périmètre communal, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet, Financement	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-2025-0225-08-2025-DE
Date d'envoi en préfecture : 25/08/2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°47	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référent de la fiche : Marion Ferrero, marion.ferrero@forcalquier-lure.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une prime pour l'acquisition d'un vélo musculaire, ou électrique ou cargo ou long trail
Périmètre	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Étapes / Public cible / Budget	Proposer une prime aux administrés de la CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (sans conditions de ressources et cumulable avec les aides de l'Etat) afin d'inciter à l'acquisition d'un vélo (VAE ou musculaire) ou pour l'installation d'un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo. Evaluation et retour d'expérience lors des Cotech du bassin
Besoins de pilotage / coordination	Pas de besoin spécifique

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

INDICATEURS	
Nombre de primes octroyées.	
Etat d'avancement de l'engagement	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays de Forcalquier- Montagne de Lure	Pilote	Coordination, gestion, animation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°48	BASSIN : K et L - J et E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, Région, DIGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Recensement de toutes les aides et moyens de financement possibles
Périmètre	Bassins K, L - J et E (pour les communes varoises)
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de connaître toutes les aides, tous les moyens de financement possibles existants sur la thématique du vélo. Ce travail a déjà été en partie réalisé par le Région. Étapes : 1. Récupérer les informations sur les aides Européennes, nationales et régionales (en attente des résultats du travail réalisé par la Région) 2. Récupérer la liste des aides départementales, intercommunales et communales 3. Organiser une réunion de présentation 2025
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 fois par an

CALENDRIER PESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS			
Etat d'avancement de l'engagement			
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP Partage d'information
Département du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP Partage d'information (dispositifs Département)
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ETP
CA Provence Verte	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Provence Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Cœur du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Méditerranée Porte des Maures	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Vallée du Gapeau	Partenaire	Moyens RH	ETP
AMP (St Zacharie)	Partenaire	partage d'information sur des aides éventuelles apportées par commune ou EPCI	
CA DLVA (Vinson sur Verdon)	Partenaire	partage d'information sur des aides éventuelles apportées par commune ou EPCI	

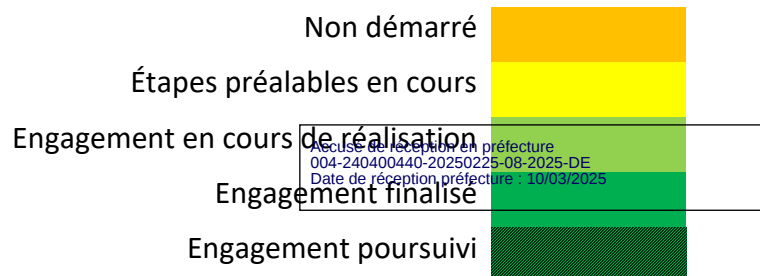
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°49	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Référent de la fiche : Rémi BARLET rbarlet@var.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo" et du Parcours Cyclable du Littoral
Périmètre	Département du Var
Étapes / Public cible / Budget	Cette action porte sur les deux itinéraires cyclables et leurs extensions : • poursuivre l'aménagement de l'Eurovélo 8 "la Méditerranée à vélo", • finaliser l'aménagement du parcours cyclable du littoral, • définir des itinéraires préférentiels de jonction entre les deux itinéraires, avec les autres départements, avec les autres itinéraires locaux. Les aménagements peuvent être réalisés par les communes ou les EPCI, avec un soutien financier du Département. Dans cette action figure une douzaine d'opérations (part exclusivement cycles à déterminer supérieure à 20 M€) Études déjà réalisées pour les tronçons dont les travaux viennent de démarrer. Études en cours (au stade faisabilité ou AVP ou PRO) pour les tronçons dont la réalisation se fera à court terme Études à venir pour certaines dernières sections
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var

INDICATEURS
- Longueur d'aménagements cyclables réalisés sur les 2 itinéraires - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Pilote Maître d'ouvrage	Équipe projet	Sur certaines sections urbaines des parcours, par convention
Communes ou ECPI ou Métropole	Partenaires		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°50	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V64
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement vélo route La Durance à Vélo et de la V64 (itinéraire commun)
Périmètre	DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (commun fiche bassin C & D)
Étapes / Public cible / Budget	1 – recherche d'un itinéraire et validation commune, 2 - Jalonnement Durance à Vélo et V64 avec recherche de sécurisation légère, 3 – Inauguration de la DAV & communication, 4 – Retours d'expériences usagers pour améliorations et sécurisation de l'itinéraire par des aménagements lourds (étude, financement, travaux), création d'itinéraire de rabattement vers site touristique connexe, 5 – Veille, entretien et animation (événements).
Besoins de pilotage / coordination	2 diffusions par an des nouveautés, projets, etc Remontée d'info régulière des communes EPCI via adresse mail générique Département des Alpes-de-Haute-Provence

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT		
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
Comptage et hausse de fréquentation, Fréquentation des pages webs et réseaux sociaux, fréquentation de sites touristique à proximité et à vélo de l'itinéraire, nombre de création d'itinéraire de rabattement vers site touristiques. Etat d'avancement de l'engagement.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote et financeur	Mise en place, étude, travaux sur réseau départemental	Mise en place du jalonnement de l'itinéraire, organisation de l'inauguration de la DAV, traitement des doléances, étude de sécurisation et programmation travaux sur RD. Lien avec les communes et EPCI pour suivi et réparations. Accompagnement des communes ou EPCI pour créer itinéraire de rabattement (réalisation d'étude de jalonnement & utilisation marché à bon de commande signalétique CD).
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION et communes	Partenaires	Participation réunion, diffusion et suivi sur leur territoire de l'état de l'itinéraire. Recherche d'amélioration de l'itinéraire en lien avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Recherche & demande	Actif dans le suivi sur site des dégradations et réparations possibles. Présence aux réunions organisées par le Département des Alpes-de-Haute-Provence et événements concernés.

		d'itinéraires rabattement vers site touristique.	
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Région provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire et financeur	Communication et relai. Financeur	Communication sur réseaux sociaux régionaux. Financement selon cadres d'intervention régionaux existants
Agence de développement	Communication et développement	Posts de communications et création de contenu, présence sur événements.	Communication sur réseaux sociaux et autres canaux de diffusion. Création d'itinéraires à thème (cf. Pépites territoriales), accompagnement pour le montage d'événements.
Associations : VLP, Mobil'idée, etc	Communication et appropriation de l'itinéraire	Référencement, communication, représentation lors d'événements, suivi et remontées techniques.	Diffusion de l'itinéraire dans leur réseau et canaux de communication, accompagnement lors d'événements, arpentage et suivi technique terrain en appui des EPCI, communes et Département des Alpes-de-Haute-Provence
Offices de tourisme et intercommunaux	Diffusion, relais d'informations	Diffusion d'informations sur l'itinéraire et indications physiques	Diffusion de l'itinéraire et activités locales à proximité, explication sur site des possibilité et lieux touristique à proximité à faire à vélo ou a pied.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°52	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Réfèrent de la fiche : Marie RUIZ, mruiz@dlva.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Construire une politique vélo à l'échelle de l'Agglomération
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Elaboration du schéma cyclable Mise en oeuvre du plan d'actions Accompagnement et animations
Besoins de pilotage / coordination	Lien avec Fiches vélo du bassin

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération

INDICATEURS			
Etat d'avancement de l'engagement			
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
DLVA	PILOTE		Dépôt dossier de subvention pour accompagnement Cahier des charges
DLVA	PILOTE		Recrutement Chargé de missions
ETAT	PARTENAIRE	SUBVENTION	Etude demande de subvention
BUREAU ETUDES	PRESTATAIRE		Plan vélo +actions
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION - DEPARTEMENT des Alpes de Haute Provence et du Var REGION Provence Alpes Côte d'Azur	PARTENAIRES		Travail en partenariat
COMMUNES DLVA	PARTENAIRES		Promotion d'itinéraires Production supports

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°53	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Réfèrent de la fiche : David HACHE dhache@var.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Créer de nouveaux circuits cyclables diversifiés
Périmètre	Département du Var
Étapes / Public cible / Budget	Pour toucher d'autres publics, et en particulier un public familial, la diversification des circuits avec des itinéraires courts, à faible dénivelé et sécurisés (soit par les aménagements soit par la faiblesse du trafic routier) pourra être développée.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var

INDICATEURS
Nombre de circuits créés
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Pilote	Maître d'ouvrage Validation des circuits proposés	Accusé de réception en préfecture 06/10/2024-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Fédération du cyclotourisme	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°55	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), schignard@mareregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), mdolle@mareregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), rdorne@mareregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), idecory@mareregionsud.fr		

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants (<u>cf liste du bassin ci-dessous</u>). Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.mareregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Réunion en bilatéral avec les porteurs de projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage / Financement Et/ou propriétaire foncier	

Tableau 7 : Liste d'équipements structurants du bassin de mobilité E

Périmètre d'implantation	Equipements/ Pôles structurants à desservir	Secteur d'activité principal desservi
Bassin E	Centres Médicaux et Sociaux	Santé
Bassin J	ITER-CEA	Pôle économique
COTELUB	Complexe sportif de Cadenet	Loisir
COTELUB	Plan d'eau La Bonde	Loisir
COTELUB	Collège de la Tour d'Aigues	Education
COTELUB	Lycée de la Tour d'Aigues	Education
COTELUB	ZA de la Tour d'Aigues	Pôle économique
COTELUB	PEM de Mirabeau	Pôle d'échange
DLVA	Collège de Sainte Tulle	Education
DLVA	Collège de Riez	Education
DLVA	Collège de Vinon	Education
DLVA	Ecocampus / ENEAIS	Education
DLVA	Zone commerciale et industrielle	Pôle économique
DLVA	St Maurice	Loisir
DLVA	Collèges et lycées de Manosque	Education
DLVA	Gréoux les bains Ville thermale	Tourisme
DLVA	Musée de Quison	Tourisme
DLVA	Hôpital de Manosque	Santé
DLVA	PEM La Brillanne	Pôle d'échange
DLVA	Collège Oraison	Education
CCHPPB	Salagon - Mane	Tourisme
CCPFML	Complexe sportif multiactivité	Loisir
CCPFML	Gare routière de Forcalquier	Pôle d'échange
CCPFML	Maison de soin de Forcalquier	Santé
CCPFML	Collège de Forcalquier	Education
CCPFML	St Michel l'Observatoire	Tourisme
CCPFML	St Etienne les Orgues	Tourisme
CCHPPB	Collège de Banon	Education
CD84	Liaison Pertuis-Mirabeau	Tourisme essentiellement

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°56	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) la Région participe aux comités des partenaires et peut être amené à financer les projets Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-d-intervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les collectivités porteuses de projet 2 à 3 réunions par an pour l'animation des itinéraires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°57	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Référent de la fiche : Chomel, Pascal-Eric ; Directeur adjoint des déplacements, Département de la Drôme, pechomel@ladrome.fr	

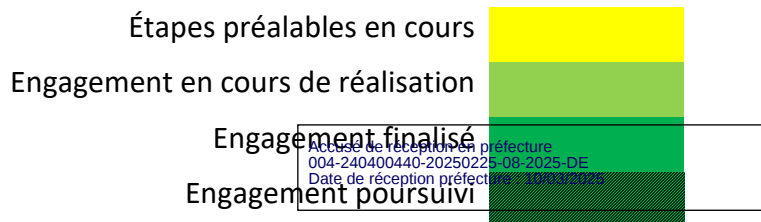
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme
Périmètre	Département de la Drôme
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux du schéma : - sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous, en particulier le vélo du quotidien ; - accompagner les EPCI dans leurs SDC et inscrire les aménagements départementaux dans ce cadre ; - promouvoir les itinéraires de tourisme à vélo 1- Accompagner les EPCI et communes dans la réalisation de réseaux cyclables d'intérêt départemental pour les déplacements du quotidien essentiellement 2- Accompagner la réalisation de VVV d'intérêt infra-départemental, sous MO des EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
> Année	> 2024	> 2025	> 2026	> 2027	> 2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de la Drôme

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de la Drôme	Pilote du Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage	Création d'une Mission Vélo	2 ETP en pilotage + services d'ingénierie et d'entretien/exploitation
		Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements	Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens, avec portage de la MO sur RD, pour un programme de 34 M€, et accompagnement financier des EPCI/communes (4 M€ sur vélo du quotidien, et 4 M€ sur cyclotourisme)
		Possibilités de financement des EPCI et communes	Contrats de partenariat passés avec chaque EPCI pour coordonner et programmer la réalisation des itinéraires vélo du quotidien

		Comités d'itinéraires des VVV infra-départementales avec les EPCI concernés	Structure de coordination pour un développement homogène et cohérent
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ou communes	Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage	Contribution développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés	Accusé de réception en préfecture 04-2401251-25 Date de réception préfecture : 10/03/2025 Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées)

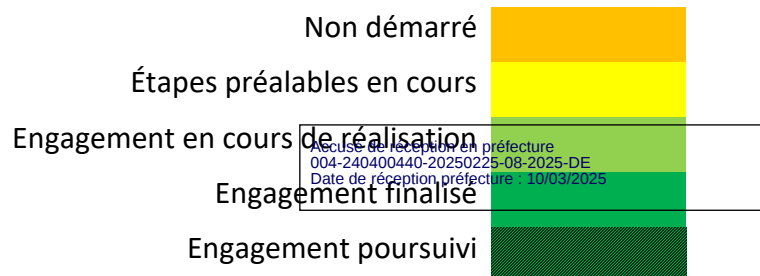
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°58	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68
Référent de la fiche : Jérôme GONDRAN, jerome.gondran@vaucluse.fr, 04 90 16 16 69	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de Vaucluse
Périmètre	Bassins F, E et J
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux du schéma : - Sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous (déplacements quotidiens essentiellement mais également tourisme et loisir) ; - Structurer les itinéraires d'intérêt départemental ; - Promouvoir le vélo comme un élément clé de la stratégie touristique de Vaucluse. Étapes : 1. Finalisation des 3 véloroutes principales du département (axes touristiques structurants) 2. Réalisation des projets prioritaires, et structurants au sens du Schéma Départemental, en articulation avec les EPCI/communes (environ 10 opérations concernant essentiellement les déplacements du quotidien) 3. Autres projets d'itinéraires cyclables recensés
Besoins de pilotage / coordination	Coordination : travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre Frein : Manque d'ingénierie au sein des collectivités partenaires dans la plupart des cas

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département de Vaucluse

INDICATEURS
- Nombre de kilomètres réalisés - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'action Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage Création d'une Mission Développement du Vélo Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements Possibilités de financement des EPCI et communes	3 ETP en pilotage + 3 en MOA + 6 en exploitation Finalisation des 3 véloroutes structurantes (ViaRhôna, Via Venaissia, Véloroute du Calavon) Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens Dispositif départemental en faveur du vélo (AAP permanent)
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ou communes	Partenaire	Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage Contribution au développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés	Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées)

Vaucluse Provence Attractivité (VPA)	Partenaire	Acteur principal en termes de tourisme à vélo Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Parc naturel régional du Luberon	Partenaire	Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Parc naturel régional du Ventoux	Partenaire	Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Vélo Provence	Partenaire	Développement Animation Communication	Porteur d'actions visant à faciliter l'usage du vélo remise en selle, atelier d'auto réparation.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°59	BASSIN : E
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V64
Référént de la fiche : Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr	

Accuse de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Passerelle voie verte Oraison-La Brillanne
Périmètre	Communal entre Oraison et La Brillanne
Étapes / Public cible / Budget	1 - Réalisation des études 2 - Réalisation des travaux 3 - mise en service et observation
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions d'étapes minimums par an avec les acteurs concernés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS	
Mise en service finale	
Etat d'avancement de l'engagement	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Maitre d'œuvre durant la période du projet. Financement fond propre et recherche de financement. Communication départementale et promotion.	Un chargé d'opération est dédié à l'opération et a son suivi. Suivi des demandes de subventions auprès de la région et de l'Etat. L'opération et ses mises à jour d'avancement font l'objet de réunions. la communication sur l'ouvrage sera effective une fois terminée.
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Financier & Communication Via le CPER. Relai d'information régional.	La Région finance via le CPER un pourcentage de l'opération dans le cadre du SRV. Le relai de communication sera essentiel dans la diffusion régionale et des itinéraires cyclable (SRV)
Etat	Partenaire	Financier Via appel à projet mobilité.	L'Etat finance via son appel à projet mobilité des opérations visant à améliorer le déplacement du quotidien modes actifs.
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	Partenaire	Mise en commun d'informations, présent COPIL/COTECH	Complétude par les itinéraires communaux et intercommunaux. Diffusion de l'information aux populations locales.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°60	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V64
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence (commun aux bassin B, C, D et E)
Étapes / Public cible / Budget	1- Identifier les verrous et points durs (traversées de RD, continuité cyclable en site propre (voir les 4 chemins), etc), 2- Réalisation d'une étude en lien avec les acteurs et le site concerné, 3- Lancement des procédures de réalisations : Financements, acquisition foncière, DUP, travaux, etc 4- Réception et conventionnement de gestion en fonction des sites concernés
Besoins de pilotage / coordination	Concertation de projet avec les acteurs concernés : à minima 3 réunions par projet ou discontinuités ciblées

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

INDICATEURS
- Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus, Budget annuel consacré par le Département et des autres maîtres d'ouvrages, retours des usagers, continuité des itinéraires. - Etat d'avancement de l'engagement.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote Financier	Améliorer les sections des routes ou de leurs abords en fonction du besoin. Etude et réalisation des aménagements prioritaires sur routes d'emprises départementales et bâtiments.	Le Département interviendra sous sa maîtrise d'ouvrage pour améliorer les sections de ses routes ou leurs abords. Cofinancement départemental dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.
Communautés De Communes Et Communautés D'agglomération & communes	Partenaire Financier	Etude et réalisation des sections en agglomération ou hors routes départementales sur voies communales.	Participation réunion
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financement	Dans le cadre d'appel à projet, vélo du quotidien, SRV, etc. Plusieurs possibilités existent afin de financer étude et travaux.	Accompagnement par les services de la région sur les possibilités de financement et d'itinéraires à prioriser (cadre SRV).
Cerema	Accompagnement technique	Via référents locaux et recommandations « guide Cerema »	Accompagnement des porteurs de projets via sollicitations ponctuelles.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°61	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer un maillage et une continuité des itinéraires cyclables, notamment avec l'Eurovélo 8, La Durance à vélo et la V68	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Référent de la fiche : Jérôme GONDRAN (Département de Vaucluse), jerome.gondran@vaucluse.fr ; Aude ARZAILLER (Département du Gard), aude.arzailler@gard.fr		

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Veiller au liaisonnement cyclable entre les EPCI et pôles générateurs d'activités à l'intérieur et à l'extérieur du bassin de mobilité
Périmètre	Bassin F dans sa globalité + départements 13/30/26/04 + Régions Sud, AURA et Occitanie
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Travail réalisé en bilatéral entre le Département de Vaucluse et les EPCI vauclusiens du bassin F d'une part, - et entre le Département du Gard et les EPCI gardois du bassin F d'autre part. Étapes de mise en œuvre : 1. Accompagnement des EPCI lors des études relatives aux schémas cyclables 2. Participation aux ateliers, COTECH et COPIL organisés par les EPCI 3. Organisation de la phase opérationnelle (répartition DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE ou CD30/EPCI/communes) pour la mise en œuvre des itinéraires structurants au sens du Schéma Départemental
Besoins de pilotage / coordination	Concertation / travail en articulation : - Entre les EPCI (EPCI du Vaucluse et des départements limitrophes) notamment lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas cyclables, - Entre EPCI, communes et DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE ou CD30 pour la phase opérationnelle (plusieurs opérations déjà en cours), - Entre Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur / Région Occitanie / Région AURA pour la réflexion autour de potentiels financements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

Assusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de Vaucluse et Département du Gard
--	--

INDICATEURS

- Nombre d'itinéraires identifiés - Etat d'avancement de l'engagement
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Pilote du Schéma Départemental Vélo Maître d'ouvrage pour des itinéraires d'intérêt départemental Pilote d'une étude sur la sécurisation de l'accès aux collèges dont les conclusions pourraient alimenter les réflexions (à confirmer) Financement éventuel d'itinéraires permettant d'assurer des liaisons entre	Finalisation des 3 véloroutes principales (axes structurants) Contribution à la réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens Définition des grands principes d'aménagements aux abords des collèges publics (pôles générateurs)

		pôles dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Département du Gard	Co-pilote	Pilote de l'engagement collectif sur le territoire du département du Gard Pilote du volet vélo du schéma départemental des mobilités Maître d'ouvrage d'opérations d'aménagements cyclables d'intérêt départemental Partenaire technique et financier de collectivités maîtres d'ouvrage Sensibilisation du public gardois à l'usage du vélo notamment au sein des collèges	Réalisation d'études préalables concernant les liaisons cyclables d'intérêt départemental du territoire gardois du bassin F Contribution à la réalisation d'aménagements pour les déplacements du quotidien Réalisation d'études sur l'amélioration de l'accessibilité en vélo des collèges gardois publics
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participation au groupe de travail et aux réunions Entrer et participer à la démarche	Schéma directeur vélo encore non validé
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Financement de la mise en œuvre du schéma directeur vélo	Mise en œuvre du schéma directeur vélo en coordination avec le CD 84 et les autres EPCI
CA Luberon de Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions	Le CD 84 est partenaire du schéma directeur vélo
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information Mise à disposition d'études	Mise en œuvre du schéma directeur vélo impliquant des partenariats avec DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE et CASC.

CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Entrer et participer à la démarche Financement d'études Partage de document/information	Par exemple l'étude de la via Venaissia d'Orange à Jonquières
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	La CCPAL définit la stratégie mais c'est les communes qui conservent la compétence pour créer les liaisons Mise à disposition du schéma directeur cyclable
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	Échanges entre les EPCI / AMO sur leurs chartes "jalonnement et signalétique vélo" pour cohérence entre elles. Mise à disposition du schéma d'aménagement des modes actifs (approuvé en février 2023)
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	Le pôle attractivité territoriale de la CCRLP gère les mobilités actives
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	Mise en œuvre du REV Partage du référentiel technique d'aménagement Mise à jour régulière du schéma cyclable du Grand Avignon
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Partenaire	Territoire associé : partage de documentation/information	Les communes restent compétentes sur le développement des liaisons cyclables mais la CCEPPG est l'interlocuteur pour la réflexion globale.
CC Territoriale Sud Luberon (CC Territoriale-Sud-Luberon)	Partenaire	Territoire associé : partage de documentation/information	Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé en 2024

AURAV	Partenaire	Partage de documentation/information	Réflexion en amont pour le développement d'itinéraires sur des périmètres étendus (ex : grand bassin de vie d'Avignon)
Région Provence- Alpes-Côte- d'Azur	Financier	Cadre d'intervention vélo du quotidien	Financement d'aménagements permettant de relier des équipements ou secteurs identifiés depuis des itinéraires cyclables

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°62	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers
Référent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfectures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin

	Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination Étape 3 : 2026 et suivantes - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode
Besoins de pilotage / coordination	Les circuits de communication ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
Communautés De Communes Et Communautés D'agglomération	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°63	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers
Référent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand_lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU ! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
INDICATEURS	
- Etat d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
Communautés De Communes Et Communautés D'agglomération volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°64	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
tapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)

Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer. Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes), réunions à prévoir avec les AOM pour transmission de la DATA
---	---

Accusé de réception en préfecture
N° 4404024015-00001-15
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et

			distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°65	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers
Référent(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions en format plénière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
INDICATEURS	
Etat d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation
Département du Vaucluse et des Alpes-de- Haute-Provence	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°66	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coordination de l'information voyageurs et l'accès à l'information pour les usagers
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcause@maregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM

	Partage des thèmes et campagnes programmés
--	--

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc... Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour

	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	proposer un agenda et une cohérence des messages
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°67	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réfléchir à la répartition des points de vente billettique dans le territoire
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarifification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N

Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre de la stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée InterAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral : 2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité
---------------------------------------	---

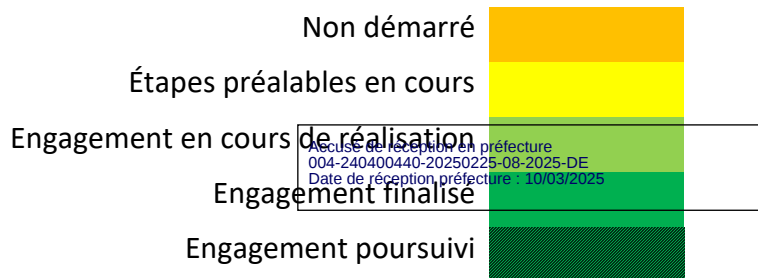
Besoins de pilotage / coordination	5 à 6 réunions par projet avec les parties prenantes
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

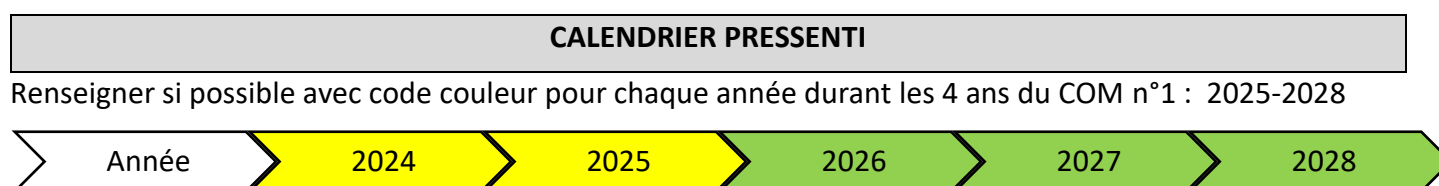
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Participation réunion, Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	
Exploitants, billetticiens (SIBR et autres)	Prestataire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Prestataire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°68	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réfléchir à la répartition des points de vente billettique dans le territoire
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), npeinado@mareregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@mareregionsud.fr	
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	<i>Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur.</i> <i>Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures</i>
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente/information physique a décliné. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'accès à l'information ou l'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans l'information ou la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec la également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!)

	- Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques
---	--



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire	Accompagnement des usagers	
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°69	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs et autres objectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples
Référent de la fiche : Marion FERRERO, marion.ferrero@forcalquier-lure.com, 04 9275 57 67	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	<i>Élaboration d'un Schéma Local d'Orientation des Mobilités</i>
Périmètre	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Étapes / Public cible / Budget	Élaboration d'un SLOM à l'échelle communautaire. 1. Recenser les besoins, hiérarchiser et planifier les actions à mettre en place, arbitrer sur la feuille de route (priorisation des actions et calendrier) 2. Validation des mesures et arbitrages des actions à mettre en œuvre en réunion d'élus 3. Rédaction du SLOM 4. Adoption du SLOM en conseil communautaire (septembre 2024) Détail des mesures et actions : Mesure 1 : Renforcer les transports collectifs – Travailler ensemble à l'amélioration des points d'arrêts des transports collectifs – Identifier les besoins d'amélioration de l'offre régionale de transports publics sur la CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure – Mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) Mesure 2 : Etablir un cadre favorable à la pratique du vélo – Créer du stationnement vélo sécurisé au niveau des pôles générateurs de déplacements et aux cœurs de bourgs – Valoriser et renforcer les itinéraires vélo en mettant en place une stratégie touristique vélo à l'échelle de la CC – Proposer une aide à l'achat de vélos – Développer une offre de location de vélos à assistance électrique Mesure 3 : Atténuer la place de la voiture dans les centres-bourgs – Renforcer la stratégie de limitation de la vitesse

	– Améliorer la signalétique piétonne, notamment en centre-bourg – A Forcalquier, renforcer le stationnement périphérique Mesure 4 : Mieux travailler avec les employeurs – Encourager les employeurs à mettre en place un plan de mobilité des employeurs – Inciter les employeurs à mettre en place du covoiturage Mesure 5 : Favoriser les services itinérants – Encourager la mutualisation de services itinérants en partenariat avec les structures d'aide à domicile Mesure 6 : Diffuser l'information sur les services de mobilité – Développer des actions de communication
Besoins de pilotage / coordination	Mise en place gouvernance de suivi des actions

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	--

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays de Forcalquier- Montagne de Lure	Co-pilote	Animation/ Mise en oeuvre et financement des actions du SLOM	Acusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
BE Auxilia	Accompagnement	Aide à l'élaboration du SLOM	
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination et financement de l'élaboration du SLOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°70	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Explorer les possibilités de décarbonation des flottes de transports en commun
Référent(s) de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), jbdavid@mareregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@mareregionsud.fr	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région SUD
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - AAP ouverte sur 2024 - 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	Recusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Financeur : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°71	BASSIN : E	
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Explorer les possibilités de décarbonation des flottes de transports en commun	
Réfèrent de la fiche : Camilleri Mickael, DGA Pôle Attractivité, ccamilleri@dlva.fr		

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réflexions transport innovant et compact
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	-Déterminer les enjeux de la mobilité sur le territoire, -Réflexions sur transport propre et très compact ne nécessitant pas de voies dédiées et ne concurrençant pas l'espace voiture ou vélo, -Etude technique et foncière -Etude financière -Construction -Mise en oeuvre et gestion
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération

INDICATEURS			
Etat d'avancement de l'engagement			
			Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Durance- Luberon-Verdon- Agglomération	PILOTE		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°72	BASSIN : E	
	OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
	OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Explorer les possibilités de décarbonation des flottes de transports en commun	
Réfèrent de la fiche : Camilleri Mickael, DGA Pôle Attractivité, ccamilleri@dlva.fr		

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Verdissement de la flotte des transports
Périmètre	CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	- Explorer les possibilités de décarbonations de la flotte des transports en commun, - Elaboration du Cahier des charges futur contrat - Exploitation de l'hydrogène et biogaz - Déploiement des infrastructures de recharges IRVE, - Répondre à la commande du parlement européen sur les obligations du verdissement des flottes de transport en commun, - Mettre en œuvre au titre du contrat de transport l'exploitation des services avec des véhicules électriques et hydrogènes et biogaz
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération	Pilote		Mise en œuvre
Bureau d'études	Prestataire		Élaboration cahier des charges
SDE04	Partenaire		Installation de bornes IRVE
ENGIE HYGREEN	Partenaire		
Opérateur futur méthaniseur	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°74	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance des besoins en termes de flux et de desserte
Référent de la fiche : Judith LE PICHON – Département de Vaucluse - Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, judith.le-pichon@vaucluse.fr ; Jean Baptiste DAVID - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Mission Prospective Direction infrastructures et grands équipements, jbdavid@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un observatoire des mobilités
Périmètre	Acteurs du Bassin F dans sa globalité + CC Territoriale-Sud-Luberon, Commune de Pertuis, CCEPPG
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mesurer l'évolution des modes de déplacements et plus particulièrement le report modal vers les transports collectifs (TC), le covoiturage et le vélo : - Partager les données de mobilité disponibles - Mettre en lisibilité et compatibilité les données de fréquentation des différentes AOM : TC, covoiturage, vélo - Données essentielles à coconstruire et structurer entre les partenaires - Bilan annuel partagé dans le cadre des instances du Contrat opérationnel de bassin - Partage des données possible sur Data.gouv, DataSud, ORT, Observatoire territorial mutualisé Etat-DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE : ObserVaucluse
Besoins de pilotage / coordination	Implication et contribution des AOM en particulier la CA Grand Avignon et la CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE) Traitement des données par la Région SUD (DATASUD) Actualisation des données annuellement Partage des données dans le cadre des réunions du COM

CALENDRIER PRESENTI

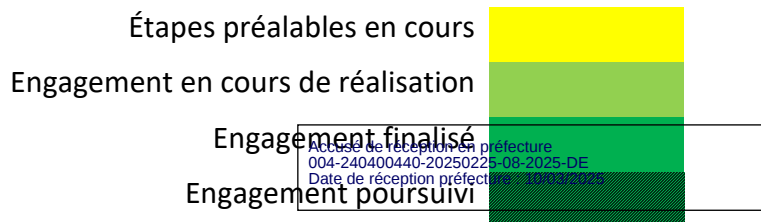
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département de Vaucluse, CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE) et CA du Grand Avignon

INDICATEURS
- Nombre de thématique couverte par l'observatoire des mobilités - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Collecte et harmonisation des données AOM	Fournir les données mobilités : Données réseau régional ZOU ! Express, Proximité et Scolaire
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Mise à disposition des données	Fournir les données mobilités DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE : - Véloroute DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE - Covoiturage (aires) - Trafic RD
CA du Grand Avignon	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Mise à disposition des données	Fournir les données mobilités du territoire GA : - ORIZO - Données vélo (compteurs, abris vélo sécurisés, vélopop, etc.) - Covoiturage - Données PDU - Données de l'enquête ménage CEREMA (à venir) - Impact qualité de l'air ZFE

CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Mise à disposition des données	Fournir les données mobilités du territoire COVE : - Trans'Cove - Covoiturage - Compteurs : trafic routier, vélo
Département du Gard	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Participer à la remontées pour l'observatoire : trafic RD du bassin, éventuels comptages vélo et covoiturage
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Réseau UGGO
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Sorg'en Bus et Mont' en Bus
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Partage des données sur la fréquentation des TC C'monbus et sur le covoiturage
CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Données réseau TCVO
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Partage des données des modes de déplacement (PCAET)
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Partage des données des modes de déplacement (PCAET)
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Données du réseau TUB
CC Territoriale Sud Luberon (CC Territoriale Sud-Luberon)	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	Partage des données covoiturage

CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	A définir

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°75	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires
Référent(s) de la fiche : Diego CLEMENTE - Direction des Infrastructures et des Grands Équipements - Mission Prospective , dclemente@maregionsud.fr ;	

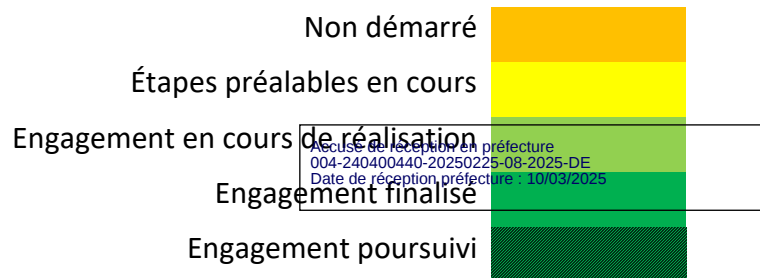
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N – prioritairement sur les secteurs ruraux/peu denses
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en place par la Région d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses = outil de mise en relation des covoitureurs via un opérateur privé et/ou par une brique de service intégrée au futur Système d'Information et de Billetterie Régional (SIBR). Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les dispositifs de covoiturage existants ou en cours de déploiement par d'autres collectivités locales (EPCI, AOMD et Départements). Public cible : Salariés, étudiants, population locale Étapes : 1. Définition du service, préparation marché public + dépôt de demande d'aide "Fonds vert" 2. Procédure de marché public 3. Phase de déploiement du service avec opérateur 4. Exploitation du service sur 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	Selon le scénario choisi 1 à 2 réunions d'information du dispositif en plénière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Maitrise d'ouvrage Coordination de projet Financier	0,5 ETP
État	Partenaire	Financier via le « Fonds vert » Convention État-Région	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°76	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires
Référent de la fiche : Judith LE PICHON, département de Vaucluse judith.le-pichon@vaucluse.fr	

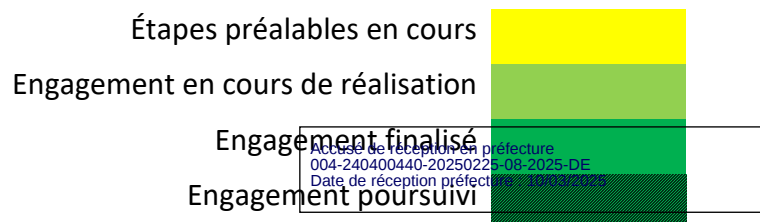
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage
Périmètre	Bassins F dans sa globalité, E (CC Territoriale-Sud-Luberon), J (Commune de Pertuis) et CCEPPG (AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Les étapes annuelles pour la mise en œuvre de cet engagement collectif sont les suivantes : 1. Intégration de 5 nouvelles aires/an 2. Amélioration des services annexes sur les aires : Borne IRVE, parking vélo, ombrières.... 3. Partage d'expertise DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE auprès des EPCI ou des communes 4. Mise en place du suivi de la fréquentation des aires et partage des données AOM /plateformes de covoiturage en Vaucluse (BlablaCar daily et KAROS) 5. Actualisation de la carte des aires et diffusion auprès des partenaires 6. Animation des partenaires du réseau départemental des aires de covoiturage 7. Promotion du covoiturage et de l'intermodalité (AOM) 8. Projet d'actualisation du Schéma départemental des aires de covoiturage
Besoins de pilotage / coordination	Un partenariat avec les EPCI afin de renforcer les dynamiques partenariales en cours Une réunion thématique covoiturage par an dans le cadre des COM

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de Vaucluse

INDICATEURS
- Nombre d'aires et nombre de places disponibles - Suivi de la fréquentation des aires - Actualisation et diffusion de la carte des aires de covoiturage - Nombre de communes et EPCI impliqués dans la démarche (disposant d'aires de covoiturage et/ou de plateforme de covoiturage) - Données des plateformes de covoiturage présentes en Vaucluse - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Mise en œuvre Schéma départemental des aires de covoiturage, labellisation des aires du réseau départemental
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Fournir des données pour avoir une harmonisation de la cartographie à l'échelle du bassin
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CA Luberon de Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Partage d'information	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires

CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Réflexion autour de la mise à disposition d'espace en fonction du foncier disponible notamment autour de la gare de Bollène.
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Prendre en compte les aires covoiturage longue distance
Autres Communautés De Communes Et Communautés D'agglomération du bassin	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires.
Communes	Partenaire		Mise à disposition de places et signalétique le cas échéant
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Intermodalité : Liens possibles entre les aires et le réseau ZOU
Territoires partenaires : Communauté Territoriale Sud Luberon (E), Pertuis (J), CCEPPG (AURA)	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°78	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour limiter les effets de frontières entre les territoires
Référent(s) de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), dclemente@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à : - Encourager ce mode de déplacement partagé - Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif - Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains) - Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2 - Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements Deux critères afin de développer l'intermodalité : 1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU ! 2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases : 1. Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ; 2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ; 3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ;

	4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4. Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec les différents financements régionaux et nationaux (fond vert) 2 à 3 temps d'échanges avec les projets candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région d'Azur	Provence-Alpes-Côte-
---	----------------------	-----------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement

État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation (sous réserve)	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°79	BASSIN : E OBJECTIF GÉNÉRAL : Multiples objectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025
Référent(s) de la fiche : <u>David GRZYB</u> , dgrzyb@maregionsud.fr		

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région

	- EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation
	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et DREAL
---	--

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage, Coordination et Financement	Organisation des réunions et suivi
DREAL	Co-pilote	Pilotage, Coordination et Financement	Organisation des réunions et suivi
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
EPCI	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

2024

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

1.1 Recensement des acteurs

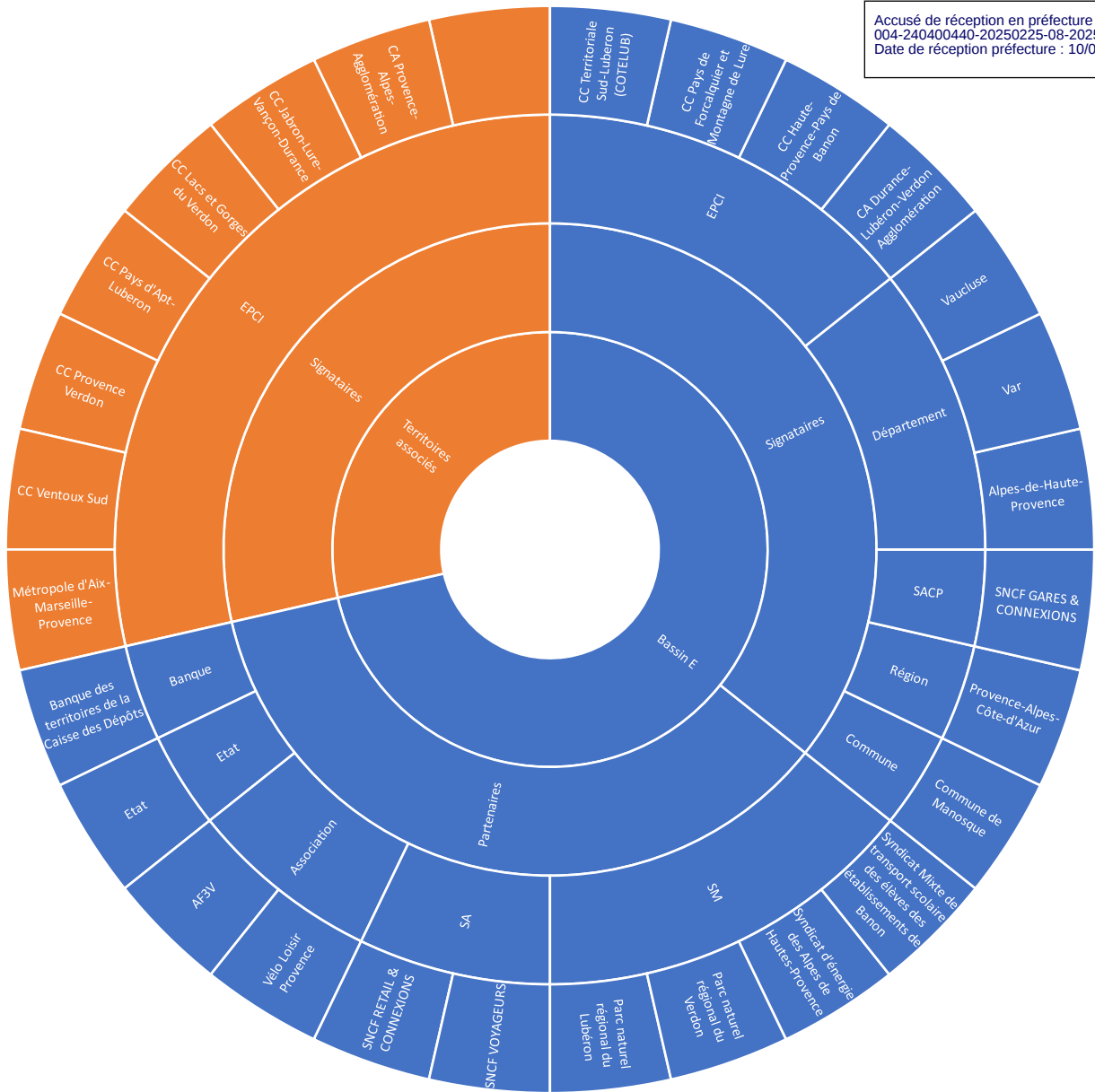
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin E inclut 4 EPCI dont 3 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régional et en tant qu'AOM locale dans le cas de deux EPCI qui n'ont pas souhaité prendre la compétence. Le bassin est situé à cheval entre les Départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse et du Var. Il y a un pôle d'échange multimodal dans la Commune de Manosque. La SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

8 EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 29 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents, ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2023			2024												2025	
Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
	1		1	2	1		2	2		3			3			

Légende

- COTECHBASS
- ATELIERS
- COBASS
- Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui jalonnent de la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

Accusé de réception par le Préfet
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception déclarée : 10/03/2025

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 2 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs, à l'exception de la Communauté de Communes Haute-Provence-Pays-de-Banon .

La CC Haute Provence Pays De Banon a cependant été rencontrée lors d'un entretien individuel afin de présenter la démarche et d'échanger sur les opportunités de participation.

Les 3 autres EPCI, le département des Alpes de Haute Provence ainsi que la SNCF Gares et Connexion ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	17/11/24	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM Projets/besoins exprimés par les participants : - Projet en cours et planifiés - Besoins	1/1 Région (1 élus, 8 réf. techniques) 2/3 Départements (0 élus, 2 réf. techniques) 3/4 EPCI (2 élus, 4 réf. techniques) 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs (1 directeur régional)	1/8 EPCI (1 élus, 1 réf. techniques)
	Manosque				
COBASS 2	13/02/24	- Propos introductif - Validation des socles territorialisés mis à jour - Présentation des résultats du questionnaire - Présentation des premiers retours sur les fiches recensements - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thématiques d'atelier - Validation de la liste des participants aux ateliers - Prochaines étapes	Validation de 21 objectifs territorialisés présentés en séance Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : - Atelier n°1 : Améliorer les conditions de l'intermodalité / Information - Atelier n°2 : Covoiturage - Atelier n°3 : Vélo Atelier à organiser sur des demi-journées	1/1 Région (1 élus, 3 réf. techniques) 0/3 Départements (0 élus, 0 réf. techniques) 3/4 EPCI (3 élus, 5 réf. techniques) 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs (1 directeur régional)	0/8 EPCI (0 élus, 0 réf. techniques)
	Tour d'Aigues				

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250228-008-2025 DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs avec cependant la non-participation d'un des EPCI du bassin de mobilité à la démarche.

Alignement :
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les 3 EPCI ayant participé à la démarche, le département des Alpes-de-Haute-Provence, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la SNCF Gares et Connexions ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

La participation de certains acteurs aux COTECHBASS a été plus limitée, notamment la Ville de Manosque. Les départements du Vaucluse et du Var ont suivi la démarche de façon plus distanciée.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	15/01/24 Forcalquier	- Présentation du relevé de conclusion de l'instance précédente - Présentation des modifications majeures apportées au socle territorialisé - Synthèse des réponses aux questionnaires - Synthèse des premiers retours sur les fiches recensement - Discussion des objectifs territorialisés - Validation des thématiques retenues comme objet des ateliers - Prochaines étapes	Animation 1 : Proposition de 20 objectifs pour le bassin concernant. Note : Pas de propositions à ce stade concernant les modalités de gestion des situations dégradées, l'aide à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures et de services de mobilité et aux recensement et partage de pratiques. Animation 2 : Priorisation des thématiques à traiter en ateliers et propositions d'invités 1. Intermodalité/PEM (7 votes) 2. Vélo (4 votes) 3. Transports en commun / billettique/ tarification (4 votes) 4. Covoiturage (4 votes)	1/1 Région 0/3 Départements 3/4 EPCI 2/2 Gestionnaire de gares et PEMs 1/1 Etat (DDT)	x/8 EPCI

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Accusé de réception en préfecture 004-24040040-2025-08-2025-CE Date de réception préfecture : 10/03/2025
COTECHBASS 2	19/04/24 Tour d'Aigues	- Présentation de la synthèse des ateliers - Présentation des fiches recensement émanant des ateliers - Présentation de la matrice recensement à date - Arbitrage sur la thématique à porter en atelier n°3	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2; - Traitement de 14 fiches recensement collectives; - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche verte : 11 - Fiche orange : 1 - Fiche rouge : 2 - Fusions : 4 fiches	1/1 Région 1/3 Départements 3/4 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs 1/1 Etat (DDT)	0/8 EPCI
COTECHBASS 3	19/09/24 Manosque	- Présentation de la synthèse de l'atelier n°3 - Présentation des dernières fiches recensement - Présentation de la matrice recensement - Arbitrage sur les projets qui feront l'objet d'une annexe engagement	Animation : - Finalisation du contenu des fiches issues de la co-construction ; - Validation de 15 fiches issues de la co-construction.	1/1 Région 1/3 Départements 2/4 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs 1/1 Etat (DDT)	1/8 EPCI

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs : l'intermodalité, les mobilités partagées, le vélo et la décarbonation.

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016
004240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

La participation aux ateliers s'est caractérisée par un COTECHBASS élargi à des acteurs associatifs ou aux agences d'urbanismes. Des représentants des sites ITER et du CEA Cadarache ont également participé aux ateliers, marquant les liens importants entre ces sites et le bassin de mobilité E.

Cette diversité a permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes mais aussi mise en place de nouvelles initiatives collectives.

Le tableau suivant décrit les 3 ATELIERS du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

Nombre d'acteurs présents
(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)
Nombres d'acteurs invités

Tableau 10 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	28/03/24 Manosque	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transport en commun	8 propositions de fiche recensement collective : 2 pour la cohérence horaire 3 pour l'intermodalité/PEM 1 pour l'information 1 pour la coordination tarifaire 1 pour la répartition des points de vente Activité de cartographie des pôles de mobilité existants et potentiels.	1/1 Région	0/8 EPCI	Agence d'Urbanisme du Pays D'Aix (AUPA)
		Améliorer les conditions de l'intermodalité		0/3 Départements		
		Faciliter la lecture et l'usager de l'offre		3/4 EPCI		
				1/2 Gestionnaire de gares et PEMs		
				0/1 Etat (DDT)		

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Bassin E

Atelier 2	28/03/24 Manosque	Poursuivre le développement du covoiturage	6 propositions de fiche recensement collective : 4 pour le covoiturage 1 pour l'amélioration des connaissances 1 pour l'autopartage	1/1 Région 0/3 Départements 3/4 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs 0/1 Etat (DDT)	0/8 EPCI	Agence d'Urbanisme du Pays D'Aix (AUPA) Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08/2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025	
		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	7 propositions de fiche recensement collective : 7 pour le vélo	1/1 Région 1/3 Départements 3/4 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs 1/1 Etat (DDT)	0/8 EPCI	Agence d'Urbanisme du Pays D'Aix (AUPA) Vélo Loisir Provence ITER	
Atelier 3	21/06/24 Forcalquier	Poursuivre la décarbonation					

2.4 Réunion suivi/évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

3 EPCI et 1 département, ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Acteurs associés
Réunion suivi et évaluation	13/09/24 Visioconférence	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	- Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...) - Proposition d'indicateurs à ajouter	1/1 Région 1/3 Département 3/4 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs 0/1 Etat (DDT)	0/8 EPCI

Accusé de réception en préfecture
104-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

2.5 Travail intermédiaire

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation croissante des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, les départements et gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur » sur la plateforme Expertises territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 11 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 région 3/3 département 3/4 EPCI 1/2 gestionnaire de gares et PEM 1/1 État	2/2 régions 4/4 départements 6/6 EPCI	Utilisation de la plateforme par la quasi-totalité des acteurs signataires. Enjeu pour les départements et suivre plusieurs bassins sur la plateforme.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, du département des Alpes-de-Haute-Provence, de 3 EPCI et de la SNCF Gares et Connexions. A noter cependant qu'1 EPCI non AOM n'a pas participé à la démarche.

Accusé de réception en préfecture
00134940019-20250325-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins et notamment la Communauté d'Agglomération Provence alpes.

Les autres acteurs partenaires de la démarche ont été peu nombreux à participer aux ateliers amis ont apporté des informations déterminantes qui ont permis de renforcer les propositions d'engagements.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 12 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)								
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2		COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
ACTEURS SIGNATAIRES	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Alpes-de-Haute-Provence	P	A	P	E	P	P	E	E	P
	Vaucluse	A	A	A	A	A	A	P	P	A
	Var	P	A	A	A	A	A	A	A	A
	CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Territoriale Sud-Luberon (CC Territoriale Sud-Luberon)	P	P	P	P	P	A	P	P	P
	CC Haute-Provence-Pays de Banon	E	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Pays de Forcalquier et Montagne de Lure	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Commune de Manosque	A	A	A	P	A	A	A	A	A
	SNCF GARES & CONNEXIONS	P	P	P	P	P	P	E	E	E
	DDT	/	/	/	/	/	/	E	E	P
TERRITOIRES ASSOCIÉS	CA Provence-Alpes-Agglomération	P	A		A	A	A	P	P	A
	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	A	A		A	A	A	A	A	A
	CC Provence Verdon	A	A		A	A	A	A	A	A
	CC Lacs et Gorges du Verdon	A	A		A	A	A	A	A	A
	CA Luberon Monts de Vaucluse	A	A		A	A	A	A	A	A
	CC Pays d'Apt-Luberon	A	A		A	A	A	A	A	A
	CC Ventoux Sud	A	A		A	A	P	A	A	A

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Bassin E

ACTEUR		PARTICIPATION								
		(P : Présent, E : Excusé, A : Absent)								
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2		COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
PARTENAIRES	Agence d'Urbanisme du Pays D'Aix (AUPA)							P	P	P
	CEA Cadarache							P	P	/
	Vélo Loisir Provence							/	/	P
	ITER							/	/	P

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

Accusé de réception en préfecture
004-24004800225-2025-01
Date de réception préfecture : 10/03/2025

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Bassin E

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20250225-08-2025-DE Date de réception préfecture : 10/03/2025 RP INSEE	Non
	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
Intermodalité / transports en commun	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 13 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du COM. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Accusé de réception en préfecture
084-240460440-20250225-084-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

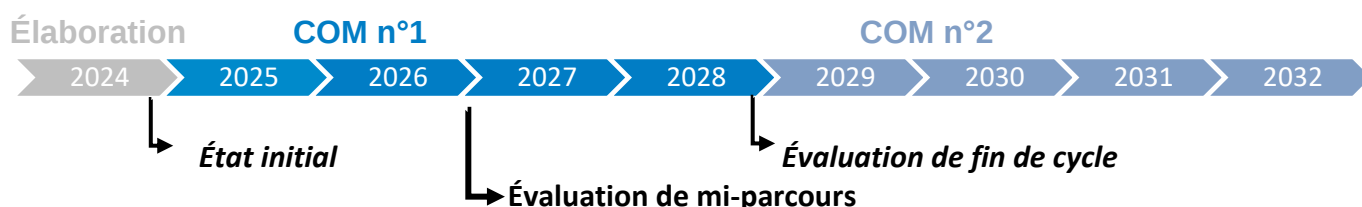
2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. A partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités portées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail

004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes, les bassins d'Als existant, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Accusé de réception en préfecture
194404004012025-08-02
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

Bassin E

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur se charge alors d’évaluer l’avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

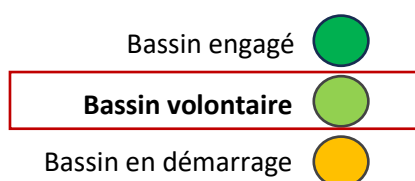
Accusé de réception en préfecture
064-24400440-20250225-08-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Dans le cadre de l’évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l’ensemble des acteurs afin de leur permettre d’exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x	x				Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

Codification de l'avancement technique

Phasage prévisionnel des actions	
Lancement des démarches préalables	L
Financement obtenu	F
Début de la mise en œuvre	M